

**Rapport de mission d'assistance
à la maîtrise d'ouvrage
pour la réalisation d'une étude portant sur
l'accompagnement de la parentalité
sur le territoire de la ville du Moule**

- Mai 2023 -



Rapport de mission

À l'attention de :

Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN

M. Felix FRANCFORT

Mairie du Moule

Mairie du Moule

**Rédigé par :**

Mme Érika SENNOAJ

APONI



Glossaire

C.A.F	Caisse d'Allocations Familiales
C.A.N.G.T	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre
C.C.A.S	Centre Communal d'Action Sociale
C.L.S.P.D	Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
F.S.E	Fonds Social Européen
I.N.S.E.E	Institut National des Statistiques et des Études Économiques
L.A.E.P	Lieu d'Accueil Parent Enfant
M.D.P.H	Maison Départementale des Personnes Handicapées
P.A.C.S	Pacte Civil de Solidarité
P.A.D	Point d'Accès au Droit
P.A.J.E	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
P.L.I.E	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
P.R.E	Programme de Réussite Éducative
R.E.A.A.P	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
R.S.A	Revenu de Solidarité Active
S.A.P	Service d'Aide à la Parentalité
U.L.I.S	Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire

Table des matières

Introduction générale	6
I. Contexte du projet	8
II. Enjeux et objectifs	9
Partie I - Méthode et outils	11
Partie II - Présentation des résultats de l'étude	15
I. L'analyse documentaire	16
A. Contexte social	16
B. Contexte historique et culturel	17
C. Cadre réglementaire	23
D. Cadre conceptuel	28
1. La famille	28
2. La parentalité	33
3. Le soutien à la parentalité	37
II. Le positionnement des professionnels	40
A. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	40
B. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	42
C. Le service Action Sociale de Proximité	45
D. Le Programme de Réussite Éducative	47
E. La Cité Éducative	48
F. Le Point d'Accès Au Droit	48
G. Association Attitudes Médiations	50
H. La Caisse d'Allocations Familiales	51
I. Le Centre Communal d'Action Sociale	54
III. La vision des familles	58
A. 1er atelier : Familles, couples, amis & alliés ... ET institution, qui fait quoi ?	58
B. 2ème atelier : Comment faire famille à l'ère du 2.0 ?	59

C. 3ème atelier : Quelle place pour Ma culture dans la rencontre avec les professionnels et les institutions ?	60
D. 4ème atelier : Médiations en situations de crise (enfants difficiles, ruptures, maltraitances conjugales, addictions ...)	61
IV. Les résultats de la Consultation publique sur la parentalité	63
A. Renseignements généraux	63
B. Logement et cadre de vie	65
C. L'enfance, la jeunesse et la famille	67
D. Situation professionnelle	76
E. Activités culturelles et loisirs	77
F. Vie quotidienne	79
V. Les résultats de l'enquête auprès du public jeune	83
Partie III - Analyse	92
I. Enjeux	93
A. Pour l'Enfant	93
B. Pour le Parent	93
C. Pour les Institutions	94
II. Perspectives	95
A. Des Outils ...	95
1. L'annuaire inter institutionnel	95
2. Une fiche de liaison	95
B. Des Espaces de rencontres	96
C. Et Une Méthodologie revisitée !	96
Conclusion	98
Bibliographie	102
Tables des annexes	109

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« On le voudrait à la fois éveillé, performant et promis à tous les succès, tout en oeuvrant à l'épanouissement de sa personnalité et à la réalisation de ses plaisirs, (...) »¹

Mais « *De tous les animaux sauvages, l'enfant est celui qu'il est le plus difficile de manier* ». Platon

¹ Les Grands Dossiers des Sciences Humaines. Sciences Humaines N°39. *Élever ses enfants. D'hier à aujourd'hui, ici et ailleurs*. Juin, juillet, août 2015 - Les enfants que nous voulons - Martine Fournier

Une étude de J. Pinsolle portant sur les pratiques éducatives révèle que :

- 19% des Français perçoivent les valeurs de respect et d'obéissance comme primordiales en éducation.
- 81% préfèrent mettre l'accent sur le développement personnel et cognitif de leur enfant.
- Mais lorsque les parents ne parviennent pas à faire respecter les règles « non négociables », ils se saisissent du modèle d'autorité qu'ils ont connu, celui de leurs parents.

Selon un sondage BVA, 85% des français estiment que les parents d'aujourd'hui ne sont pas assez sévères. L'on pourrait penser qu'il s'agit d'une nouveauté or ce reproche remonte bien à au moins l'an 800 avant Jésus-Christ, quand le poète grec Hésiode disait « *les enfants n'écoutent plus leurs parents* »².

« Un système éducatif est le résultat d'une interaction entre différentes composantes et acteurs dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Étant diversifié par des situations géopolitiques et sociales, chaque pays a son propre système éducatif, qui peut, cependant, avoir des similitudes par rapport à celui d'un autre. Pour son importance dans le développement des personnes et de l'économie d'un pays, le système éducatif fait souvent l'objet d'études, de critiques. »³

« L'organisation de l'action sociale dans notre pays est tributaire d'une tradition orientée vers la protection de l'enfance, plutôt que vers le soutien aux familles. En effet, un tel soutien est considéré comme une intrusion dans la sphère de l'intimité familiale réputée inviolable et fondée sur des principes naturels et innés, alors même que ces familles ne sont pas créditées de compétences éducatives spécifiques. »⁴

« Le clinicien et le praticien social sont, de façon explicite et par leurs intentions, mandatés pour aider et soutenir les personnes qui leur sont adressées, cependant aucun d'eux n'est à priori assuré de ne pas leur nuire. Toutes les médications ont des effets iatrogènes et les meilleures intentions aboutissent parfois à des dommages pour les personnes ou les familles. Intervenir dans des

² Hugo Albandea. Sciences Humaines N°307. Octobre 2018. Numéro spécial. *Eduquer Le conflit des modèles. Autorité et bienveillance, des valeurs en tension*

³ Darline Gilles. *Un regard critique sur le système éducatif haïtien, Les 5 « E » manquants de l'enseignement*, PublicaD'Elles - Volume 2 N°003, Juillet - Décembre 2014.

⁴ Alain Bouregba. 2004, Les troubles de la parentalité, Approche clinique et socio-éducative, Dunod, Paris, p1.

situations d'errances psychiques ou sociales, c'est intervenir dans un système si écorché que le seul fait de l'observer constitue une agression.»⁵

Il convient alors de se questionner à la fois sur l'origine des représentations des « compétences » parentales autant que sur cette nécessité de (vouloir) pallier les difficultés parentales et de les traiter.

I. CONTEXTE DU PROJET

En 2021, la ville du Moule par le biais du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a répondu à un appel à projets du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) portant sur l'accompagnement de la parentalité en proposant le projet « Nou paré ».

Les constats de cette action ont motivé un nouveau projet global intitulé « Mizik an fanmi et soutien à la parentalité » porté par le CLSPD et ayant fait l'objet de l'appel à projets REAAP 2022.

En effet, le dernier diagnostic local de sécurité a permis d'identifier des problématiques tant prégnantes que récurrentes. Les professionnels constatent nombre de situations de ruptures sociales, de conflits familiaux, de quête identitaire ou encore la difficulté pour certains ménages d'assumer leur fonction parentale. Ces ménages sont essentiellement représentés par des familles monoparentales, de jeunes couples, des parents d'origines étrangères et/ou des parents accueillant leur premier enfant.

L'appel à projets REAAP 2021 a représenté une opportunité d'initier une réflexion commune avec les acteurs du territoire sur ces problématiques ainsi que sur les difficultés des professionnels à y faire face.

Le projet intitulé « Nou Paré » a réuni dans différents espaces des professionnels et des familles « pour mieux comprendre et mieux accompagner ». La finalité de ce projet était double. Il a été proposé aux professionnels un séminaire de coordination et d'échanges de pratiques sur les thématiques liées au soutien à la parentalité. Il aura permis à chacun, à travers une réflexion guidée, de se réappropriier des concepts et des notions liés par exemple à l'interculturalité ou aux dynamiques familiales. Il aura en second lieu été l'espace du renforcement des compétences en vue de l'émergence d'un maillage territorial revigoré. Parallèlement, des ateliers proposés aux familles

⁵ Id. p4.

avaient pour vocation de libérer la parole afin de mobiliser des outils pragmatiques favorisant l'exercice de leur fonction parentale.

La ville du Moule et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ont pu compter sur des relations partenariales fortes afin d'élaborer et mettre œuvre ce projet. Ce dernier s'est avéré être un outil qui a mis en exergue des difficultés communes et a finalement constitué un point de départ pour la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique sur le territoire.

En effet, les parties prenantes ont manifesté leur satisfaction quant à cette initiative et à la pertinence de ce type d'actions. L'évaluation de ce projet a également montré le besoin d'une réflexion et d'une recherche de solutions communes face à une « évolution constante des profils des ménages et une complexification des problématiques rencontrées ».

Il a semblé approprié et nécessaire de poursuivre cette action en envisageant une nouvelle étape à travers le projet global intitulé « Mizik an fanmi et soutien à la parentalité ». Celle-ci s'est matérialisée par l'accompagnement de la mise en œuvre des ressources mobilisées lors de temps de rencontres et d'échanges.

II. ENJEUX ET OBJECTIFS

Cette nouvelle étape du projet s'est déclinée en deux phases :

- La première phase a consisté en la réalisation d'une analyse des besoins sociaux afin d'identifier les besoins et les enjeux démographiques, économiques et sociaux du territoire et de concevoir un plan d'actions stratégique.
- La deuxième phase s'est appuyée sur l'analyse des données recueillies afin de construire un outil opérationnel au profit des professionnels concernés du territoire.

La mise en œuvre de cette recherche-action entendait impliquer les professionnels de l'action sociale et médico-sociale du territoire Nord Grande-Terre et spécifiquement de la ville du Moule ainsi que les ménages de ce même territoire. Il s'agissait de :

- Identifier l'offre professionnelle et institutionnelle de soutien à la parentalité pour mieux l'adapter aux besoins des familles,

- Apporter une réponse méthodologique, organisationnelle et pré-opérationnelle aux besoins exprimés ou implicites des parents,
- Permettre aux parents de sortir d'une situation de dépendance sociale et de retrouver de l'autonomie et de la dignité par une meilleure appréhension de leurs propres valeurs et compétences,
- S'appuyer sur des compétences pluridisciplinaires reconnues dans la mesure où la prise en charge du besoin est réalisée par un prestataire spécialisé dont le professionnalisme est garanti.

Ainsi, en d'autres termes, nous servons les objectifs suivants :

- Cartographier la population et ses ressources pour améliorer la connaissance du public et du territoire,
- Identifier les besoins de la population et leur évolution,
- Identifier les dispositifs d'accompagnement des parents et de soutien à la fonction parentale,
- Favoriser la collaboration des différents acteurs du territoire,
- Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des ménages.

PARTIE I - MÉTHODE ET OUTILS

« La frustration est inhérente à tout processus d'apprentissage »

Cette étude a eu pour vocation de vérifier :

- L'adéquation entre les demandes exprimées par les usagers et l'offre de services et de prestations proposée sur le territoire de la ville du Moule,
- Le maillage territorial,
- Les dynamiques partenariales existantes ainsi que leur pertinence.

Pour répondre aux besoins, notre méthodologie générale s'est appuyée sur trois types d'outils :

- L'analyse documentaire,
- L'enquête papier et numérique à partir de questionnaires préétablis mis en ligne et transmis par voie dématérialisée,
- L'enquête terrain permettant de rencontrer les professionnels, les familles et le public jeune, afin de recueillir des données qualitatives et quantitatives.

Cette étude s'est inscrite dans le cadre d'une démarche de co-construction et se voulait à la fois quantitative et qualitative.

Plusieurs séances de travail ont permis de réfléchir la mise en œuvre de ce projet.

Le comité de pilotage puis les réunions d'équipes animées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à intervalle régulier ont dans un premier temps, eu pour vocation d'informer, sensibiliser voire mobiliser les partenaires quant à l'action initiée.

Un plan de communication a été élaboré et trois supports de communication ont été construits :

- Un questionnaire à destination des familles, intitulé « Consultation publique sur la parentalité » (cf annexe 1),
- Un questionnaire à destination du public jeune, nommé « Atelier en milieu scolaire » (cf annexe 2),
- Une affiche de format A3 invitant aux ateliers dédiés aux familles (cf annexe 3). Cette affiche a été mise à disposition afin d'être diffusée dans tous les services de la ville du Moule et de ses partenaires, ainsi que via les réseaux sociaux de la collectivité. Un QR Code estampillé sur l'affiche permettait par ailleurs en le scannant d'accéder au questionnaire dédié aux familles.

Nous avons également envisagé la réalisation d'une affiche informant de la consultation publique avec la mise à disposition d'un lien et d'un QR Code permettant d'y accéder. L'individualisation de ces derniers éléments n'a pas été possible et ces éléments ont finalement été diffusés sur la même affiche dédiée aux ateliers.

Différents supports et différentes modalités de travail ont été proposés aux protagonistes. Nous avons rencontré et entendu de manière individuelle et collective, les professionnels de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale du territoire de la ville du Moule ainsi que les familles résidant sur le territoire de la ville du Moule. Par ailleurs, il nous a semblé pertinent de donner la parole au public jeune, principal concerné par le sujet objet de l'étude.

Deux ateliers ont été animés avec les professionnels de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale. Ils ont eu lieu le lundi 3 octobre 2022 et le lundi 10 octobre 2022, de 9h à 12h. Nous avons bénéficié de la salle de réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour recevoir les équipes. Quatre thématiques ont permis de nourrir les échanges. Il s'agissait de réfléchir autour des questionnements suivants :

- Familles, couples, amis & alliés ... **ET** institution, qui fait quoi ?
- L'accompagnement des dynamiques familiales à l'ère du 2.0 ?
- CultureS et éducationS : quelle place dans l'accompagnement aujourd'hui ?
- Cloisonnement institutionnel vs dynamiques partenariales : quel horizon ?

Afin de pallier l'absence de certaines institutions ainsi que leurs contraintes respectives, des espaces de travail et d'échanges individuels complémentaires ont été mis en oeuvre. Ainsi, un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales, l'équipe du Service d'Aide à la Parentalité du Département ou encore un représentant du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Moule ont été reçus et ont pu s'exprimer quant à la thématique objet de l'étude.

Des ateliers thématiques ont également été proposés aux familles. Le groupe constitué regroupait essentiellement les familles connues et accompagnées par l'équipe du C.L.S.P.D et des institutions partenaires.

Quatre ateliers ont été animés avec ces familles, autour de quatre thématiques distinctes. Les mardis 27 septembre 2022, 4 octobre, 11 octobre et 18 octobre 2022, il s'agissait de débattre de 17h à 19h autour des thèmes suivants :

- Familles, couples, amis & alliés ... **ET** institution, qui fait quoi ?
- Comment faire famille à l'ère du 2.0 ?
- Quelle place pour **Ma** culture dans la rencontre avec les professionnels et les institutions ?
- Médiations en situations de crise (enfants difficiles, ruptures, maltraitances conjugales, addictions ...).

Un questionnaire a été élaboré à des fins de consultation publique. L'outil utilisé est le « Google Forms ». Afin qu'il soit diffusé le plus largement possible, nous nous sommes appuyés sur les réseaux sociaux de la ville du Moule (page Facebook et Instagram), le groupe WhatsApp des familles accompagnées par le C.L.S.P.D et les institutions partenaires, ainsi que nos ressources propres en termes d'outils numériques.

Un second questionnaire a été élaboré à destination du public jeune. Support de nos échanges, il nous aura permis de recueillir le ressenti et la vision des élèves scolarisés du niveau secondaire, quant au sujet objet de l'étude. Ce questionnaire n'a pas été remis directement aux élèves. Des groupes d'élèves ont été constitués par niveau et ont été reçus dans des ateliers au cours desquels nous leur soumettions les questions. Parallèlement à nos échanges, ils complétaient individuellement un formulaire papier mis à leur disposition.

PARTIE II - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

« Les enfants sont hautains, dédaigneux, coléreux, envieux, curieux, paresseux, volages, timides, intempérants, menteurs, dissimulés ... ils sont déjà des hommes ».

Jean de la Bruyère

I. L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

La première partie de notre travail a débuté par un recueil de données auprès des services de la ville du Moule puis auprès du Centre de Ressources - Observatoire des Inadaptations et des Handicaps. Ce recueil nous aura permis de contextualiser cette étude tant d'un point de vue historique, culturel, social, économique que politique.

L'analyse documentaire est également le socle d'une approche du cadre réglementaire et conceptuel. Nous y traitons de manière transversale des concepts de famille, parentalité et soutien à la parentalité.

A. CONTEXTE SOCIAL

La ville du Moule s'étend sur une superficie de 84km². Elle est située au Nord-Est de la Guadeloupe et fait partie depuis 2014 de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (C.A.N.G.T), avec les communes de Port-Louis, Petit-Canal, Anse-Bertrand et Morne-à-l'eau.

Son niveau d'équipements (commerces, établissements de santé, infrastructures sportives et culturelles) la distingue toutefois des villes avoisinantes.

Dans le cadre de la politique de la ville, deux quartiers prioritaires sont identifiés : le Bourg et Champ Grillé 2.

Selon les données publiées par l'I.N.S.E.E (l'Institut Nationale de la Statistique et des Études Économiques) et la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F), la ville du Moule compte 22389 habitants au 31 décembre 2017. Les femmes sont majoritairement représentées. Cependant, les allocataires de sexe masculin connaissent davantage les situations d'isolement (1653) que les femmes (1198).

6296 allocataires sont recensés avec 5596 enfants à charge, soit au total en moyenne 13330 personnes couvertes par l'action de la C.A.F.

Les familles monoparentales ayant 1 enfant à charge sont les plus représentées (1084) parmi toutes les formes de ménages allocataires.

606 ménages perçoivent la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (P.A.J.E) mais seulement 281 ont choisi un Complément du Mode de Garde.

2411 bénéficiaires du Revenu de la Solidarité Active et 652 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé sont recensés sur ce territoire. Parallèlement, 849 allocataires sont âgés de plus de 60 ans et 71 perçoivent le Revenu de Solidarité Outre-mer en attendant de pouvoir bénéficier de leur pension de retraite.

Ce territoire comprend à la fois des établissements scolaires relevant du public et du privé ; dont 18 écoles maternelles et primaires, 2 collèges et 1 lycée professionnel. À la rentrée 2021, ces établissements accueillent 2415 élèves dont 18 relevant du dispositif U.L.I.S, pour l'enseignement primaire, et 2091 pour l'enseignement secondaire.

83 enfants ont été identifiés en situation de décrochage scolaire au regard de l'obligation réglementaire.

Selon les données transmises par le Brigade Territoriale du Moule, 9 auditions de mineurs victimes d'infractions diverses ont été réalisées au cours du 1er semestre de l'année 2022.

Enfin, il convient de préciser que la ville du Moule dispose d'un maillage associatif certain puisqu'elle compte aujourd'hui 130 organisations de type associatif.

B. CONTEXTE HISTORIQUE ET CULTUREL

Deux périodes permettent de comprendre la constitution de la dynamique des sociétés antillaises :

- L'application du Code Noir et la mise en oeuvre de la matrifocalité de 1685 à 1848,
- « La fin » du Code Noir de 1848 à nos jours.

La société antillaise, à l'instar des autres sociétés afro-américaines, est issue du système esclavagiste et de l'économie de la plantation du XVIème au XIXème siècle. Pour comprendre la société actuelle, l'on ne peut occulter le traumatisme⁶ qui a présidé à la structuration et à la « dynamique intra-psychique de l'Antillais »⁷.

⁶ « événement de la vie du sujet qui se caractérise par son intensité, l'incapacité où il se trouve d'y répondre adéquatement, le bouleversement et les effets pathogènes durables qu'il provoque dans l'organisation psychique » J. Planche et J.B Pontalis, Vocabulaire de Psychanalyse, PUF, 1973 dans Lisa Lésel, 2003, Le père oblitéré, Chronique antillaise d'une illusion, L'Harmattan, Paris

⁷ Lisa Lésel, 2003, Le père oblitéré, Chronique antillaise d'une illusion, L'Harmattan, Paris, p.13

La nécessité d'une main d'oeuvre abondante et peu coûteuse dans les champs de tabac et de canne à sucre va légitimer la colonisation et la traite négrière. Dans les différents États d'où sont originaires les esclaves, la famille est la cellule de base de l'organisation sociale, le fondement et le pivot de la vie économique et politique. Elle dépend d'un même ancêtre qui fonde la parenté. À cette époque, (...) la figure paternelle, qui désignait l'oncle utérin ou le père, reste prévalente dans l'éducation de l'enfant, même si deux systèmes cohabitent.

- « Le système matrilineaire ne reconnaît que l'axe de filiation féminine et n'établit la généalogie que suivant l'ascendance maternelle. Ainsi, la famille est composée de tous les descendants vivants d'un même ancêtre féminin. Dans ce type d'organisation, les enfants appartiennent exclusivement à la famille de la mère. L'oncle maternel, frère aîné de la mère, devient le chef de la famille et exerce de ce fait les droits paternels vis à vis de l'enfant, assumant la responsabilité de son éducation. Il est porteur de loi. Le père vit en dehors du clan et a avec son enfant une relation de plaisanterie et de bon copain.
- Le système patrilinéaire légitime l'ascendance paternelle. Tous les membres de la famille descendent d'un même ancêtre masculin. Le chef de famille est le père biologique. C'est lui qui naturellement exerce ses droits paternels à l'égard de l'enfant. La femme n'est pas considérée comme membre de la famille de son mari et n'appartient pas légalement à ce dernier. Elle fait toujours partie de sa famille originelle. »⁸

Nous comprenons donc qu'à cette période, le mariage des parents n'est pas garant de la filiation et que la figure paternelle ne consiste pas à identifier systématiquement le « géniteur-père ». Dans ces modèles de structuration de la société et des dynamiques familiales, le « géniteur-père » est toujours identifiable et présent à des degrés différents.

La plantation est selon l'économiste jamaïcain Beckford « un système fermé, système économique en soi, endogène, dans lequel on va retrouver des cases, des ateliers, une instance de transformation ». Ce dispositif est à l'origine des modes de représentations sociales encore visibles de nos jours. La plantation est un système extrêmement ordonné, à tel enseigne qu'on aurait pu parler d'un système autarcique s'il n'y avait pas quelques relations avec l'extérieur. Il se définit sur le plan géographique, sociologique, économique, mais également sur le plan botanique, et bien

⁸ Lisa Léssel, 2003, *Le père oblitéré*, Chronique antillaise d'une illusion, L'Harmattan, Paris, p.13-14

entendu celui de la représentation des statuts sociaux. »⁹ Effectivement, l'organisation géographique permettait de distinguer :

- la maison du maître (de « style colonial ») installée sur les hauteurs pour bénéficier des conditions climatiques,
- les maisons des esclaves, sous le vent,
- les ateliers,
- les enclos pour les animaux,
- les champs, arbres et arbustes.

Dans cette délimitation de l'espace, deux familles sont identifiables : la famille blanche (celle du maître) et la famille des esclaves. Cette organisation va se structurer avec le développement de la plantation et le Code Noir.

Il s'agit d'un système hiérarchisé à la fois d'un point de vue économique, social, racial et « géophysique ». D'un côté, le maître, les différents régisseurs et contremaitres, et de l'autre, tous les autres. Cette hiérarchisation est « à l'origine de l'ensemble de l'Amérique des plantations, puisque, c'est un système que l'on trouve au Brésil, mais également à Trinidad et à Jamaïque. »¹⁰

Ce système permettra la naissance du « contrat social » (Rousseau) dont le déterminant sera le groupe d'appartenance (dominants / dominés). À ce stade, deux modèles pourront être identifiés :

- le modèle patriarcal hérité de l'Europe, avec une structure juridique greco-romaine : le *Pater Familias*,
- le modèle basé sur « un système qui va se constituer aux principes d'une règle économique fondamentale, celui du sort des enfants »¹¹.

Les premiers éléments de contexte permettent de comprendre les atavismes observables aujourd'hui quant aux dynamiques familiales antillaises. Toutefois, il est à noter que le Code Noir ne sera pas en reste dans cette évolution. En effet, celui-ci énonce que « *l'enfant suit la condition de sa mère* ». Ainsi, si la mère est esclave, l'enfant est esclave et si la mère est libre, l'enfant est libre. Comment est-il donc possible de concilier ce principe avec ceux d'un système patriarcal qui régissent la société ; la transmission du nom et du patrimoine ayant une incidence économique ?

⁹ Albert Flagie. *Comprendre la dynamique de la famille antillaise pour mieux aider les enfants*. Conférence organisée par l'AREN. Janvier 1994. Pointe-à-Pitre

¹⁰ Albert Flagie. *Comprendre la dynamique de la famille antillaise pour mieux aider les enfants*. Conférence organisée par l'AREN. Janvier 1994. Pointe-à-Pitre

¹¹ Id.

Ainsi, du fait de cet article, l'on observe sur la plantation un métissage finalement unilatéral ne produisant aucune filiation. Cet article annule toute possibilité de revendication patrimoniale, le nom n'est pas transmis et il n'y a, dans ce contexte également, aucune reconnaissance de la filiation. Le Code Noir va institutionnaliser le contrôle du patrimoine et de la filiation.

Ce postulat aura un impact significatif sur les choix matrimoniaux futurs et l'évolution des modèles familiaux. Si l'enfant suit la condition de sa mère, le statut du père n'est pas pris en compte, et en l'occurrence le statut et la paternité du père esclave. La femme, mère, est à nouveau instituée et légitimée comme point de départ de la lignée.

Nous voyons que Hommes et Femmes sont ainsi inscrits « dans une conflictualité permanente structurelle et en prolongement »¹². Leurs relations sont « régies par des démarches contradictoires en matière de liberté personnelle (liberté d'organiser sa vie, liberté de stratégie sexuelle, liberté sexuelle) »¹³.

Les conditions de vie et l'organisation des familles antillaises ne pouvant que très difficilement être liées au concept de matrilinearité, vont introduire celui de matrifocalité. En effet, il s'agit de deux systèmes différents. Comme énoncé plus en amont, dans un système matrilinear, l'autorité sur les enfants n'appartient pas au père des enfants mais au frère de la mère (en référence aux peuples Africains). Parallèlement, « (...) il y a matrifocalité lorsque les seuls adultes, et non pas le seul adulte, qui assurent l'éducation, la santé, la subsistance des enfants dans un ménage donné, sont des femmes. »

Cette distinction vaudra une catégorisation des modèles de familles antillaises. Nonobstant une réalité révélée par les données statistiques et l'analyse de celles-ci, la famille matrifocale sera considérée comme étant « la norme » et servira de justification pour un certain nombre de faits sociaux tels que :

- « le caractère instable des hommes antillais »,
- la pauvreté,
- la production de délinquants, d'enfants inadaptés et de cas sociaux.

Un phénomène de « surdétermination » apparaîtra puisque la famille matrifocale sera aussi considérée comme « la famille à problèmes » ; famille dans laquelle une naissance sans père présent

¹² Albert Flagie, Père et Mère, une alchimie, *L'alchimie du possible et de l'impossible*.

¹³ Id.

est une tare en soi. Ce même phénomène de « surdétermination » cristallisera des dispositifs sociaux qui se veulent « archétypes » :

- La matrifocalité : toute puissance de la mère pour les garçons,
- L'opposition de la mère pour les adolescentes,
- La permanence du modèle « my mother who fathered me »,
- L'idéal des 3 V « Voiture - Villa - Virement » prouvé par la réussite scolaire et professionnelle de certaines filles et leur volonté de vivre une situation familiale dénuée de toute intervention masculine.

Monsieur FLAGIE précisera par ailleurs que dans l'existence d'une femme, dans un espace temps allant de 0 à 99 ans, dans nos sociétés, nous passons par différents stades. Instituer la matrifocalité en tant que telle revient à poser une stigmatisation sociale. Ce statut de parent seul à pourvoir n'est pas obligatoirement pérenne. « Aucune femme n'est en situation matrifocale toute sa vie. À un moment ou à un autre, elle va croiser d'autres relations. »¹⁴

Par ailleurs, la matrifocalité peut être structurelle et/ou fonctionnelle. Elle est structurelle quand elle est liée à l'organisation de la société. Dans ce cas, elle est aussi dite « répétitive de génération en génération ». Parallèlement, le caractère fonctionnel est lié à une condition économique (femme de marin - femme divorcée - ...).

Au regard de cette analyse, il importe donc d'interroger la vision portée sur la matrifocalité et qui plus est l'impact de cette vision dans les accompagnements proposés.

Les comportements sociaux, autant que les jugements d'appréciation et de valeurs, certains articles et réflexions publiques laissent à penser que la matrilinearité et la matrifocalité seraient un courant spécifique au territoire Guadeloupéen, ancré de manière indélébile dans nos gènes et nos fonctionnements. Certains discours défendraient l'idée qu'elles seraient totalement contre-productive puisque responsable du déclin de la société guadeloupéenne. Pourtant pour l'auteur André-Jean Vidal « parler de matrifocalité n'implique pas forcément la raréfaction des mariages et familles nucléaires traditionnelles occidentales ». Il poursuit en expliquant que « la matrifocalité a toujours été concomitante de la famille dite traditionnelle. L'instabilité se situe ailleurs. On ne parle pas uniquement de structure familiale, mais également de comportements individuels. » Il explicite son propos en affirmant que « (...) globaliser un phénomène, dédouane l'individu de sa capacité à

¹⁴ Albert Flagie. *Comprendre la dynamique de la famille antillaise pour mieux aider les enfants*. Conférence organisée par l'AREN. Janvier 1994. Pointe-à-Pitre

être acteur, voire protagoniste, de ce qu'il vit. Quand la société est responsable, l'individu est innocenté. »¹⁵

Nous comprenons que ledit phénomène observé et amplifié par un « surdéterminisme » à la fois social, institutionnel, voire médiatique sur notre territoire, ne nous est pas propre quoique fut notre passé historique. Ce schéma et ce « surdéterminisme » sont visibles sur d'autres territoires, avec des configurations et des conséquences parfois similaires ou différentes.

Quand la société guadeloupéenne va tenter de se dégager du système de la plantation, nous transiterons d'une éducation extrêmement sévère à une éducation relativement libérale. En effet, l'éducation était basée sur le principe d'autorité et l'obligation de se taire devant l'adulte, de baisser la tête, l'obligation d'avoir une très grande humilité en face des adultes. Un tel fonctionnement était à priori nécessaire au fonctionnement du groupe. Dès lors que la situation économique se modifie, l'éducation se généralise et de nouveaux standards de vie vont se révéler. En l'espace de 10 ans, les attitudes ont été radicalement modifiées avec :

- La généralisation des prestations sociales,
- L'évolution économique des familles les plus démunies,
- La mise en oeuvre d'un certain nombre d'allocations,
- Le développement des médias et de la télévision,
- La disparition des tâches ménagères qui participaient à l'éducation : corvées d'eau, « manger à lapin », corvée de tinette, s'occuper des poules.

Les temps et les espaces de vie ne sont plus les mêmes. La modification du processus de socialisation de l'enfant, la modification de l'alimentation mais surtout la modification des modes d'habitat et la décohabitation des générations porteront la responsabilité de la rupture dans la transmission des traditions, du patrimoine et des éléments symboliques qui accompagnent l'existence de l'enfant.

En d'autres termes, la télévision, les jeux vidéo, les réseaux sociaux et toutes autres activités individualisées remplacent peu à peu les parents. La famille se retrouve seule, isolée et en difficulté face à ses enfants.

Ces mutations sociales et sociétales que connaissent les dynamiques familiales guadeloupéennes sont aussi liées (de manière interdépendante) à une évolution du cadre législatif et réglementaire.

¹⁵ André-Jean Vidal. 6 Décembre 2017. « De nombreux pères veulent s'engager dans l'éducation et la construction de leur enfant ». Stéphanie Mélyon-Reinette. France Antilles

Un cadre réglementaire qui se veut interventionniste puisqu'il va s'intéresser à la place de l'enfant, aux relations de couple, à la filiation tout en tentant d'apporter une réponse institutionnelle concernant les différentes formes de couples, de familles et aux « maux » de cette société nouvelle.

C. CADRE RÉGLEMENTAIRE

À notre sens, traiter de la question de l'accompagnement du soutien à la parentalité revient à s'interroger sur le lien entre ce concept et la place de l'enfant. Les questions portant sur la parentalité et la famille peuvent-elle être réellement envisagées indépendamment de celle de la place de l'enfant ? Comment sont régies toutes ces relations ? Quel est le positionnement de l'institution étatique et des professionnels ? Que nous démontre la législation à ce sujet ?

L'observation du contexte historique révèle une évolution de la place de l'enfant eu égard au regard de la société sur ce dernier. Si avant la seconde Guerre Mondiale, il s'agit de rééduquer cet « adulte en miniature », après 1945 les évolutions sociétales génèrent d'autres problématiques, questionnant toujours la place de l'enfant et sa prise en charge par la société.

Depuis la Rome Antique jusqu'à nos jours, le statut de l'enfant n'a cessé d'évoluer et les notions de droits et devoirs se sont installées. « Sous l'Ancien Régime, le droit divin du pouvoir monarchique était incarné au sein de la famille par le Pater familias. L'enfant était soumis à l'autorité du père (l'Édit royal de 1639 évoque « la révérence naturelle des enfants envers leurs parents »), lequel est détenteur de la puissance paternelle qui lui permet de disposer sur ses enfants d'un droit arbitraire et d'un droit de correction paternelle. »¹⁶ Les enfants privés de cette autorité paternelle, orphelins ou abandonnés, étaient pris en charge par l'Église dans le cadre des oeuvres caritatives.

La constitution de 1791 institue le mariage civil quand la loi du 20 septembre 1972 rend possible la dissolution du mariage par le divorce. Une nouvelle organisation sociale se construit en opposition « à un ordre social à la fois religieux et patriarcal, le père comme le roi y voyant leurs places définies de droit divin. Le roi tirait son pouvoir sur ses sujets d'une délégation de l'autorité divine, et le père son pouvoir sur sa famille d'une même autorité. Il était dans la famille le représentant mandaté du roi et d'un ordre social théocratique, qui fondait sa position patriarcale. Chaque

¹⁶ La Gazette des Communes, juin 2021, <https://www.lagazettedescommunes.com/189/historique-des-lois-de-la-protection-de-lenfance-en-france/>

individu y voyait sa place définie une fois pour toutes par les caractéristiques de sa position dans la société : son sexe, son âge, son origine. La différence entre les individus était première et définissait naturellement leur place. (...) En conséquence, « la place que l'on occupait, en fonction de sa nature et de celle de ses ascendants, dans l'ordre immuable du monde, resterait au demeurant aussi celle de ses descendants ». »¹⁷

Ces premières évolutions législatives (concernant notamment le mariage) marquaient d'une certaine manière la fin du modèle unique de la famille : un mariage stable, une mère au foyer occupée à l'éducation des enfants et aux soins du ménage, sous l'autorité du Pater familias.

À partir de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) et de la Révolution française, l'enfant est reconnu comme sujet de droit.

La période de l'après-guerre contribue à l'émergence et à l'institutionnalisation de l'État-Providence qui renforce son rôle et sa place dans la vie sociale et économique au motif d'impératifs sociaux. En effet, lorsque les solidarités primaires sont défailtantes, la puissance publique, émanation de la solidarité nationale, intervient pour assurer la prise en charge collective des fonctions de solidarités en s'occupant du bien-être des citoyens. La solidarité objective se substitue donc à une solidarité subjective.

L'industrialisation, le développement technologique, l'urbanisation de l'après-guerre ont des effets déstructurants et les modes de reproduction de la société fondés sur la famille, l'Église et les corporations sont détruits. Ces bouleversements sont à l'instigation de la création des équivalents fonctionnels (tels que les services de santé, la sécurité sociale) de ces groupes qui ont disparu ou ne sont plus aptes à jouer leur rôle. Les groupes primaires étant devenus moins capables d'assurer le soin de leurs membres dans les moments de détresse et les collectivités religieuses incapables de jouer ce rôle, la collectivité publique s'impose comme celle qui peu à peu va prendre en charge ceux qui ne peuvent plus subvenir par eux-mêmes à leurs besoins.

La création de l'État-Providence répond donc à la fois aux crises d'efficacité des solidarités primaires mais aussi à la sécularisation des sociétés.

Par ailleurs, au travers de l'affirmation de l'État-Providence, il convient de mettre en exergue à ce stade les prémices du déclin du Pater familias au profit des institutions.

¹⁷ Gerard Neyrand, Patricia Rossi, 2007, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Érès, Ramonville Saint-Agne, p33

La politique de soutien à la parentalité, bien avant qu'elle ne soit nommée ainsi, a été présentée comme la réponse aux mutations que connaît la famille et aux évolutions des conditions de l'exercice de la fonction parentale. En effet, le législateur a fait évoluer les textes régissant la famille « pour tenir compte de la remise en cause du modèle familial traditionnel et de l'émergence de formes multiples de parentalité ». Et pour cause, entre 1960 et 1970, Françoise Dolto va par exemple expliquer via les médias « comment les parents peuvent mieux écouter leur enfant ».

Jusqu'en 1975, le sort de l'enfant et de la femme (fille, épouse ou mère) sont exclusivement liés à l'appréciation du chef de famille. Effectivement entre 1952 et 1975, une double scission s'opère. Parallèlement à l'émancipation de la femme et l'émergence des mouvements féministes sur le territoire nationale, la question de la prise en charge de l'enfant débattue dans l'après-guerre, est peu à peu entièrement dévolue à la mère dans un premier temps puis aux institutions.

En favorisant la distinction entre le couple parental et le couple conjugal, la législation renforce la place des institutions dans la prise en charge de l'enfant et lui octroie une relative légitimité d'intervention.

Aussi au cours des années 1970 et surtout lors de l'année internationale de l'enfant en 1979, en remettant au centre des débats le devenir de l'enfant, la vulnérabilité de ce dernier est reconnue et par la même un droit singulier de l'enfant.

La notion d'autorité « parentale » est introduite par la loi du 4 juin 1970 et remplace celle d'autorité « paternelle » ainsi que celle de « chef de famille ». Père et mère acquièrent les mêmes droits et le texte précise que « les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité »¹⁸. L'enfant devient un sujet de droit à part entière. Dans la même lignée, la loi du 3 janvier 1972 sur la filiation avait pour objectif d'harmoniser les régimes juridiques des différentes filiations. En effet, le code Napoléon ne reconnaissait que la filiation légitime qui découlait du mariage. Ainsi, cette loi conserve la distinction entre les enfants naturels et légitimes tout en mettant fin aux privilèges exclusifs de la filiation légitime. Tous les enfants, quelles que soient les circonstances de leur naissance, ont les mêmes droits dans leurs rapports avec leur père et mère.

¹⁸ Hugo Albandea. Sciences Humaines N°307. Octobre 2018. Numéro spécial. *Eduquer Le conflit des modèles. Autorité et bienveillance, des valeurs en tension*

La Convention des Droits de l'Enfant qui est adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, vient compléter les principes énoncés par la Déclaration des Droits de l'Enfant signée le 20 novembre 1959 par la France. Ses articles 37 et 40 concernent spécifiquement la justice des mineurs et affirment le droit de chaque enfant à un traitement individualisé et proportionné adapté à son âge, qui tienne compte de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société.

En 1987, la loi Malhuet permet l'exercice de l'autorité parentale par les deux parents notamment quand ceux-ci ne sont pas mariés ou divorcés. Parallèlement, il revient au juge de fixer la résidence habituelle de l'enfant. Puis, en 1993, la loi du 8 janvier consacre le principe de co-parentalité.

La loi du 4 mars 2002 reprend dans un nouvel article 371-1 du Code Civil, l'essentiel de la définition de l'autorité parentale qui figurait à l'article 371-2 du même Code, en le complétant afin de donner une place plus importante à l'enfant.

*« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.
Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité »*

Art. 371-1 du Code civil.

L'autorité est définie comme une fonction, celle de veiller à la santé, la sécurité et la moralité de l'enfant. Cette loi rappelle que la séparation des parents est sans incidence sur les règles de dévolution de l'exercice de l'autorité parentale (art.372-2).

En 2005, l'ordonnance du 4 janvier supprime les notions de filiation légitime et naturelle.

Les pratiques éducatives changent progressivement, parfois contraintes par les nouvelles normes sociales et juridiques (par exemple : l'interdiction des châtiments corporels). « Désormais, la

famille est à géométrie variable, conjugale « classique », monoparentale, recomposée, homosexuelle. Ses contours sont multiples et éventuellement mouvants (...)»¹⁹.

Le dernier volet de ce cadre réglementaire concerne ainsi l'évolution du regard que porte la société sur les couples homosexuels et la parentalité bien avant l'évolution législative vis à vis de ceux-ci. En effet, la législation prolifique marque probablement une volonté de reconnaître et d'intégrer les différents modèles familiaux et différentes formes de filiation. De manière non exhaustive, nous pouvons mentionner les textes qui à notre sens vont marquer une avancée significative :

- La loi du 4 août 1982 portant sur la dépénalisation de l'homosexualité.
- La loi du 25 juillet 1985 de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle.
- La loi du 15 novembre 1999 relative au Pacte Civil de Solidarité (P.A.C.S) reconnaissant le couple formé de deux personnes de même sexe qui vivent en concubinage ou décident de conclure un P.A.C.S. Le concubinage et le P.A.C.S ne constituent pour autant pas une famille au sens juridique du terme. Il ne crée aucun lien juridique et chacun assume ses propres dettes. Toutefois, cette loi a donné aux concubins homosexuels les mêmes droits qu'aux concubins hétérosexuels. Dans le cadre du P.A.C.S, le contenu de la convention est libre même si certaines obligations entre partenaires subsistent. Ils s'engagent à une vie commune ainsi qu'à une aide matérielle proportionnelle aux facultés respectives de chacun et à une assistance réciproque. À l'égard des tiers, ils sont solidaires des dettes contractées pour les besoins de la vie courante et cotitulaires du droit au bail.
- Le décret du 8 février 2010 sur la transidentité permet que celle-ci ne soit plus considérée comme une maladie mentale.
- La loi du 17 mai 2013 dite « mariage pour tous » assurera que la relation entre deux personnes de même sexe entraîne les liens familiaux.
- La loi du 2 août 2021 - dite « bioéthique » - porte l'idée que les couples de femmes peuvent faire ensemble des démarches pour devenir mères en recourant à l'assistance médicale à la procréation. Une reconnaissance conjointe devant un notaire permet d'établir une double filiation maternelle de manière irrévocable. Sur l'acte de naissance, sont inscrits le nom de la femme qui a accouché et celui de « la reconnaissante conjointe pour la seconde mère »²⁰.

¹⁹ Gerard Neyrand, Patricia Rossi, 2007, Monoparentalité précaire et femme sujet, Érès, Ramonville Saint-Agne, p33

²⁰ Isabelle Corpart, 26 août 2022, *Les droits familiaux des couples homosexuels*, Dossier Juridique, Actualités Sociales Hebdomadaires - N°3271

- La loi du 21 février 2022 reformant l'adoption permet aux personnes homosexuelles non mariées de devenir co-parents par la voie de l'adoption.
- La Loi du 1er mars 2022 va modifier les formulaires d'état civil qui ne doivent plus faire référence aux « père et mère » afin d'inclure les familles homoparentales.

Les nombreuses avancées législatives de ces dernières décennies, ont eu un double impact. Elles vont permettre la régularisation de certaines situations familiales tout en remettant profondément en question les pratiques éducatives. Avant que les institutions ne se substituent aux oeuvres caritatives, les familles avaient peu de références en matière éducative. Aujourd'hui le processus inverse est apparu. Les références se multiplient avec des domaines et des approches différentes quant à la « Famille », alors que la prise en charge de celle-ci n'a jamais été aussi décriée.

D. CADRE CONCEPTUEL

La lecture des contextes historique et réglementaire nous rappelle que les notions de filiation et de matrifocalité précèdent celles de la parentalité et de soutien à la parentalité. Il semble donc pertinent à ce stade de tenter de définir les concepts liés à la thématique objet de l'étude.

1. LA FAMILLE

Dans son ouvrage intitulé « *Pour réussir le placement familial* », Christian Allard explique que « Tout le monde sait ou croit savoir ce qu'est la famille. La famille nous est proche, familière. Cette proximité, cette intimité personnelle et profonde que nous entretenons toujours avec elle, amène tout un chacun à la croire naturelle, intemporelle et universelle. »

Pourtant, la famille n'est pas une donnée naturelle. Hormis le rapport charnel qui unit la mère et l'enfant, rien n'est biologiquement fondé dans la famille. Tout y est construction sociale.

Comme nous l'avons démontré ci-avant, pour comprendre la famille, il faut la restituer dans la société où elle vit puisque famille et société sont complètement imbriquées.

La famille est à la fois un phénomène construit et culturel. Le modèle conjugal monogame, avec une résidence commune des conjoints, est certes le plus répandu, mais il existe une extrême variété de règles qui concourent à l'établissement de la famille. Si la famille et la parenté semblent être inscrites dans le corps humain, elles sont en réalité des « institutions inventées » :

- le géniteur des enfants n'est pas forcément le père,

- la cellule conjugale n'est pas nécessairement formée par un homme, une femme et leurs enfants,
- l'union conjugale n'est pas nécessairement formée de partenaires de sexes différents,
- cette union n'est même pas forcément constituée de deux êtres vivants. »²¹

La « famille est le lieu privilégié de l'exercice de la sexualité entre partenaires autorisés, celui de la reproduction biologique et de l'institution chargée d'amener les enfants à leur plein développement physique, moral, de leur socialisation, avec une prohibition de l'inceste. »²²

Ainsi, comme nous avons pu l'observer dans un article du magazine Sciences Humaines, différents modèles familiaux sont référencés.²³ Il s'agit de :

- La famille traditionnelle ou famille nucléaire composée du père, de la mère et des enfants.

Ce premier modèle concerne pour l'essentiel ceux qui sont nommés parents « biologiques » ou parents « légaux ».

- La famille monoparentale, qui peu à peu laisse place à un nouveau concept, celui de « célibapère »,
- La famille recomposée,
- La famille homoparentale.

Ce dernier modèle permet par ailleurs de circonscrire les notions de parent, co-parent, mono-parent, multiparent et beau-parent.

Cette amorce montre que la notion de famille ne peut être appréhender indépendamment de celle de filiation. Toute société dispose, pour assigner les individus à des places et leur attribuer des droits, de normes préférentielles de filiation qui ne se confondent pas avec les faits de la reproduction humaine, et servent à les corriger lorsque nécessaire.

La filiation est la reconnaissance publique d'un lien existant entre un individu et un ou plusieurs de ses ascendants. Ses formes varient selon les sociétés et les cultures. En effet, il existe différents types de filiation. Elle peut être :

- Unilinéaire : un seul des deux parents est pris en considération

²¹ Christian Allard, 2020, Pour réussir le placement familial, ESF, Montrouge

²² Christian Allard, 2020, Pour réussir le placement familial, ESF, Montrouge

²³ Les Grands Dossiers des Sciences Humaines. Sciences Humaines N°39. *Élever ses enfants. D'hier à aujourd'hui, ici et ailleurs.* Juin, juillet, aout 2015 - La mosaïque des modèles familiaux

- ➔ Quand il s'agit du père, elle est dite Patrilineaire. Avec ce régime, un individu reçoit son identité de son père et ne peut transmettre cette identité à ses enfants que s'il est un homme.
- ➔ Quand il s'agit de la mère, elle est dite Matrilinéaire. L'appartenance et les droits se transmettent uniquement par les femmes, les hommes n'étant pas bénéficiaires de ces liens.
- Cognatique ou indifférenciée : les principes de descendance s'appliquent de manière égale du côté maternel et paternel.
- Bilinéaire : la reconnaissance est possible à la fois du côté maternel et paternel, même s'ils sont régis par des droits différents.
- Parallèle : dans ce cadre les hommes descendent des hommes et les femmes descendent des femmes.

« En droit Romain, la paternité devait être publiquement affirmée : en élevant l'enfant au-dessus de sa tête, le père faisait de lui son descendant légitime, et par la-même, un citoyen.

Au moyen-âge, cette fonction rituelle fut transférée au mariage chrétien, qui valut désormais comme présomption de paternité. Ainsi s'est constitué ce qu'on peut appeler le modèle unitaire de la filiation, commun à la plupart des pays de culture européenne. Le lien entre parents et enfants est fondé sur le fait que les époux légitimes sont aussi père et mère des enfants de leur conjoint. Maillon central de la parenté, support de droits à la protection, à l'héritage et à la citoyenneté, source de responsabilités essentielles, la filiation ainsi conçue est dûment encadrée par le droit, mais elle est aussi une donnée essentielle de la vie privée des familles, une notion si spontanée qu'elle passe pour naturelle. Pourtant, la comparaison avec d'autres traditions culturelles fait apparaître que beaucoup de sociétés fonctionnent sur d'autres bases et n'accordent pas à la consanguinité biologique ni à l'union monogame le privilège de fonder la filiation. »

Par exemple, « Chez les aborigènes australiens, le lien entre un père et son fils ne repose pas sur la communauté de sang, mais sur une relation nourricière. Ce qui n'empêche pas les enfants d'hériter de leur père une identité de clan »²⁴. En Europe, l'individu est un descendant à part égale de son père et de sa mère. Dans les sociétés dites traditionnelles, l'identité des personnes est liée à leur appartenance à un groupe, appartenance conférée par filiation.

²⁴ Sciences Humaines N°101. Janvier 2000. Dossier *La parenté en question. Filiations, adoptions, paternité, secret des origines*. - Serons-nous des pères australiens ? - Nicolas Journet

En l'espèce, ces premiers éléments de contextes éclairés du cadre historique, nous permettent de relever le chemin parcouru par le peuple guadeloupéen quant à la filiation et la construction de la famille guadeloupéenne. Successivement nous avons connu plusieurs régimes, qui laisseront des stigmates aux rôles et places de la mère et du père, dans le couple et aux dynamiques familiales. Cet impact étant différent selon qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

En ce qui concerne la femme-mère, elle est aujourd'hui empreint d'une certaine « tyrannie de la bonne mère ». En effet, pour certaines le « rêve tourne alors vite au cauchemar. Épuisement, isolement, difficultés conjugales, manque de solidarité (...) L'image de la bonne mère se fissure. » Plus qu'un ressenti épisodique, le déclin est manifeste et en 2004 le concept de « burn out maternel » est mis en exergue. La notion de burn out maternel désigne un syndrome d'épuisement vécu par des femmes dans leur rôle de mère. Ces femmes se disent submergées par une fatigue, tant physique que psychique, dont elles n'arrivent pas à se sortir, causée principalement par la gestion quotidienne de leur(s) enfant(s). À l'origine reliée au monde du travail, cette notion apparaît peu à peu dans la littérature consacrée à la parentalité. Ce concept répond à la culpabilité des mères qui travaillent et qui ont le sentiment d'abandonner leurs enfants, à la culpabilité de celles qui se consacrent entièrement à leur foyer mais qui sont engagées dans un perfectionnisme qui les rend toujours insatisfaites. En effet, si « ces mères disent leur joie de se consacrer à leur famille, elles avouent aussi leur épuisement, leur frustration, leur manque de reconnaissance, le sentiment de n'être jamais à la hauteur (...) »²⁵. Elles culpabilisent et se sentent accablées car elles craignent de créer des « carences affectives ».

En ce qui concerne l'homme-père, il occupe un statut qui l'accable de fait. Les structures familiales et les déterminations économiques conditionnent la place qu'aura cet homme au sein de sa famille, de son couple et auprès de ses enfants.

Dans le discours commun, il est courant de noter une scission entre la présence physique et la présence psychologique du père. Or, l'Histoire et les récits de vie révèlent que le « père a toujours été présent dans le discours de la mère (...) quel que soit le moment, les enfants ont toujours connu qui était leur père, sauf dans des cas de figure tout à fait particulier (...) »²⁶.

²⁵ Les Grands Dossiers des Sciences Humaines. Sciences Humaines N°39. *Élever ses enfants. D'hier à aujourd'hui, ici et ailleurs*. Juin, juillet, août 2015 - Mères à bout de nerfs - Catherine Halpern

²⁶ Albert Flagie. *Comprendre la dynamique de la famille antillaise pour mieux aider les enfants*. Conférence organisée par l'AREN. Janvier 1994. Pointe-à-Pitre

Se pose néanmoins la question de la qualité et de l'impact de cette présence psychologique, liés aux représentations construites sur la plantation. L'absence de contraintes sociales dans le cadre de l'union, le déplacement forcé des esclaves, l'obligation d'assurer l'éducation des enfants puis les stratégies d'ascension sociale à l'intérieur du groupe d'esclave (hiérarchie entre les esclaves des champs, les nègres à talent, les nègres domestiques) qui permettaient de modifier la condition des enfants sont autant d'étapes qui vont contribuer à modeler l'être qui est aujourd'hui tant décrié par la gent féminine.

Sans être exclusivement une victime, le père et la figure paternelle vont cheminer, jusqu'à l'émergence de la notion de « nouveaux pères ». Cette expression date du début des années 1970 même si cette réalité est bien antérieure à cette date. Est-ce à dire qu'il s'agirait d'un contre-coup de l'émancipation des femmes ?

L'évolution des mentalités et des positionnements parentaux est à mettre en corrélation avec l'évolution sociale, économique, politique et législative. « Le père n'est plus celui qui apporte le revenu au foyer et représente l'autorité légale. Il n'est plus seulement l'auxiliaire qui donne des coups de mains à une mère active qui continue à assumer l'essentiel. Désormais, les pères s'investissent davantage dans la participation quotidienne aux multiples tâches de maternage (nourriture, habillement, transport, soins) allant jusqu'à limiter leurs autres engagements (travail et loisirs) pour s'occuper de leur progéniture. »²⁷

« En France, le pourcentage des hommes qui prennent leurs 11 jours de congé paternité est passé de 20% à 70% entre 2002 et 2010. En 2013, seulement 17% des hommes sont à la tête d'une famille monoparentale (...). Lors d'un divorce, la garde des enfants est confiée à la mère dans 7 cas sur 10, moins d'une fois sur 10 au père (8%), et désormais, les 15% restant sont en garde alternée (...). Enfin, le taux de demande de résidence alternée est en augmentation, passant de 10,3% à 17,8% entre 2003 et 2012, soit une augmentation de 7 points. »²⁸

De plus en plus de pères négocient avec leur entreprise des aménagements d'horaires après une naissance ou une séparation. Toutefois, s'arrêter temporairement de travailler pour s'occuper de son bébé reste tout de même un cas ultra minoritaire puisque moins de 4% des congés parentaux sont pris par des hommes.

²⁷ Les Grands Dossiers des Sciences Humaines. Sciences Humaines N°39. *Élever ses enfants. D'hier à aujourd'hui, ici et ailleurs*. Juin, juillet, août 2015 - Questions sur les nouveaux pères - Jean-François Dortier

²⁸ Id.

Même si le partage des tâches restent inégalitaires, les dynamiques familiales semblent changer.

2. LA PARENTALITÉ

« Le mot parentalité a fait son entrée dans le dictionnaire Le Robert en 2003 »²⁹. En effet, elle est définie comme : la qualité de parent, de père, de mère.

Maurice Godelier dans *Métamorphose de la parenté* (2004) définit la parentalité ainsi : « l'ensemble culturellement défini des obligations à assumer, des interdictions à respecter, des conduites, des attitudes, des sentiments et des émotions, des actes de solidarité et des actes d'hostilité qui sont attendus ou exclus de la part d'individus qui (...) se trouvent, vis-à-vis d'autres individus, dans des rapports de parents à enfants ».

Deux approches se côtoient quand il s'agit de la construction progressive de la fonction parentale :

- In situ par auto apprentissage : « on deviendrait parent par une série d'essais et erreurs, en tentant de résoudre au quotidien les épreuves qui se présentent, de la grossesse au passage à l'âge adulte de sa progéniture. Cet apprentissage du travail parental mobilise des ressources sociales : c'est en dialoguant entre conjoints, en confrontant son modèle parental à celui des autres membres de son réseau familial et relationnel et en questionnant l'éducation qu'on a reçue qu'on identifie progressivement ce dont on souhaite s'inspirer ou se démarquer. La parentalité est alors comprise par les sciences sociales - anthropologie, ethnologie, sociologie - comme un apprentissage culturel, une coproduction de normes, dont les éléments varient selon les milieux sociaux, le genre, la génération, l'origine ethnique, ou encore les parcours migratoires. »
- L'éducation positive s'inspire de cette deuxième approche. Guide de bonnes pratiques - prêt à penser - ³⁰« (...) elle a laissé croire qu'il existait une parentalité parfaite, sans faille et sans faiblesse. La pédagogie positive a notamment promu l'idée qu'il était possible - et même indispensable - pour tout parent de communiquer toujours et en toutes circonstances avec douceur, sans jamais se laisser envahir par leurs affects. De même, elle leur a intimé le respect

²⁹ Christian Allard, 2020, Pour réussir le placement familial, ESF, Montrouge, p.77

³⁰ Bruno Humbeeck, Juin 2022, Les parents ont aussi droit à la bienveillance, Sciences Humaines, Grand Dossier

inconditionnel de la personnalité de l'enfant, quelle que soit l'inflexion que celle-ci pouvait prendre. Elle a enfin exigé d'eux qu'ils renoncent à tout rapport de force, diabolisant la punition et la sanction comme autant d'abominables résidus d'autorité.» Elle se fonde principalement sur la psychologie, la pédiatrie, la pédopsychiatrie, les neurosciences et les sciences de la santé. Il s'agirait « d'identifier un corpus si possible universel de connaissances et de compétences constitutives de la « bonne » parentalité, qu'il faudrait formaliser pour mieux les diffuser. L'auto-apprentissage laisse alors place au projet d'éduquer les parents, de les former à cette mission qui s'apparenterait à un métier. D'acteur, le parent devient la cible. »

Le concept de parentalité est d'usage pluridisciplinaire. Les éléments de détermination de la qualité parentale ainsi que ceux des attributions de chacun des parents varient d'une culture à l'autre, même si un lien subsiste entre le devoir d'éduquer et l'exemplarité.

Nous l'avons vu « l'exercice de la parentalité est fonction des sociétés et des époques. Il dépend d'un système de prescriptions explicites et d'un autre constitué de prescriptions plus diffuses et implicites. Dans notre société, le Code civil - celui de la civilisation - explicite les principes à partir desquels est établi l'exercice de la parentalité. De même, dans un grand nombre de cultures, des équivalents juridiques circonscrivent explicitement les règles et principes inhérents à l'exercice de la parentalité. » « (...) Les croyances de l'opinion, dans une société donnée, peuvent parallèlement contenir des principes de légitimation de la parentalité plus ou moins en adéquation, voire en opposition, avec les prescriptions énoncées par les codes. »³¹

« Les croyances et les représentations relatives à la famille et à la parentalité se transforment de façon diffuse et peu consensuelle. Toutefois, quand certains changements s'imposent durablement et au plus grand nombre, les textes les sanctionnent en les transposant aux niveaux explicites. Les représentations et les mentalités collectives évoluent plus vite que le droit et ce décalage est nécessaire pour que les transformations législatives reposent sur l'adhésion du plus grand nombre et non pas sur la seule majorité. »³²

Ce qui est légal n'est pas nécessairement légitime. « La légitimité est la conséquence d'un système de représentations ontologiques et éthiques qu'aucun code ne peut transcrire, car il se fonde sur l'esprit des lois et non pas sur leur lettre. »

³¹ Alain Bouregba, 2004, Les troubles de la parentalité, Approche clinique et socio-éducative, Dunod, Paris, p.22

³² Alain Bouregba, 2004, Les troubles de la parentalité, Approche clinique et socio-éducative, Dunod, Paris, p.22

« L'exercice de la parentalité constitue une dimension idéologique et symbolique. Les croyances, les représentations et les règles explicites délimitent, dans la société ou la communauté, les principes d'authentification de la parentalité et ses attributions. »

Nous comprenons que le « fait d'être parent est un ébranlement pulsionnel, avec à la clef une possibilité de remaniement qui débouche sur un temps saturant ou sur une décompensation, c'est-à-dire une rupture de l'équilibre psychique face à cet excès de stimulations.

Il y a un processus de parentification quand un adulte passe du statut de géniteur à celui de parent. (...) Mais ce processus n'est pas automatique. Les parents biologiques ne deviennent pas forcément parents psychiquement. »³³

Certains penseurs ont mis en exergue trois modèles théoriques de « bonne parentalité » :

- Le parent zen : constamment maître de ses nerfs. Ce parent est capable d'exprimer sur un ton neutre « *papa est très fâché* » sans manifester le moindre signe de tension émotionnelle, au risque de brouiller le message qu'il émet.
- Le parent hypercommunicant : est reconnu à son incapacité de participer à une conversation téléphonique parce que son enfant sollicite en permanence son attention et qu'il ne s'autorise pas à lui demander d'attendre.
- Le parent super tolérant : qui accepte sans réagir tous les comportements de son enfant y compris les plus insupportables de peur de compromettre son épanouissement et son développement.

Parallèlement, d'autres professionnels tels que la psychologue Diana Baumrind, préfèrent eux identifier 4 types de parents :

³³ Christian Allard, 2020, Pour réussir le placement familial, ESF, Montrouge, p.77

Parent autoritaire	Considère que son enfant doit obéir à un ensemble de règles et il les fait respecter avec sévérité, en ayant recours aux punitions.	Enfant droit qui réussit à l'école Manque d'autonomie Plus introverti et anxieux que la moyenne Plus méfiant à l'égard d'autrui Présente des risques accrus de dépression
Parent permissif	Se préoccupe moins de l'obéissance que des désirs de l'enfant. Chaleureux, il préfère encourager l'expression personnelle de l'enfant et discuter avec lui plutôt que de fixer des règles.	Enfant créatif Plus rebelle et impulsif Persévère moins dans les tâches difficiles Manque de maturité
Parent démocratique	Tient compte des désirs de l'enfant mais ne négocie pas l'obéissance, ni les règles fixées en amont, en recourant à des sanctions si nécessaire.	Enfant généralement sociable et sûr de lui Autonome Capable de réguler ses émotions Réussit mieux sa scolarité Confiant en ses capacités Moins anxieux
Parent négligent	Peu chaleureux et exerçant un très faible contrôle sur l'enfant, rejetant ses opinions et ses émotions.	L'attachement de l'enfant est affecté Détresse psychosociale et désirs d'indépendance précoces

L'auteur présente par ailleurs certains risques liés à ces comportements pour l'enfant mais aussi pour l'adulte. Elle explique que l'enfant qui grandit avec l'idée que tout lui est permis, « parce que c'est pour son bien », développe la certitude d'être le centre de toutes les attentions. Parallèlement, le parent qui priorise toutes les sollicitations de son enfant, réprime ses affects et s'interdit toute forme de comportement autoritaire, est en train de nourrir une charge mentale. L'enfant apprend que le monde se pliera sans fin à ses exigences et la somme de ces facteurs mènerait au burn out parental.

Cette réflexion permet l'émergence du questionnement suivant : Comment élever et éduquer les enfants ?

Les acquis scientifiques sont aujourd'hui nombreux. Ils portent par exemple sur les mécanismes de l'attention, ceux de la mémoire, les erreurs de raisonnements, la phonologie, ou encore le rôle des émotions. Les sciences cognitives nous éclairent sur les facteurs qui pourraient influencer le développement de l'enfant en énonçant par exemple que :

- les enfants actifs physiquement travaillent mieux,
- le cerveau apprend mieux dans le plaisir que dans le stress,

- la répétition est indispensable à la mémorisation et la mémorisation au raisonnement,
- l'intelligence se nourrit d'échanges et de connaissances, sans lesquels elle s'assèche et décline.

Pourtant, nonobstant plusieurs siècles de controverses théoriques et pratiques, le mode d'emploi reste introuvable. Le modèle vertical de l'éducation s'est substitué à de nouveaux modèles éducatifs, fondés sur la bienveillance, l'empathie, le respect des émotions de l'enfant. Toutefois, la relation éducative reste difficile à mettre en oeuvre. Peut-être même s'est-elle délitée, en dépit - ou à cause - d'une somme considérable de travaux scientifiques et de recommandations, disponibles partout, du cabinet pédiatrique aux librairies.

3. LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La notion de soutien à la parentalité peut être définie comme « un ensemble de services et de mesures organisés cherchant à avoir une incidence sur la manière dont les parents exercent leur rôle de parent en leur donnant accès à une gamme de ressources utiles pour augmenter leur compétence en matière d'éducation des enfants. »³⁴

Plusieurs fonctionnalités sont attribuées à la notion de soutien à la parentalité :

- Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle parental,
- Aider les parents à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle,
- Améliorer le bien-être des parents et des enfants,
- Agir sur les compétences parentales.

Si la parenté fait référence à la généalogie et aux règles structurant la filiation, la parentalité désigne l'art d'être parent en incluant une forte composante éducative.

Nous comprenons donc que les champs d'interventions sont multiples et transversaux puisqu'ils concernent à la fois les politiques de l'enfance et de la famille, les politiques d'éducation, de la justice des mineurs, de la prévention et de la promotion de la santé, ou encore les politiques de l'emploi.

³⁴ Mary Daly dans Claude Martin, *Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe ?*, Politiques sociales et familiales - Production et réception des normes de « bonne » parentalité, N°118, décembre 2014.

À mesure de la redéfinition de la place de l'enfant dans la société et de sa prise en compte dans celle-ci, cette dernière est (re)façonnée par ses acteurs et ses dispositifs.

En 1920, la création de l'école des parents constitue les prémices de ce courant s'appuyant sur la notion de soutien à la parentalité. En effet, le leitmotiv est le suivant : « le bien-être de l'enfant et son bon développement sont principalement déterminés par la qualité de la socialisation primaire assurée par les parents. » Les parents de l'entre-deux-guerres sont donc accompagnés dans ce sens.

Un certain nombre de penseurs vont s'intéresser et tenter de traiter la question de la parenté et de la parentalité. En 1946, l'ouvrage de Benjamin Spock - *You know more than you think you* (vous en savez plus que vous ne le pensez) ; en 1956, l'ouvrage de Laurence Pernoud - *J'attends un enfant ; en 1976, les émissions animées par Françoise Dolto - Lorsque l'enfant paraît ; en 1996 « Etre parents, pas si facile. Mini guide pour être d'heureux parents ni maltraitants, ni maltraités »* manuel de la Fondation de l'enfance et du secrétariat d'Etat à la Famille, sont autant de voix(es) et moyens de (re)modéliser le rôle et la place des parents ainsi que les dynamiques familiales.

Au cours des années 90, la notion de « soutien à la parentalité » se généralise pour désigner des situations familiales précaires et va évoluer avec les nouvelles manières de faire famille (pluri-parentalité, homo-parentalité).

L'exercice (ou le besoin d'exercer) de « soutien à la parentalité » se popularise. Les pouvoirs publics investissent ce champ au niveau international et au niveau local. Ainsi, des dispositifs sociaux destinés à financer et institutionnaliser les initiatives relevant du soutien à la parentalité, sont mis en place.

La politique de soutien à la parentalité s'appuie aujourd'hui sur six dispositifs :

- **les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**, créés en 1999 pour aider les pères et mères de famille, avec une double préoccupation :
 - favoriser les échanges entre eux et leur permettre de mutualiser leur expérience,
 - faciliter l'accès à l'information et promouvoir le contact avec des professionnels de l'éducation ;
- **les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP)**. Institués en 1996, ces espaces sont conçus pour recevoir les jeunes enfants (jusqu'à 6 ans) accompagnés de leurs parents. Ils permettent aux adultes de se côtoyer, d'échanger et aux enfants de se rencontrer pour jouer ensemble ;
- **les Points info famille (PIF)**, créés en 2003. Ces structures labellisées par l'État ont vocation à favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et à simplifier leurs démarches

quotidiennes en les orientant rapidement et efficacement vers les services adéquats, en fonction de leurs demandes ;

- **les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**, institués en 2000. Ils visent à soutenir des enfants et leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances (par l'aide aux devoirs, par exemple). Ils s'intègrent dans les projets éducatifs territoriaux et s'articulent avec d'autres dispositifs tels que le contrat éducatif local (CEL), le programme de réussite éducative (PRE), le REAAP et l'accompagnement éducatif initié par l'Éducation nationale. Les CLAS s'adressent aux élèves de l'enseignement des premier et second degrés, sur l'ensemble d'un département ;
- **la médiation familiale** qui vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à favoriser la coparentalité, en aidant les personnes à trouver par elles-mêmes des solutions aux conflits qui les opposent ;
- **les espaces de rencontre**. Ce sont des lieux d'exercice du droit de visite destinés à maintenir ou rétablir les liens entre parents et enfants après une séparation et dans des situations particulièrement conflictuelles ou difficiles (santé mentale, alcoolisme, toxicomanie...). Ils ont pour objectif de restaurer le parent dans son rôle et, à terme, de faire en sorte que les rencontres puissent avoir lieu hors de ce type de structure. La quasi-totalité des espaces de rencontre est gérée par des associations.

II. LE POSITIONNEMENT DES PROFESSIONNELS

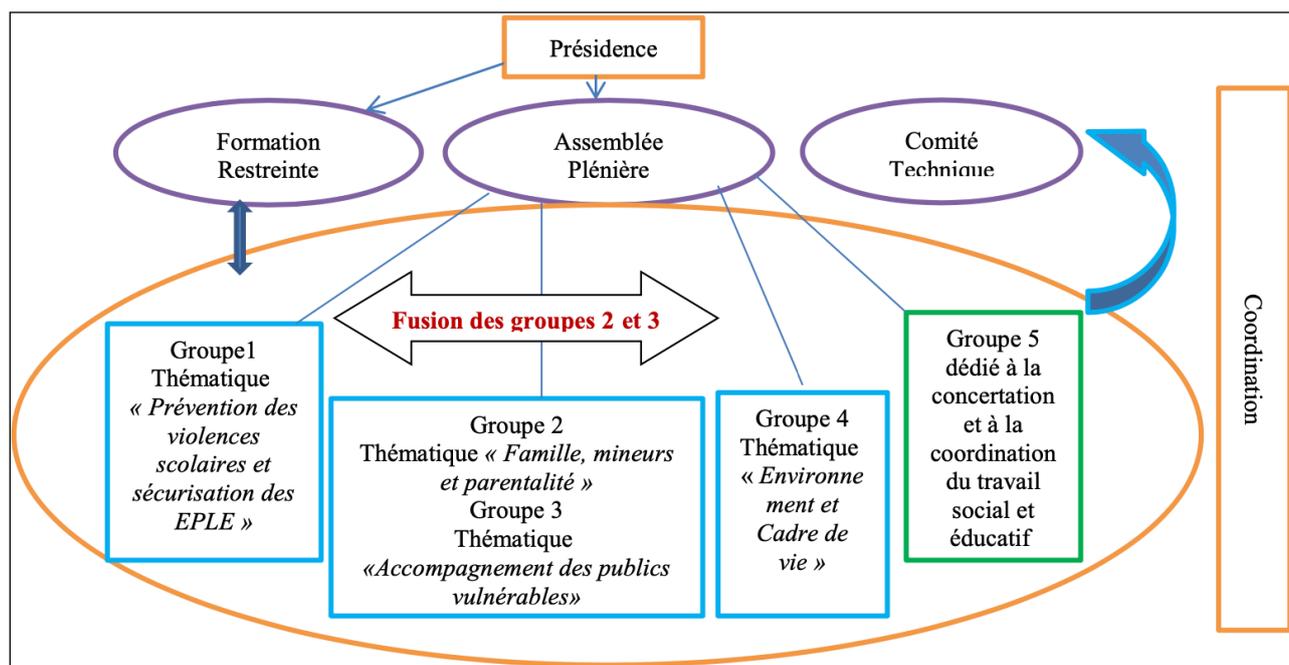
L'analyse documentaire ainsi que les tables rondes dédiées aux échanges avec les professionnels, nous ont permis d'identifier l'offre professionnelle et institutionnelle quant aux dispositifs d'accompagnement des parents et de soutien à la fonction parentale mis en oeuvre sur le territoire de la ville du Moule. Il s'agissait également d'appréhender le positionnement des professionnels quant à la thématique objet de l'étude.

Tous les acteurs invités n'ont pas pu prendre part aux tables rondes. Nous ne pouvons donc restituer que la réalité des institutions et dispositifs qui ont été représentés. Il s'agit du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, du service d'Action Sociale de Proximité (Territoire d'Intervention Sociale Moule/Morne-à-L'eau rattaché au Territoire d'Action Sociale Nord Grande-Terre), du Programme de Réussite Éducative, de la Cité Éducative, du Point d'Accès au Droit, de l'Association Attitudes Médiations, du service Promotion et Animation du Territoire, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Moule.

A. LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est une instance régie par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et qui consacre la responsabilité du Maire en matière de sécurité.

Celui de la ville du Moule assure une veille permanente sur le territoire. En effet, en tant qu'instance locale de concertation et de partage d'informations, des rencontres ont été formalisées afin d'échanger avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire, sur les sujets et situations relatifs à la lutte contre l'insécurité et à la prévention de la délinquance. Le fonctionnement de cette instance sur le territoire de la ville du Moule a été défini comme suit :



Source : Rapport d'activités CLSPD Moule 2021

Une fois par mois, au sein de 3 groupes distincts, les protagonistes peuvent se rencontrer, présenter et débattre de situations individuelles, d'une thématique, de leurs projets et/ou des actions à mettre en oeuvre :

- Groupe 1 « Prévention des violences scolaires et sécurisation des EPLE »
- Groupe 2 & 3 « Famille, mineurs et parentalité / Accompagnement des publics vulnérables »
- Groupe 4 « Environnement et cadre de vie »

En lien avec la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, 5 axes de travail guident les réunions des différents groupes et servent à structurer les actions proposées. Ces axes de travail ont pour objectif de :

- Soutenir la parentalité et prévenir les violences intrafamiliales,
- Éviter la commission et la réitération d'infractions et la victimisation,
- Prévenir les conduites déviantes et les ruptures sociales,
- Améliorer l'environnement et le cadre de vie,
- Améliorer la sécurité et la tranquillité publique.

Les actions du CLSPD sont mises en oeuvre par une équipe de 5 médiateurs sociaux auprès d'un public majoritairement âgé de 18 à 40 ans. La file active de cette instance compte notamment :

- De jeunes parents,

- Des jeunes qui sortent du système scolaire,
- Des familles monoparentales (notamment des femmes seules avec enfants),
- Des familles recomposées,
- Des personnes placées sous-main de justice.

Les problématiques les plus récurrentes concernent l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, les démarches administratives avant celles liées à la justice, au cadre de vie ou aux conflits familiaux. Elles nécessitent la mise en oeuvre d'actions individuelles et collectives.

La **remédiation** est un des outils utilisés par les médiateurs pour travailler les **dynamiques familiales** et **prévenir les situations de récidive**. Ils assurent également un rôle de facilitateur avec les institutions.

Points de vigilance relevés :

- Afin d'accompagner ces publics, un temps d'évaluation des besoins est formalisé avant d'envisager l'orientation la plus adaptée.
- Compte tenu de certaines particularités du public accompagné par la CLSPD, souvent les professionnels amorcent les premières démarches administratives en s'appuyant sur le réseau informel. Effectivement, conscients du fossé qui sépare le temps et les attentes de l'utilisateur et des institutions, il s'agit pour les professionnels de contribuer à lever les freins dits sociaux.
- Sur l'année 2021-2022, le CLSPD a coordonné 16 actions sur le territoire, l'impact de celles-ci a-t-il été évalué ?

B. LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) est un dispositif mis en oeuvre par les collectivités. Son action contribue à la mise en oeuvre du Programme Opérationnel National « Emploi inclusion » du Fonds Social Européen et notamment de l'axe prioritaire n°3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». Effectivement, l'objectif est d'augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale. Pour ce faire, ce dispositif fonctionne à 75% avec les Fonds Européens.

Cet accompagnement est mis en oeuvre par un « référent de parcours ». Il a pour mission de guider le bénéficiaire dans l'élaboration et la construction de son projet professionnel.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, dont fait partie la ville du Moule, compte à ce jour 7 référents de parcours. 2 d'entre eux sont dédiés à l'accompagnement de la population de la ville du Moule. Quand elle est complète, cette équipe recense 12 professionnels : 1 coordinatrice, 1 agent dédié à la cellule animation, 1 chargé de mission, 1 chargé des relations entreprises ainsi que 7 référents de parcours. Chaque référent dispose d'un portefeuille de 70 places. D'une durée moyenne de 24 mois (en lien avec la programmation et en fonction des profils), cet accompagnement s'effectue dans le cadre d'un entretien mensuel.

Pour bénéficier de ce dispositif, le bénéficiaire doit être orienté par un prescripteur. L'orientation peut être à l'initiative du Maire ou d'un élu, d'un professionnel du Centre Communal d'Action Sociale, d'un des services du Département, de la Mission locale, de Pôle emploi ou du CLSPD.

Ce dispositif consiste en la mise en oeuvre d'un accompagnement à « l'**insertion professionnelle** » pour lequel les freins sociaux doivent être levés en amont. Il s'adresse aux personnes qui souhaiteraient créer une entreprise, aux porteurs de projet ou ceux qui souhaitent être positionnés sur le marché du travail et/ou souhaitent suivre une formation. Il s'agit d'un accompagnement individuel et global avec des rendez-vous de suivi tous les mois. Cet accompagnement n'est pas assorti d'une rémunération.

La procédure en place nécessite une orientation d'un prescripteur, puis une étape d'intégration durant laquelle (dans la mesure du possible) une évaluation est réalisée. Suite à cette dernière, plusieurs possibilités sont envisageables, soit :

- Le référent de parcours tente d'apporter une solution aux freins identifiés avec le bénéficiaire,
- Le bénéficiaire est sorti du dispositif et réorienté parce que les freins identifiés représentent un obstacle majeur à son parcours,
- Le projet professionnel est travaillé et défini,
- Le bénéficiaire dispose des pré-requis et du niveau de formation attendu, peut accéder directement à un emploi,
- Le bénéficiaire doit suivre une formation avant d'accéder à un emploi.

Les dossiers retenus sont ensuite présentés en Comité d'Intégration et de Suivi, qui se tiennent tous les 2 mois. Lors de ceux-ci, les fiches de prescription, d'entrée et de sortie sont analysées. Pour des projets spécifiques et/ou de grande envergure, des comités exceptionnels peuvent être mobilisés.

Tous les partenaires de l'insertion sont invités à participer à ces comités.

Le public reçu par les professionnels du Nord Grande-Terre est généralement âgé de plus de 26 ans. Toutefois, si un opérateur le souhaite ou si un projet nécessite un profil particulier (type chantier d'insertion), des personnes âgées de moins de 26 ans peuvent être intégrées.

Dans les faits, les personnes orientées sont majoritairement des femmes seules avec enfants, âgées de 40 à 60 ans. Les hommes ne représentent que 20 à 30% du public reçu. La population d'origine étrangère ne représente que 30% de leur public.

Les problématiques les plus récurrentes (qui sont aussi les principaux obstacles à la mise en oeuvre du dispositif) sont liées à la mobilité, à la garde d'enfant et à un niveau de revenu faible.

Dans ce sens, les référents de parcours disposent de plusieurs mesures permettant de tenter d'y pallier :

- L'aide à la garde d'enfants,
- L'aide individuel à la formation,
- L'aide financière à la levée des freins.

Sous conditions (motivation et autonomie du candidat, et/ou formation de plus d'1 mois), et après passage en comité, des fonds peuvent être alloués à la levée des freins recensés.

Pour ceux qui sont concernés par la fracture numérique, une formation d'initiation à l'informatique est proposée. Les personnes qui connaissent la barrière de la langue, peuvent bénéficier d'une action de remobilisation mais ne sont pas immédiatement intégrées dans le dispositif d'accès à l'emploi et à la formation.

Dans certains cas, un double suivi est possible avec par exemple la Mission locale ou Pôle emploi tant qu'il n'y a pas de double financement (type FSE).

Des actions collectives, telles que le « Café de l'Insertion », sont également proposées afin de faire découvrir et sensibiliser quant au dispositif du P.L.I.E.

Enfin, les bénéficiaires en fin de parcours et en sortie positive, peuvent s'ils le souhaitent et si nécessaire, bénéficier d'un suivi complémentaire de 3 mois.

Points de vigilance relevés :

- Les liaisons sont faites pour l'essentiel de manière verbale même si la traçabilité des dossiers est assurée et est indispensable au regard des opérateurs financeurs.
- Avec les institutions de Pôle emploi et du Département, des fiches spécifiques sont utilisées. Après avoir reçu le bénéficiaire, un feuillet est complété et renvoyé. Les retours ne sont pas systématiques soit du fait du professionnel, soit du fait du bénéficiaire qui ne souhaite pas que ses données soient communiquées.
- Un travail en réseau informel est identifié toutefois, il peine à se transformer en travail de partenariat. Il n'y a pas de maintien de contact ni de rencontre ponctuelle.
- Tous les partenaires invités ne participent pas aux rencontres proposées.
- Il est à déplorer l'absence d'une instance d'évaluation des suivis.
- Une expérimentation a débuté au mois de mai 2022 avec le Département concernant les bénéficiaires de minimas sociaux.
- L'équipe du P.L.I.E est en train de travailler à la mise en place d'un R.I.F (Réseau d'Informations) sur l'ensemble du territoire.
- Du fait des caractéristiques propres du dispositif (liées au fonctionnement du F.S.E), quand un usager est reçu l'offre proposée est assortie d'une mise à disposition. Les référents de parcours ont cette obligation de communiquer sur le dispositif et ont aussi une obligation de résultat.

C. LE SERVICE ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

Le Service Action Sociale de Proximité est l'un des services du Département, en charge de l'action sociale. Ses missions consistent à accueillir et accompagner la population en :

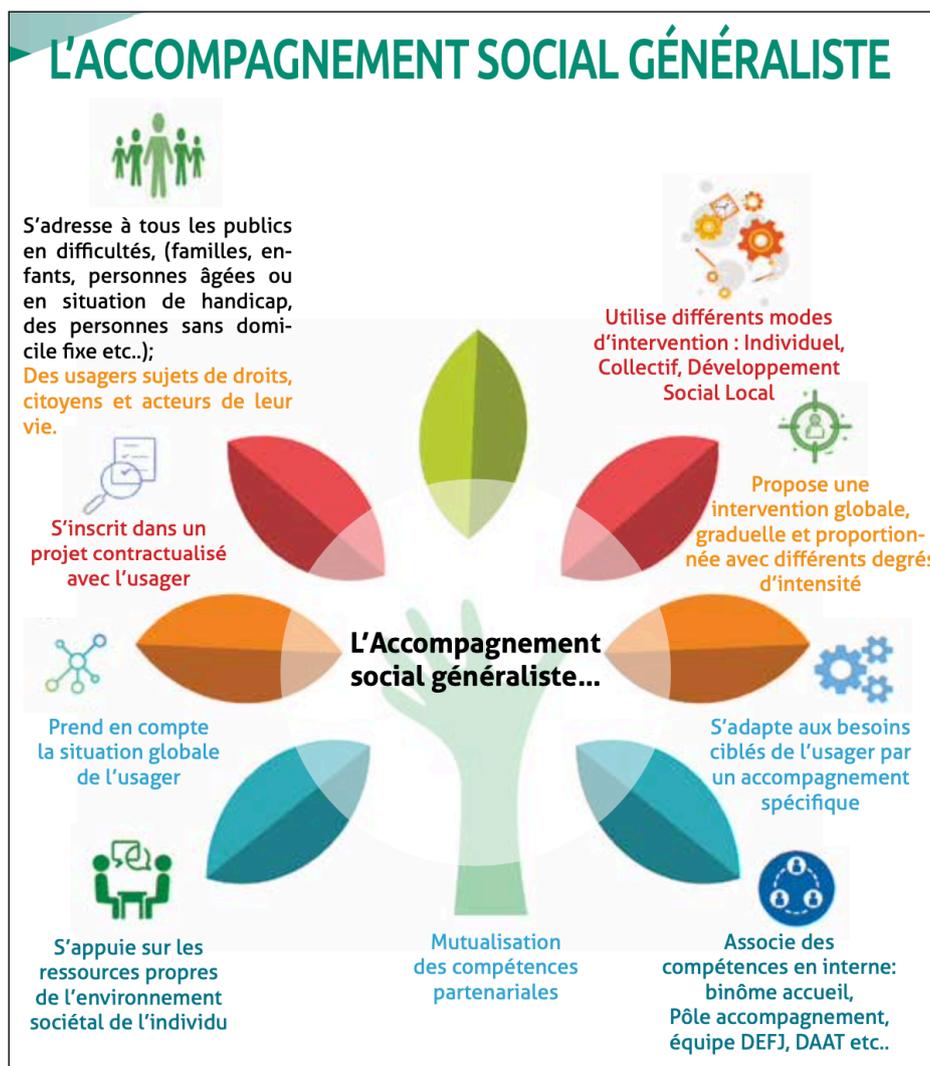
- Soutenant l'enfance et la famille,
- Favorisant l'insertion sociale,
- Accompagnant les personnes en situation de handicap,
- Accompagnant les personnes âgées.

La prise en charge proposée se décline en deux temps. L'utilisateur qui formule une demande, est d'abord reçu par le Pôle Primo Accueil. Une pré-évaluation de sa situation est réalisée et un 1er niveau de contractualisation est proposé. Les demandes traitées immédiatement relèvent du

domaine de l'accès aux droits. Ainsi, la prise charge à ce stade ne peut excéder 3 mois. À l'issue de celle-ci, soit :

- La prise en charge prend fin parce que l'utilisateur a obtenu une réponse à sa demande ou a été réorienté vers un partenaire,
- Le contrat est rompu en cas de non respect des engagements par l'utilisateur,
- Le bénéficiaire est orienté vers le Pôle Accompagnement, soit un 2ème niveau de contractualisation, pour une demande plus complexe et une prise en charge d'une durée allant de 1 mois à 24 mois.

Dans le cadre d'un **parcours contractualisé**, l'« **accompagnement social généraliste** » proposé aux usagers, peut être représenté de la manière suivante :



Source : L'Action Sociale de Proximité du Conseil Départemental, portant sur la nouvelle organisation territoriale de l'action sociale
L'Accompagnement Social Généraliste, p.22

Le public de ce service est hétérogène. Sont accueillis les personnes vulnérables, les personnes en situation d'isolement, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles, les enfants, les jeunes adultes, les couples ou les demandeurs d'emploi. Il n'y a pas de critère d'âge pour être reçu.

Les personnes en situation irrégulière sont de plus en plus présentes dans les files actives même si certaines communautés ne sont pas du tout représentées.

Les professionnels de ce service répondent à des questions concernant la fonction parentale, le logement, le budget, la santé et/ou la cohésion sociale par différents types de mesures d'accompagnement.

Les professionnels sont des travailleurs sociaux qui collaborent de manière formelle et informelle avec les partenaires internes et externes pour répondre à leurs missions.

Pour une situation commune, les échanges sont téléphoniques, en entretien commun avec l'utilisateur ou encore lors de synthèse.

Points de vigilance relevés :

- Pas de modalité de contact via un formulaire spécifique

D. LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Programme de Réussite Éducative (P.R.E) est un **dispositif d'accompagnement global et spécifique** créé en 2005 par la Loi de Programmation pour la Cohésion Sociale.

Il a pour but la prise en charge individualisée des enfants âgés de 2 à 16 ans en situation de fragilité et relevant des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville. Ces conditions sont cumulables. Le dispositif du P.R.E s'étend de l'école maternelle au collège et doit permettre de :

- Pallier les difficultés des enfants et des familles,
- Lever les freins à l'épanouissement de l'enfant,
- Construire avec le jeune et sa famille, un parcours adapté à sa situation, en mettant en oeuvre des actions individuelles et collectives.

Le P.R.E n'a pas vocation à se substituer aux actions scolaires, péri ou extra-scolaires. La démarche consiste à trouver une solution dans les dispositifs existants, en travaillant avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs.

Le public de ce dispositif est orienté par les établissements scolaires et les travailleurs sociaux.

Le dispositif est animé par une coordinatrice et l'accompagnement peut être mis en oeuvre par un référent de parcours.

Points de vigilance relevés :

- Le dispositif est ouvert à tous les enfants des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville sans considération du statut des parents.
- Dispositif dont l'organisation, le fonctionnement et les missions sont encore méconnus sur le territoire.

E. LA CITÉ ÉDUCATIVE

La Cité Éducative est un label qui permet de coordonner les dispositifs existants. Au mois de Mars 2022, la ville du Moule obtient ce label, dont l'organisation est portée par l'Education Nationale. Par ailleurs, le démarche est animée par une cheffe de projet opérationnel.

Il concerne l'accompagnement des familles et de leur(s) enfant(s) de la naissance à l'âge de 25 ans, relevant des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville, dans tous les temps et tous les espaces de vie.

En d'autres termes, ce label permet de prolonger l'action du P.R.E par des projets et des actions individuelles et collectives.

F. LE POINT D'ACCÈS AU DROIT

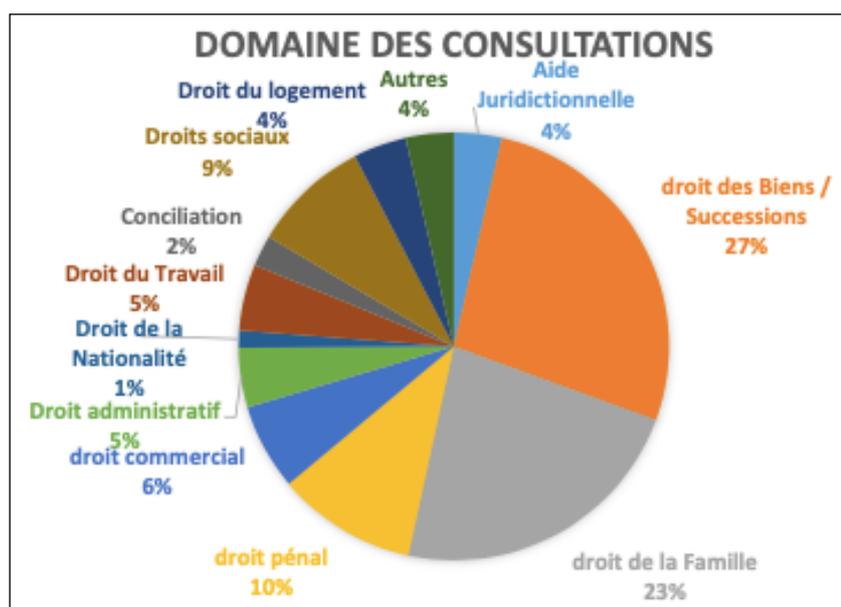
Le Point d'Accès au Droit de la ville du Moule a ouvert ses portes au mois de septembre 2010. L'accès y est gratuit à toute personne quelque soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie et son lieu de résidence. Afin d'accompagner et orienter les usagers, un accueil physique ainsi qu'un accueil téléphonique leurs sont proposés du lundi au vendredi, à horaires fixes.

Le P.A.D est un service de proximité qui a pour objectif d'améliorer la cohésion sociale, de contribuer au développement de la citoyenneté et de prévenir les litiges sur le territoire. Dans ce sens, des permanences sont assurées par différents corps de métiers. Les professionnels qui y interviennent ont les missions suivantes :

- (...) Assurer un accès au droit et apporter aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs une information de proximité qui les aidera à exercer leurs droits et leurs devoirs. Les usagers pourront obtenir une réponse individualisée à leurs questions dans le cadre des permanences.
- (...) Informer, orienter et assister les usagers dans différents domaines du droit et aider à la résolution amiable des conflits.
- Prendre en charge les victimes. Elles peuvent y trouver une écoute, une aide juridique, ainsi qu'un accompagnement dans un cadre qui leur est consacré et dans lequel la confidentialité est assurée.
- Constituer un outil incontournable de la prévention de la délinquance, qui s'inscrit dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) créé en septembre 2012.

Alors qu'en 2010, 340 personnes avaient été reçues entre le mois de septembre et le mois de décembre ; en 2020, 987 personnes ont été reçues au P.A.D du Moule.³⁵ Il s'agit majoritairement de femmes (65,65%), célibataire (35,36%) ayant un ou plusieurs enfants à charge (43%). Plus de 32% des usagers de ce service sont sans emploi ou ont un statut d'étudiant. La tranche d'âge la plus représentée est celle des personnes âgées de 51 à 60 ans (17%) suivie de la celle des personnes âgées de 61 à 70 ans (15,5%).

Les problématiques principalement interrogées sont les suivantes :



Source : Rapport d'activité 2020 du Point d'Accès Au Droit

³⁵ Rapport d'activité 2020 du Point d'Accès Au Droit du Moule

G. ASSOCIATION ATTITUDES MÉDIATIONS

Attitudes Médiations est une association qui fait partie de la Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux.

Selon la définition adoptée par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale en 2002, la « *médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.* »³⁶

Elle vise à restaurer la communication et à préserver des liens entre les personnes et plus particulièrement des membres d'une même famille. Dans les situations de séparation, elle favorise l'exercice en commun de l'autorité parentale et l'affirmation d'une responsabilité durable des parents quelle que soit l'histoire de leur couple.

La médiation familiale s'adresse aux couples mariés, séparés, divorcés ou en instance de divorce, aux familles recomposées, monoparentales, aux enfants, aux frères et soeurs, aux grands-parents.

Toutefois, si une situation de violence est avérée, la médiation ne peut être mise en oeuvre.

Les domaines d'intervention sont multiples et transversaux. Il peut s'agir de la protection de l'enfant, des relations inter-générationnelles, d'une succession, d'un divorce ou d'une séparation.

La médiation familiale est exercée exclusivement en présentiel et ne peut être mis en œuvre qu'après un entretien obligatoire. Des séances en visioconférence ont pu être mises en place mais relèvent de l'exception et répondaient à l'indisponibilité géographique du bénéficiaire.

Une médiation est essentiellement individuelle. Des informations collectives peuvent par ailleurs être proposées.

Points de vigilance relevés :

- La médiation familiale s'inscrit dans un cadre réglementaire strict qui ne favorise ni le travail en partenariat ni les échanges de documents.

³⁶ Définition de la Médiation Familiale, 202, <http://mediation-familiale.org/mediation-familiale/definition-et-historique/item/3-definition-adoptee-par-le-conseil-national-consultatif-de-la-mediation-familiale-2002>

H. LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) dispose d'un service social spécialisé. Celui-ci travaille sur requête. Une information est transmise par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et une mise à disposition est envoyée aux familles. Le public de ce service est constitué des allocataires ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 20 ans.

La mise à disposition est en général bien reçue par les familles et permet de mettre en place le plan d'actions pour la famille et avec la famille.

Les domaines d'intervention couvrent les champs suivants :

- La parentalité (séparation - divorce - décès - 1ère naissance ou naissance multiple - recueil d'enfant),
- Le logement (impayés de loyers uniquement auprès de bailleurs privés et LLTS CAF - logement non décent - amélioration du cadre de vie - équipement),
- L'insertion sociale notamment pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (l'objectif étant de lever les freins sociaux) et les femmes enceintes jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

L'accompagnement est à la fois individuel et collectif.

L'approche individuel consiste à proposer un accompagnement pour favoriser l'accès aux droits et le maintien de ceux-ci afin de prévenir et éviter les ruptures de droits. Cet accompagnement est dans la mesure du possible mis en oeuvre dans les « lieux de vie »³⁷ des allocataires car il s'agit « d'utiliser les espaces ressources »³⁸.

Les ateliers collectifs sont exclusivement proposés au public C.A.F. Par exemple, des ateliers mis en place avec Pôle emploi, portaient sur l'approche du parcours professionnel ou encore des ateliers ont été proposés avec le C.C.A.S aux parents qui souhaitaient s'approprier les outils informatique et numérique, afin dans un second temps de les sensibiliser au contrôle parental.

La prise de rendez-vous est possible via la plate forme téléphonique ou le dossier usager pour les non-requêtés. Les « requêtés » disposent de la ligne directe des professionnels.

³⁷ Entretien avec Mme P. Assistante de Service Social CAF

³⁸ Id.

Les personnes reçues sont majoritairement des :

- Femmes seules,
- Familles monoparentales,
- Bénéficiaires de minimas sociaux.

L'âge moyen est de 30 ans et ce public réside majoritairement en milieu urbain.

La propension de familles d'origines étrangères s'élève à 25/30 %. Les origines ne représentent pas un obstacle dans l'accompagnement.

Les entretiens et ateliers menés par les professionnels du service social de la C.A.F ont permis de déceler les difficultés récurrentes des familles relevant des domaines suivants :

- Précarité financière,
- Précarité numérique,
- Perte des solidarités / isolement des familles,
- Parentalité / assumer les fonctions éducatives et parentales.

De part la spécificité de ce service, un accompagnement à la parentalité est proposé aux familles. Celui-ci se traduit par une offre de service, dans le cadre individuel. Il a pour vocation de libérer la parole pour les rassurer, les valoriser, les écouter, les informer sur les dispositifs et les groupes de paroles, et si besoin de les orienter vers des ateliers collectifs. Cette prise en charge nécessite un travail avec les partenaires tels que les EVS, un juriste, des psychologues, afin de permettre aux familles de s'inscrire dans les dispositifs d'animation.

La durée moyenne d'un accompagnement est variable de 3 mois à 1 an, elle est fonction de la situation et des capacités de l'utilisateur. Aussi, les limites de cet accompagnement dépendent :

- Des domaines d'intervention identifiés
- D'améliorations identifiées
- De la capacité à faire seul ou la volonté d'essayer
- Du refus de l'utilisateur de prendre part à l'accompagnement individuel et/ou collectif.

La fin d'accompagnement est manifestée par la famille, parce qu'elle aura la capacité d'agir sur la problématique posée et les professionnels pourront se dire « elle ne baisse pas les bras ».³⁹

Quelques freins peuvent être identifiés dans l'accompagnement. Toutefois, en raison de l'aspect

³⁹ Ibid

financier et de la notion d'accès aux droits et des prestations, les familles adhèrent en général à l'accompagnement proposé.

« La communication reste ponctuelle avec les partenaires extérieurs puisqu'elle est souvent fonction de la demande. Le travail en réseau n'est pas facile à mettre en place mais reste une priorité pour le service social de la C.A.F. Les contacts sont ponctuels avec certains collègues parallèlement un travail régulier avec certains partenaires tels que les bailleurs, un juriste, le C.C.A.S est fonction des besoins et de la demande des familles ». Par exemple, lorsqu'une situation de violences ou de maltraitance est identifiée, le relai est fait au service de l'Action Sociale de Proximité du Département. Lorsqu'il s'agit d'une famille qui est déjà connue du service, une « liaison téléphonique » est mise en place.

Pour les échanges avec les familles, l'outil le plus utilisé est le téléphone puis la visite à domicile. Les équipes disposent également d'un portable professionnel mais le mode de contact est adapté à la situation de la famille.

Le service Social de la C.A.F met en place un accompagnement qui intègre un volet éducatif. Il est vrai que la culture tient une place importante dans l'accompagnement mais un travail de cheminement est mis en place avec la famille. Toutes les actions tiennent compte de l'intérêt de l'enfant qui doit être placé au coeur du dispositif. La famille est donc accompagnée à revenir dans le cadre légal à travers par exemple des ateliers de sensibilisation, la mise en évidence des risques et en laissant le « temps au temps ».

Points de vigilance mis en évidence :

- La difficulté liée à la mobilité compte tenu de l'absence de proximité du service social de la C.A.F.

I. LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est un établissement public dont la mission est de « mettre en oeuvre les politiques sociales définies par la municipalité. »⁴⁰ Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres élus et nommés du conseil municipal.

Le personnel du C.C.A.S compte 8 agents dont 1 personnel propre et 7 agents mis à disposition par la ville. Ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier de la mobilité professionnelle. Le travailleur social est nommé par le Conseil d'Administration.

Le projet de l'année qui inclut l'ensemble des actions à mettre en place, est validé par le Conseil d'Administration.

L'établissement ne dispose pas de fonds propres mais d'une subvention communale. Il est organisé en 4 pôles.

⁴⁰ Entretien avec Mme P. Responsable du CCAS de la ville du Moule

Les différents pôles	Personnels dédiés	Publics	Objectifs & Missions
Guichet logement/habitat	2 agents	Personnes âgées	Demande de logement Demande d'aide à l'amélioration de l'habitat
Personnes à mobilité réduite	1 agent	Personnes en situation de handicap	Écoute, accompagnement et orientation MDPH Les imprimés sont maintenant disponibles au CCAS et une aide à la complétude peut être proposée. Ensuite, le dossier est remis à l'usager afin qu'il le dépose.
Insertion	1 agent de la Mission locale	Les personnes âgées de 16 à 25 ans	Une permanence est assurée tous les jours et permet la mise en œuvre d'un accompagnement pour l'insertion par l'emploi, par le logement ou le relogement et la santé.
	1 agent de l'Agence Départementale d'Insertion	Les personnes âgées de 25 à 45 ans	Un accompagnement est proposé aux bénéficiaires du Revenu de solidarité Active, vers l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès à la santé.
	1 agent du CCAS	Les personnes âgées de plus de 50 ans	Une convention entre le CCAS et le Conseil Départemental prévoit que le « public qui n'est plus employable » bénéficie d'une préparation à la retraite. Ce public est également accompagné quant à l'accès aux droits, à la santé, ou encore au logement.
Accompagnement Social Global	1 assistant de service social	Tout public	Le travailleur social prend le relai pour toutes les démarches qui nécessitent une évaluation sociale.

Il convient de préciser que les personnes âgées de plus de 50 ans sont dans un 1er temps reçues par le Conseil Départemental. Elles sont ensuite orientées vers le C.C.A.S via une fiche. Un contrat d'accompagnement est signé avec ce public et un document spécifique est transmis au Conseil Départemental.

Le C.C.A.S propose par ailleurs un service de domiciliation ainsi qu'une épicerie sociale et solidaire. Il est instructeur de demande de logement et est également référent du dispositif F.S.L (Fonds Solidarité Logement).

Une convention avec un groupe, leur permet de proposer des bons alimentaires aux administrés en difficultés.

Une convention avec la Mission locale permet l'accès à un logiciel spécifique et d'enregistrer les données concernant les jeunes qui se sont présentées à l'accueil du C.C.A.S.

Les professionnels du dispositif du P.L.I.E tiennent une permanence 3 fois par semaine et le C.C.A.S est membre de la commission d'intégration.

Il n'y a pas d'offre de services ni de requêtes impulsant une mise à disposition. L'accueil et la prise en charge des publics relèvent généralement d'une démarche spontanée ou d'une orientation d'une autre institution. Le C.C.A.S peut par ailleurs être destinataire de signalements.

Les publics les plus régulièrement accueillis sont les personnes âgées, les familles, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et les jeunes. Les personnes en situation irrégulière et/ou d'origines étrangères sont largement minoritaires dans la file active du C.C.A.S.

Les problématiques récurrentes concernent le logement, l'alimentation et les ressources.

Les entretiens d'accueil permettent de déterminer en fonction de la demande, s'il s'agit d'une prise en charge qui relève du C.C.A.S ou si une orientation vers une entité partenaire est nécessaire. Les situations de maltraitance et les familles en difficultés avec enfants en bas-âge sont systématiquement orientées vers le Département. Des actions individuelles sont mises en oeuvre parallèlement aux actions collectives et autres projets pour le territoire de la ville du Moule et de la C.A.N.G.T.

Les limites de l'accompagnement résident dans la satisfaction de l'utilisateur et les contraintes liées à la C.N.I.L.

Points de vigilance relevés :

- Pour contacter les professionnels du CCAS, il convient d'obtenir les adresses mail personnalisées de chaque agent.
- Le C.C.A.S dispose d'une adresse mail générique mais cette dernière n'est pas systématiquement consultée.
- Une fiche de liaison a été formalisée uniquement avec le Conseil Départemental.

- La culture de l'autre ne peut pas être prise en compte dans le cadre de la prise en charge. En effet, même si les parents sont d'origines étrangères, leurs enfants sont nés sur le sol français et doivent pouvoir interagir en fonction du cadre réglementaire et législatif français.

III. LA VISION DES FAMILLES

Des ateliers ont été animés avec un groupe de familles notamment identifiées dans la file active du C.L.S.P.D et de la Mission locale. Cette restitution ne peut donc faire état que de la vision des personnes ayant accepté de participer aux ateliers.

Les quatre ateliers ont été des espaces d'échanges et d'expression autour de quatre thématiques :

- Familles, couples, amis & alliés ... **ET** institution, qui fait quoi ?
- Comment faire famille à l'ère du 2.0 ?
- Quelle place pour **Ma** culture dans la rencontre avec les professionnels et les institutions ?
- Médiations en situations de crise (enfants difficiles, ruptures, maltraitances conjugales, addictions ...).

Au même titre que les questionnaires et la consultation publique, ces ateliers ont permis de réfléchir et travailler à la place et à l'impact des représentations.

A. 1ER ATELIER : FAMILLES, COUPLES, AMIS & ALLIÉS ... ET INSTITUTION, QUI FAIT QUOI ?

Nonobstant les différents statuts et les multiples formes de foyer représentés, UNE définition de la famille est ressortie. Elle est présentée comme étant « l'espace du couple avec un ou plusieurs enfants voire de la famille élargie ». Elle peut concerner les personnes avec lesquelles « je vis et/ou je grandis ».

Pour ces familles, l'environnement ne peut pas être la seule cause des difficultés rencontrées. Elles relèvent notamment la modification des rituels ainsi que la vision des professionnels qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'histoire familiale et de la place du parent.

Points de vigilance mis en évidence :

- La place de l'homme et du père
- Conflit interne prégnant concernant :
 - ➔ La difficulté à assurer la transmission,
 - ➔ L'intrusion de l'État et des professionnels dans les dynamiques familiales,
 - ➔ Le poids de l'éducation reçue et le regard porté par l'autre sur son propre modèle éducatif,
 - ➔ Le poids des attentes de la société.

- Conflit de générations.

B. 2ÈME ATELIER : COMMENT FAIRE FAMILLE À L'ÈRE DU 2.0 ?

Un temps aurait été nécessaire pour définir « l'ère du 2.0 ». En effet, le groupe hétérogène réunissait des profils différents et des tranches d'âge éloignées. Les débats ont donc débuté dès la présentation de la thématique. Les avis divergeaient et étaient finalement fonction de la tranche d'âge et de l'expérience de chacun avec les outils numériques.

Il est tout de même ressorti de cet atelier que l'usage du numérique et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C) permet une connexion avec le monde.

Certains ont pu (dû) expérimenter les outils numériques pendant la période de confinement afin de continuer à communiquer avec leurs proches.

Chacun peut reconnaître que la dématérialisation facilite certaines démarches et que finalement les parents seraient peut-être parfois davantage connectés que leurs enfants.

L'usage de cet outil aura accentué le fossé entre les générations, puisque certaines n'auront pas pris le temps de l'appropriation face aux contraintes sociales et sociétales. Certains diront : « pas le choix de ne pas s'y mettre ».

Il est tout de même rappelé par un jeune participant que « le numérique c'est virtuel et non naturel » et que la différence entre les deux réside dans « l'amour ».

Le numérique ne peut remplacer « le plaisir d'être ensemble et de se rencontrer ». En effet, certaines familles admettent qu'elles se questionnent quant à leur propre dynamique familiale notamment par rapport à l'usage du téléphone portable ou encore par rapport à la prise en charge de l'enfant par le groupe social.

Points de vigilance mis en évidence :

- L'usage des NTIC peut être une source d'éloignement voire d'isolement,
- L'accès est parfois difficile,
- Le monde virtuel peut générer des difficultés de communication,
- Les difficultés à maintenir les relations sociales « physiques »,
- Les addictions,
- La souffrance qui n'est ni visible ni perceptible à travers un écran.

C. 3ÈME ATELIER : QUELLE PLACE POUR MA CULTURE DANS LA RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONS ?

Il n'aura pas été aisé de définir les concepts de culture, accompagnement, aide, prise en charge et éducation. Ces termes sont pourtant utilisés couramment et parfois de manière interchangeable.

Cet atelier aura mis en exergue le choc entre la vision des usagers et des professionnels, de la culture. Il aura permis d'identifier les représentations de chacun des notions d'aide, de prise en charge et d'accompagnement. Parmi les mots-clés qui ont pu être énoncés, nous retenons :

- Autonomie
- Évoluer
- Responsabilité
- But recherché
- Se sentir mieux.

L'analyse de ceux-ci au regard des concepts présentés en liminaire de l'atelier, auront amené les familles à se questionner sur le sens et la place de l'accompagnement bien plus que sur la place de leur culture dans celui-ci.

Comme dans l'atelier précédent, certains ont pu partager leur ressenti et leur vision, en expliquant que finalement l'accompagnement ne peut être efficient ni pertinent si la communication est unilatérale et empreint de jugement.

Elles formulent même des préconisations telles que l'opportunité de pouvoir rencontrer un représentant de chaque institution ou d'être présentes lors des rencontres entre professionnels.

Points de vigilance mis en évidence :

- Pas suffisamment d'adaptation des professionnels,
- Lois et normes trop généralistes,
- Accompagnement dans le sens de la femme-mère,
- Les limites professionnelles quant aux cadres institutionnel et déontologique.

D. 4ÈME ATELIER : MÉDIATIONS EN SITUATIONS DE CRISE (ENFANTS DIFFICILES, RUPTURES, MALTRAITANTES CONJUGALES, ADDICTIONS ...)

Nous nous situons sur un territoire dit de l'oralité. Pourtant, parler de nous, de notre réalité et de nos difficultés s'est avéré relativement complexe à partir de la thématique du 4ème atelier.

Parler des situations de conflits et de crises au sein du foyer aura probablement demandé une introspection peut-être trop effrayante et/ou douloureuse, et a généré une vive émotion.

D'autres questions ont nécessairement émergé, telles que : qu'est-ce que la situation de crise ? Comment réagir quand elle se présente ? Comment réagir si je ne la reconnais pas ?

Il s'avère que les situations de mésentente et de conflit ne sont à priori pas reconnues en tant que telles par les parents pour des raisons diverses.

Dans un premier temps, certains tenteront d'évoquer l'époque différente, l'éducation différente, la place de l'enfant différente ; avant de revenir à une analyse plus pragmatique. Différentes postures sont verbalisées. Pour certains, il peut s'agir d'une posture d'évitement voulant absolument « acheter la paix ». Pour d'autres, les enfants « ont toujours tort », sont des enfants et ne peuvent savoir ce qui est bon pour eux. D'autres encore, totalement pris dans un dilemme (social, sociétal, « générationnel », « éducationnel »), embrassent des postures de négociations qui ne sont porteuses ni de sens ni de résultats dans la fonction éducative et parentale.

Les échanges auront amené l'idée que finalement les enfants dits « difficiles », le sont peut-être par rapport aux comportements des parents, aux relations parents-enfants. En effet, la difficulté relationnelle n'est pas nécessairement due uniquement au caractère de l'enfant. À cela, s'ajoutent l'impact de la technologie, des environnements, de la société, le rythme de vie ou encore les convictions différentes qui peuvent émerger au sein du couple et de la famille élargie.

Différents types de médias ont été identifiés. Il peut s'agir de la cellule familiale, de la famille élargie ou encore des professionnels. Toutefois, la majorité des participants a d'une certaine manière marqué une certaine distance quant à la possibilité de recourir à un soutien face à une situation de crise, tout en encourageant les autres dans ce processus.

Points de vigilance mis en évidence :

- Les discussions entre papa et maman ne doivent pas avoir lieu devant les enfants,

- Le parent n'a pas à être omniscient et/ou omniprésent,
- Le « oui à tout » n'est ni un gage d'amour ou de réussite.

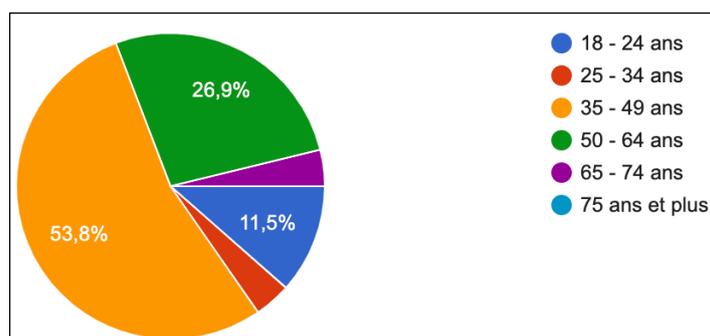
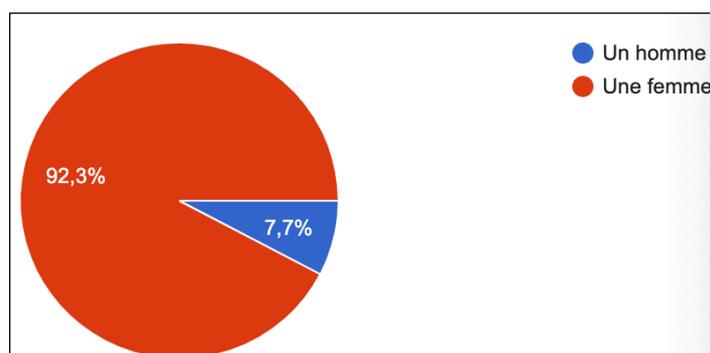
IV. LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA PARENTALITÉ

La « Consultation publique sur la parentalité » aura permis de recueillir la participation et la vision de 26 familles résidants sur le territoire de la ville du Moule.

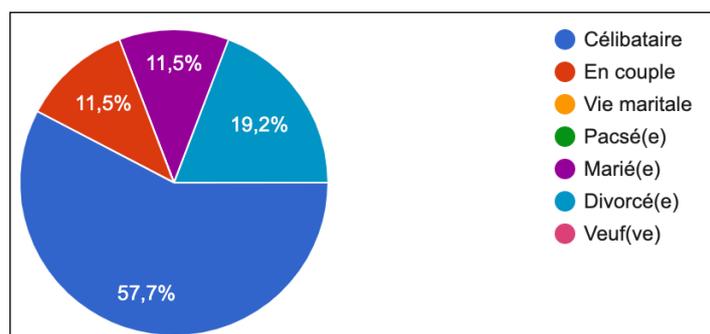
Les résultats sont présentés en suivant l'ordre des rubriques décrites ci-avant.

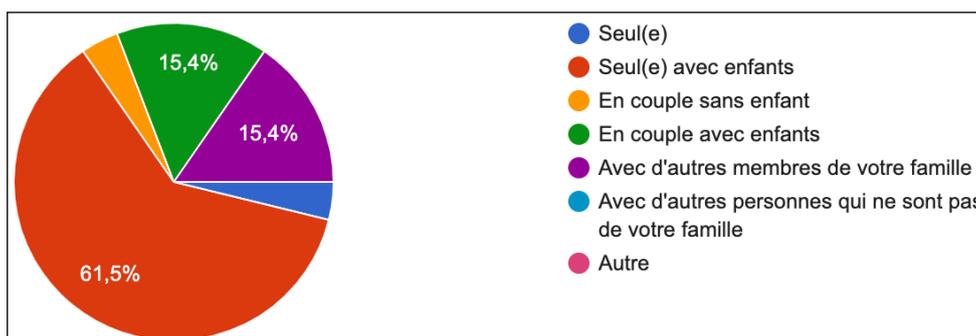
A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les ménages qui répondent à cette enquête sont essentiellement composés de femmes, âgées de 35 à 49 ans.

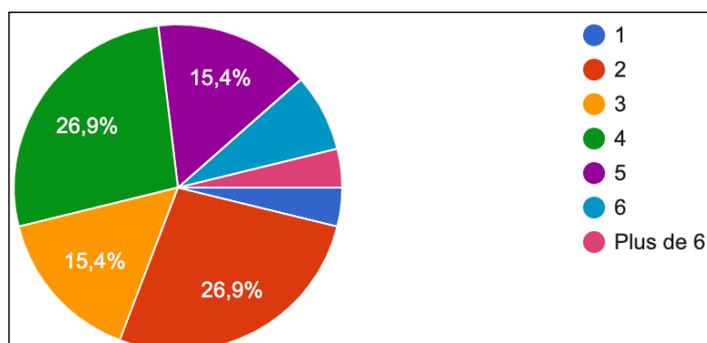


57 % se déclarent célibataires avec un ou plusieurs enfants à charge.

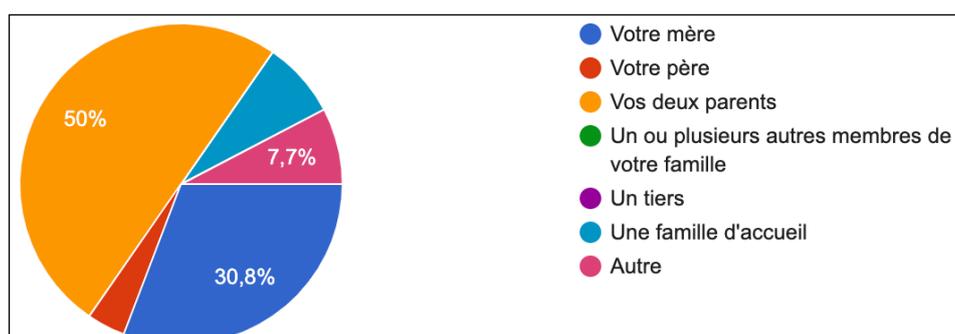




Ces ménages sont majoritairement composés de 2 à 4 personnes.

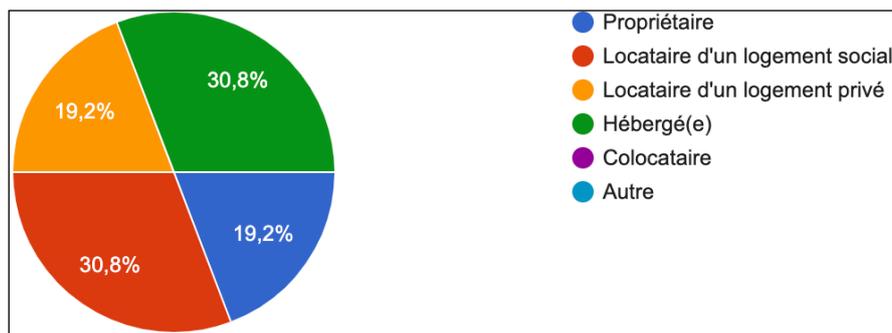
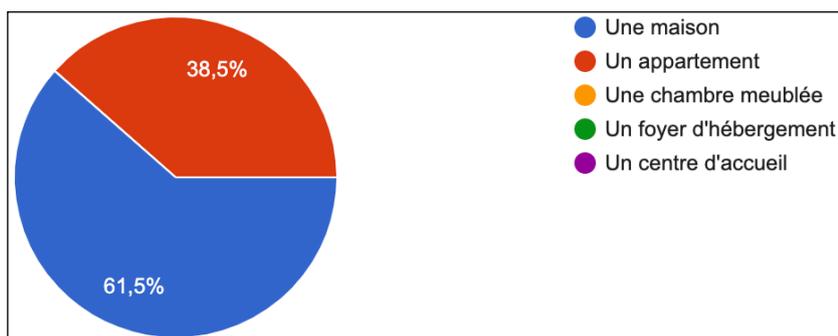


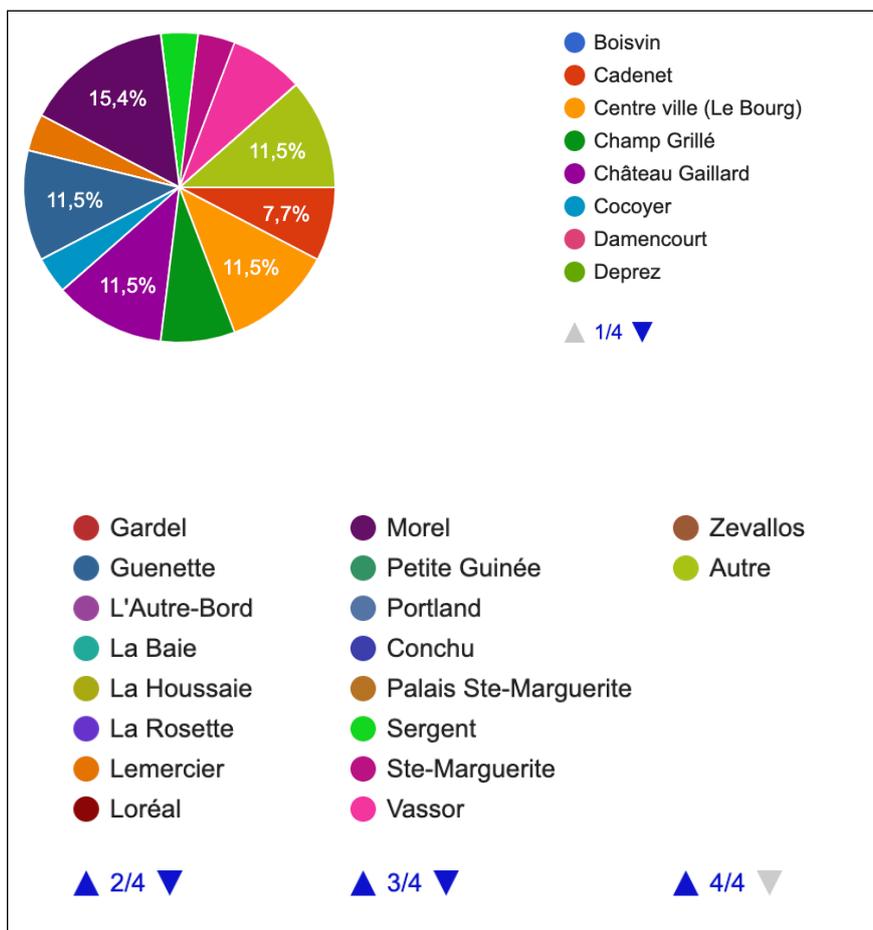
La moitié des participants déclarent avoir été élevés par leurs deux parents, et 30% uniquement par leur mère.



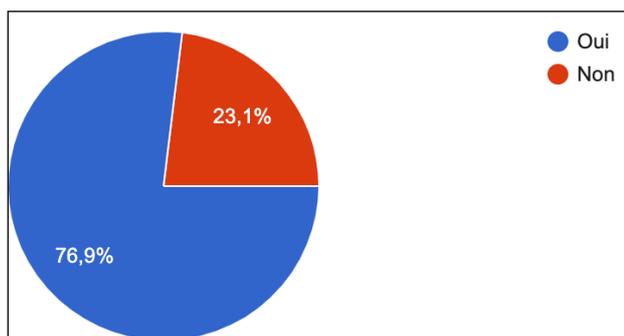
B. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

61% des participants habitent une maison, moins de 20% en sont propriétaire ou locataire à titre privé. Les autres sont soit locataires d'un logement social (30%) soit hébergés (30%).

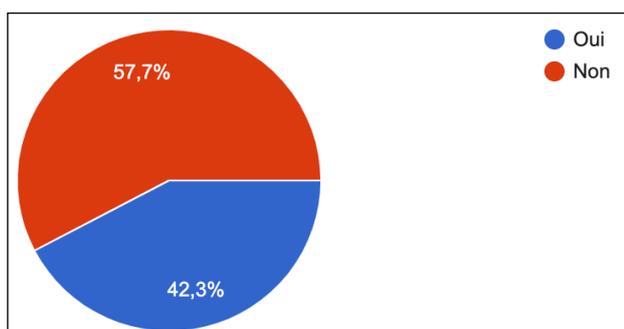




Les quartiers les plus représentés sont ceux de Morel, Guenette, Château-Gaillard et le Bourg.

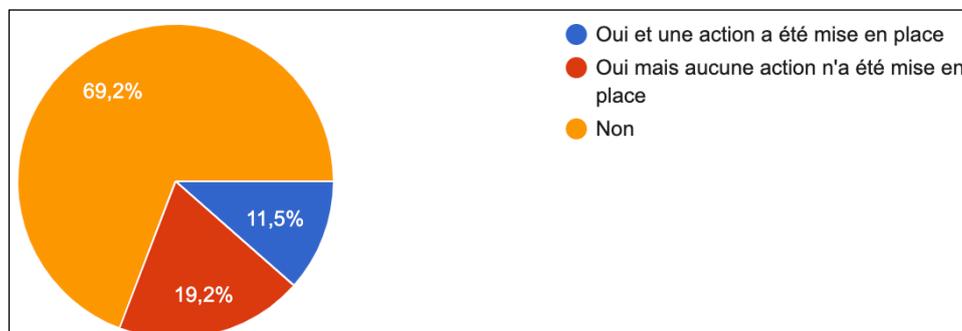


76% des enquêtés affirment que leur logement est adapté aux besoins de leur famille.



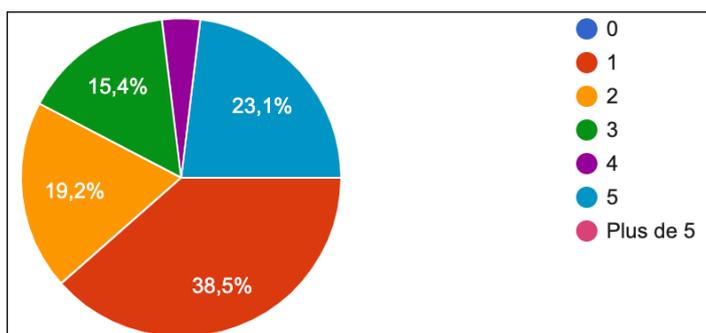
57 % ne rencontrent pas de difficulté dans leur logement. Pour les 42% restant, il s'agit notamment de difficultés liées à l'insalubrité et à l'inconfort du logement, à une question financière, à la taille inadaptée du logement, aux nuisances sonores et aux problèmes liés au quartier et au cadre de vie.

Toutefois, 69 % des ménages déclarent qu'ils n'ont jamais eu recours à l'un des services de la collectivité afin de résoudre une difficulté rencontrée.

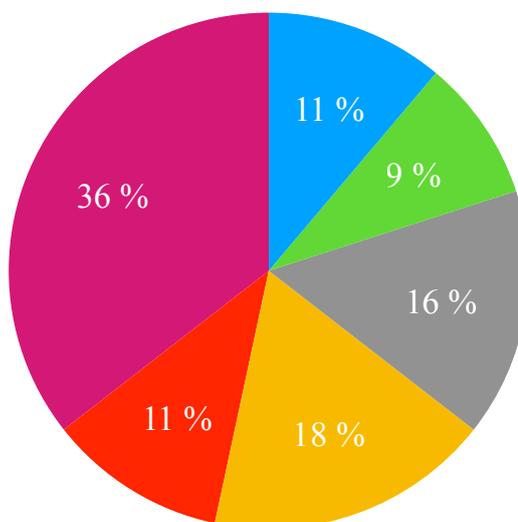


C. L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LA FAMILLE

38% des ménages comptent 1 enfant, 23% en comptent 5, moins de 20% en comptent 2 ou 3.

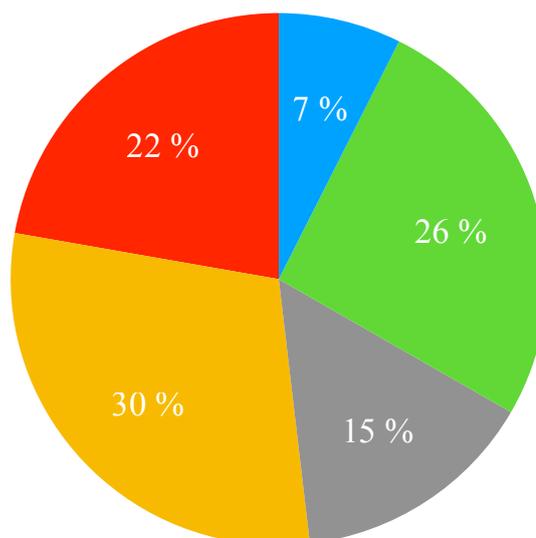


- moins de 2 ans
- entre 2 et 6 ans
- entre 6 et 11 ans
- entre 12 et 15 ans
- entre 15 et 17 ans
- plus de 18 ans



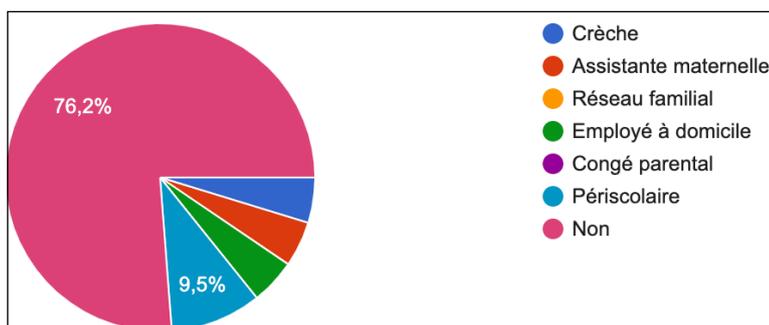
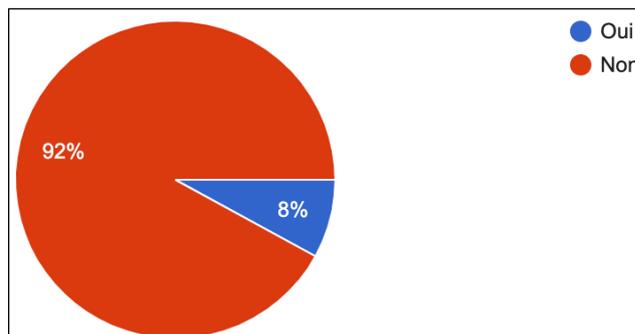
Les enfants de ces ménages sont majoritairement âgés de plus de 18 ans et ne sont plus scolarisés.

- École maternelle
- École primaire
- Collège
- Lycée
- Autre

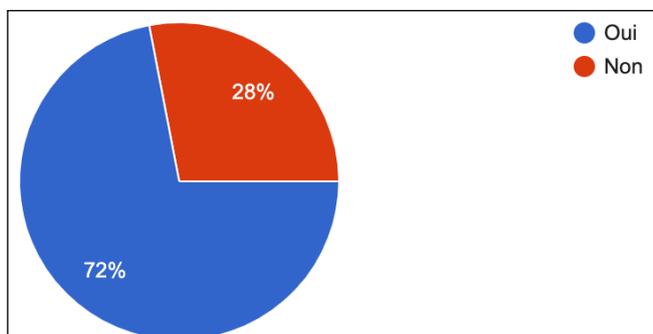
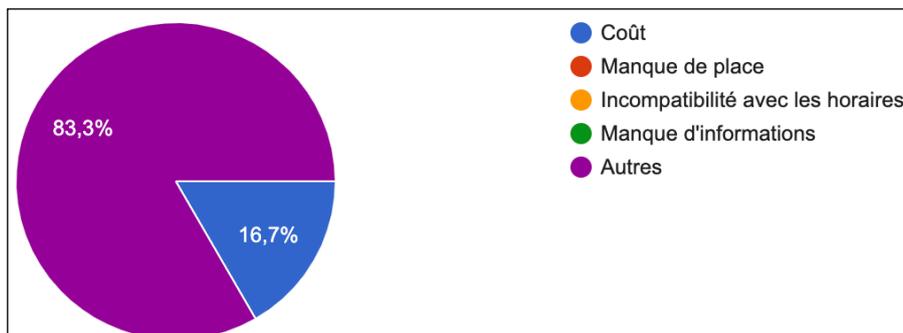


La tranche d'âge majoritairement représentée justifierait le fait que ces enfants ne sont plus scolarisés dans un établissement public local d'enseignement.

Parmi les 26 familles, 2 déclarent avoir la charge d'un enfant en situation de handicap.

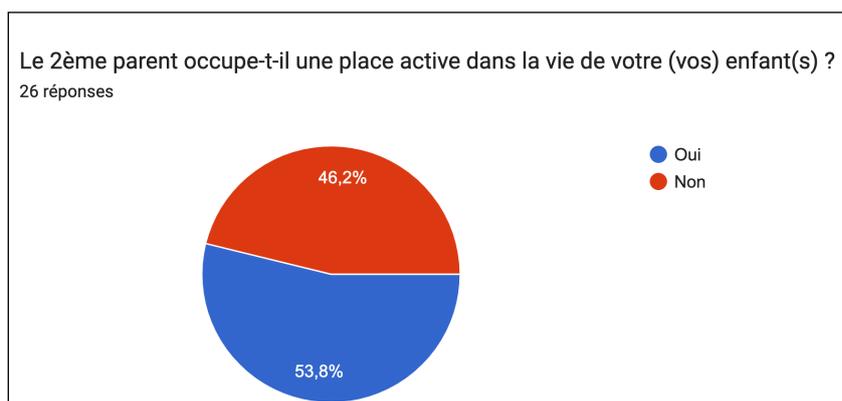
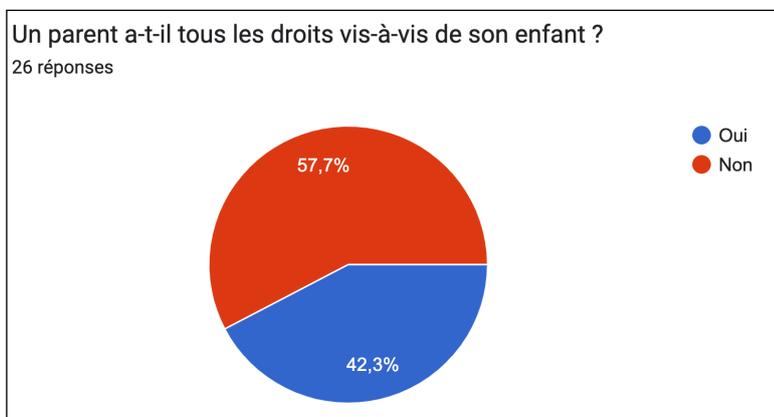
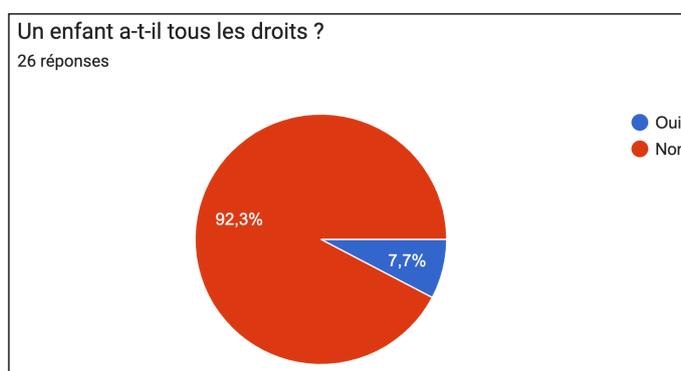
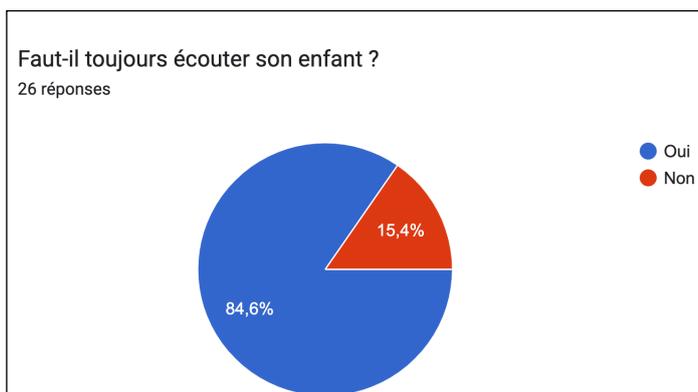


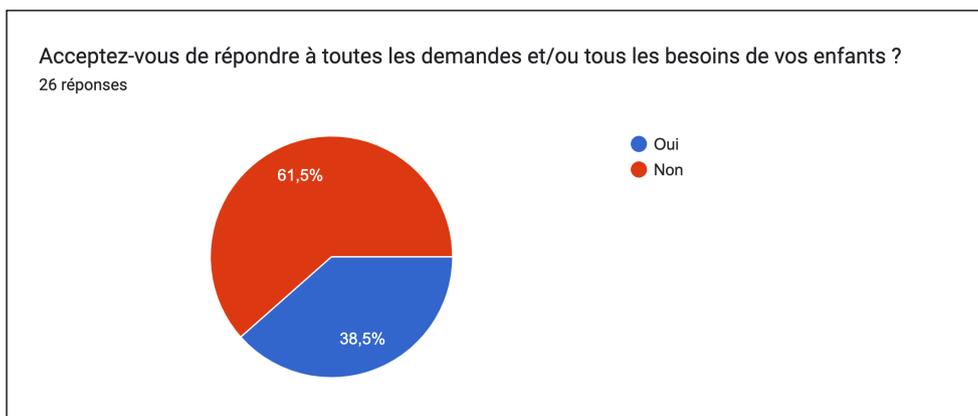
76% n'utilisent pas de mode de garde pour leurs enfants, notamment en raison du coût que représente ce dernier.



72% des parents affirment entretenir une relation fusionnelle avec leur enfant. Ceux qui répondent par l'affirmative, arrivent plus aisément à expliquer pourquoi et comment ils entretiennent une relation fusionnelle avec leur enfant.

SI OUI, POURQUOI ?	SI NON, POURQUOI ?
<ul style="list-style-type: none">• « Parce on se voit tout les jours »• La communication• Enfant unique• « On discute bien ensemble et il écoute ce que je lui dit »• « Discussions, très souvent sur certains points de la vie quotidienne vue de son âge »• « Oui j essaie d'être plus proche de lui afin d'être un confident pour lui ainsi éviter d aller chercher dès conseils auprès des autres (malveillants) »• « On partage pratiquement tout. Pas de secret entre nous »• « Afin qu'ils ne se sentent pas en insécurités »• « Il est arrivé un peu plus tôt que prévu »• « Je l'élève seule, il est très choyé et a sa famille autour de lui »• « MES ENFANTS SONT L'APPEL DE LA VIE A LA VIE »• « Nous sommes très proches et parlons beaucoup »• « Très bon relationnel »	<ul style="list-style-type: none">• « Le portable »• « Parce que c'est un attachement qui peut être toxique »• « Environnement extérieur a modifié sa vision »

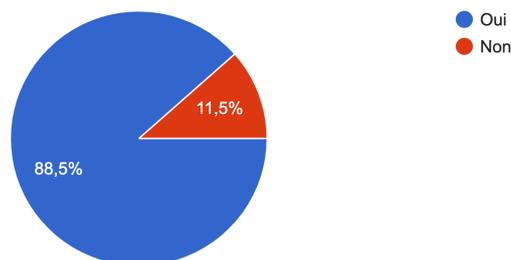




SI OUI, POURQUOI ?	SI NON, POURQUOI ?	
<ul style="list-style-type: none"> « Parce que j'ai perdu mon père très jeune » « J'estime que c'est essentiel » 	<ul style="list-style-type: none"> « Nn car il demande ds fois ds choses inutiles » « Parce qu'il y a des demandes et des besoins que je ne peux financer » « Non un enfant dois savoir patienter » 	<ul style="list-style-type: none"> « Sé selon mes moyens » « Selon mes moyens financiers » « Ouverture de son point de vue sur ce qui l'entoure » « Tous les besoins oui toutes les demandes non, afin de lui apprendre la frustrations » « Parce que sa demande reste légitime dans son langage d'enfant même si elle ne l'est pas pour moi dans mon langage adulte. Donc même si la réponse est négative, il faut lui apporter une réponse... » « Je remplis ma mission » « Eduquer ce n'est pas satisfaire toutes les demandes et/ou besoin » « Me concernant réponde ne signifie pas accorder. Je réoriente quand la demande n'est pas motivée par une réelle compréhension de son besoin » « Je réponds à tous ses besoins mais pas à toutes des demandes »

Arrivez-vous toujours à fixer des limites à vos enfants ?

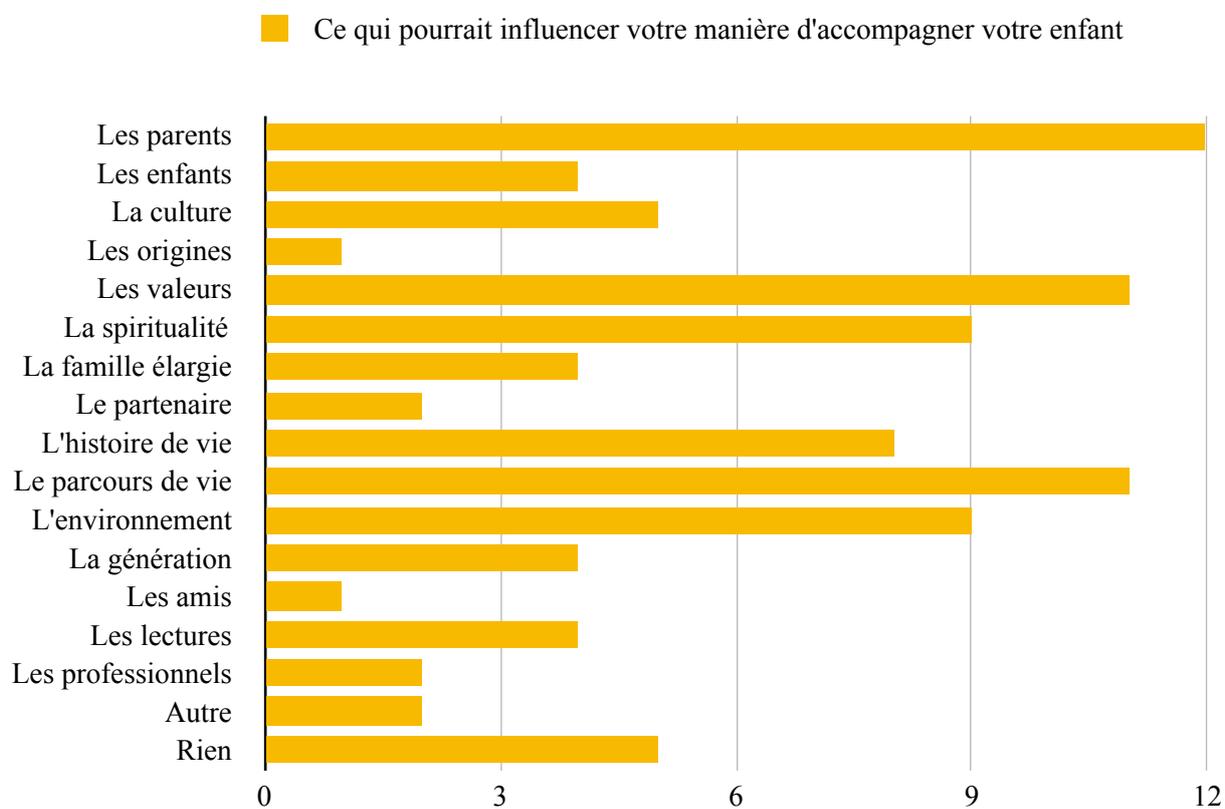
26 réponses



88% des parents affirment qu'ils arrivent toujours à poser des limites à leurs enfants. Certains ont précisé de quelle manière ils procèdent tandis que d'autres explicitent leur difficulté à le faire.

VERBATIMS

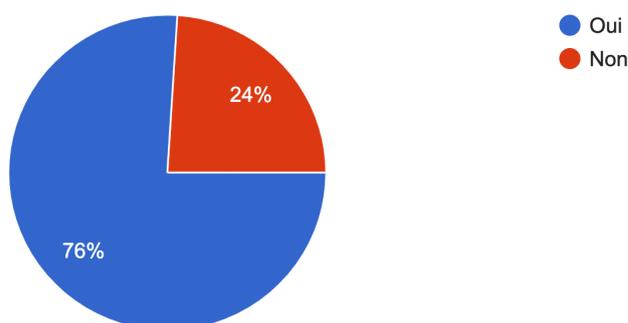
- « Parce qu'il y a des choses qui n'est pas permis »
- « Je me sent dépassée des fois »
- « On ne peut tout avoir dans la vie »
- « Il n'écoute pas »
- « Quand je peu pas donner je ne peu pas ... »
- « Pour avoir quelques choses, il faut toujours faire quelques choses pour la maison. »
- « Afin de cultivé et de transmettre cette éducation à ces enfants »
- « Par le dialogue »
- En né répondant toujours oui à leurs demandes et surtout en expliquant pourquoi
- « je lui parle beaucoup »
- « En lui expliquant très clairement les choses. »
- « En imposant un cadre et en expliquant pourquoi »
- « EN DECIDANT CE QUI M'EST SUPPORTABLE »
- « en expliquant qu'il y a des droits mais aussi des devoirs »
- « Je pars qu principe qu'il y a des règles et nous serons adultes ou enfants à tous moments de notre vie à les respecter. A la maison, les règles sont poser au préalable.. mais on le sait elles ne sont pas ou elle n'ont pas toujours été respectées! Et c'est à cet instant que la sanction tombent ! Quand nous sommes "disposées", nous prenons le temps d'échanger sur cette limite qui a été franchi mais trop souvent, exaspérés, nous sanctionnons rapidement. »
- « En leur expliquant le pourquoi du comment »
- « Par beaucoup de discussions, mise en situations pour l'amener à comprendre pour accepter. Les enfants on toujours besoin de comprendre pourquoi quelque chose n'est pas permis. Ainsi la contestation cesse et les occasions de rébellion tourment court »
- « Avec de l'autorité »



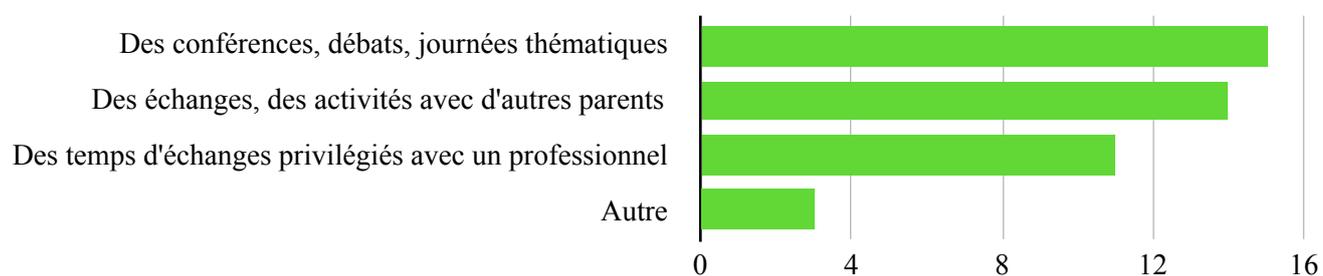
46 % des ménages témoignent de la place prépondérante de leur propre éducation et de leurs parents dans l'éducation qu'ils transmettent à leurs enfants. Ils reconnaissent également l'impact de leur parcours de vie (42%), de leurs valeurs (42%) et de leur environnement (34%).

Souhaiteriez-vous avoir plus de conseils, d'informations ou de temps d'échanges en tant que parents ?

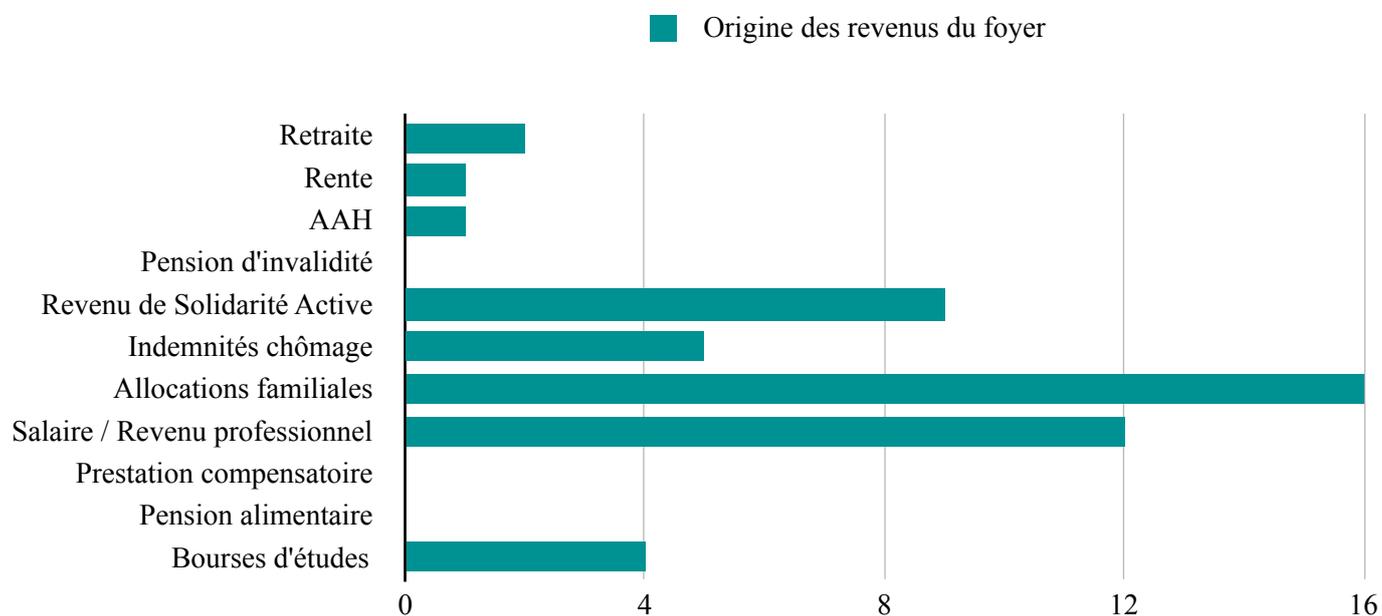
25 réponses



76 % des participants aimeraient bénéficier de conseils et d'informations. Les actions qui ont principalement retenu l'adhésion sont celles prenant la forme de conférences, débats et/ou journées thématiques.



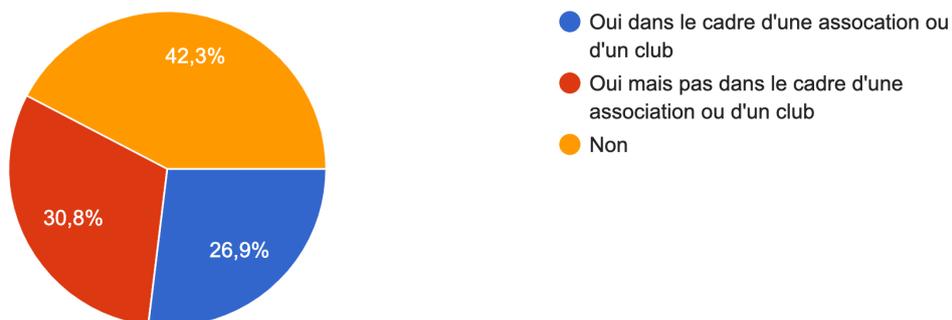
D. SITUATION PROFESSIONNELLE



E. ACTIVITÉS CULTURELLES ET LOISIRS

Vous ou un membre de votre foyer, pratiquez-vous régulièrement une activité de loisir, sportive, artistique ou culturelle ?

26 réponses

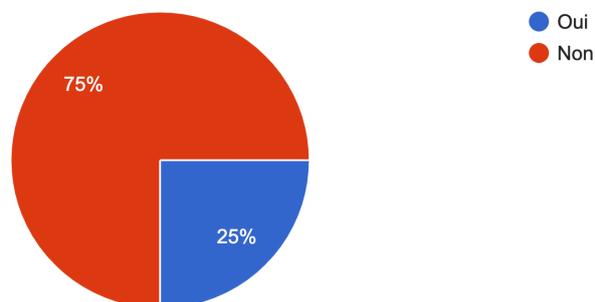


Pour les parents qui ne pratiquent pas d'activité (42%), la cause est essentiellement liée :

- au temps
- à la distance
- au coût financier.

Si oui, les pratiquez-vous avec vos enfants ?

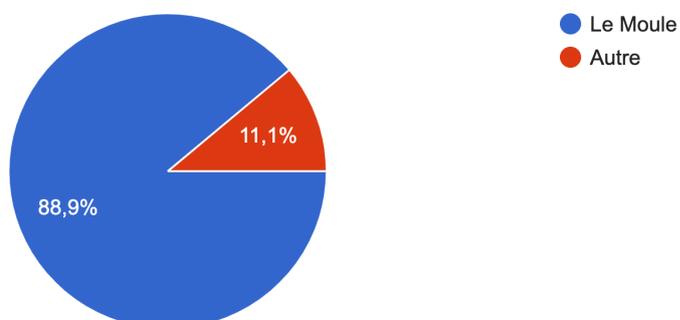
20 réponses



Pour les autres (57%), l'activité n'est pas pratiquée avec les enfants. Les raisons évoquées sont d'abord en lien avec le temps et le coût, puis avec l'âge et l'inadaptation des infrastructures.

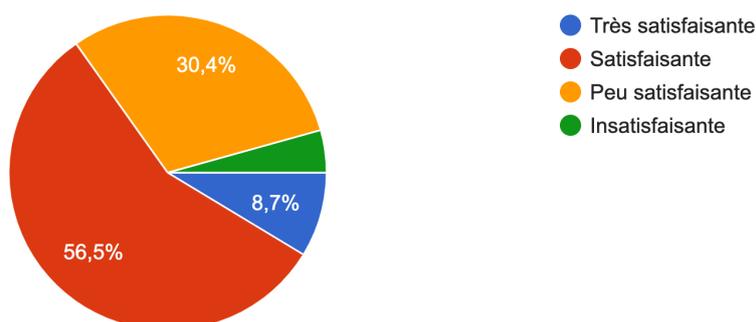
Dans quelle commune pratiquez-vous cette activité ?

18 réponses



Que pensez-vous de l'offre en direction des jeunes sur la Commune ?

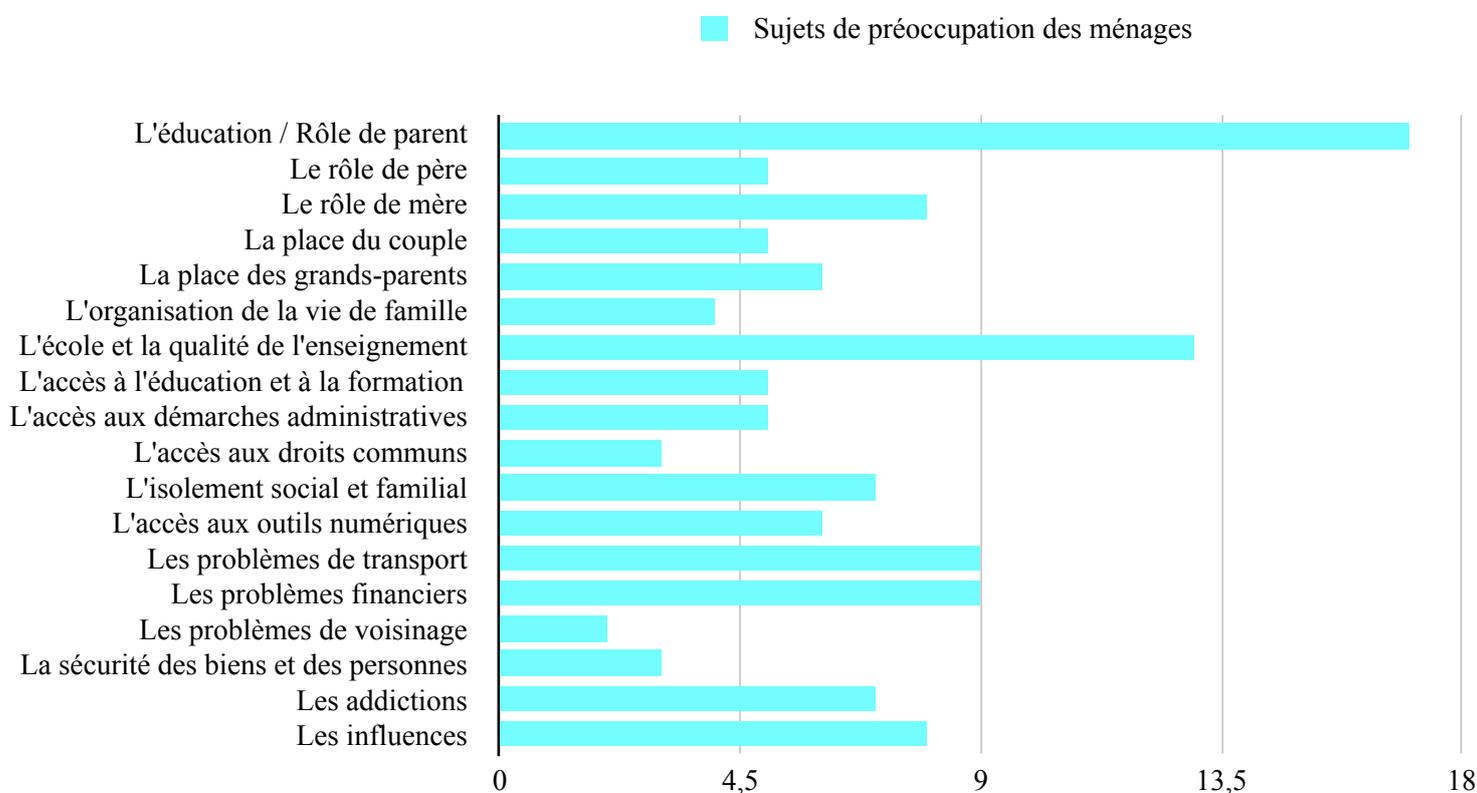
23 réponses



56% des participants affirment être satisfaits de l'offre en direction des jeunes ; toutefois, des préconisations ont été formulées quant aux services, activités et prestations qui pourraient être développés sur le territoire de la ville du Moule. Il s'agit par exemple de :

- Secteur médical
- La mise en place d'espaces de parole parent-enfant
- Sport et infrastructures sportives
- Mini bus

F. VIE QUOTIDIENNE

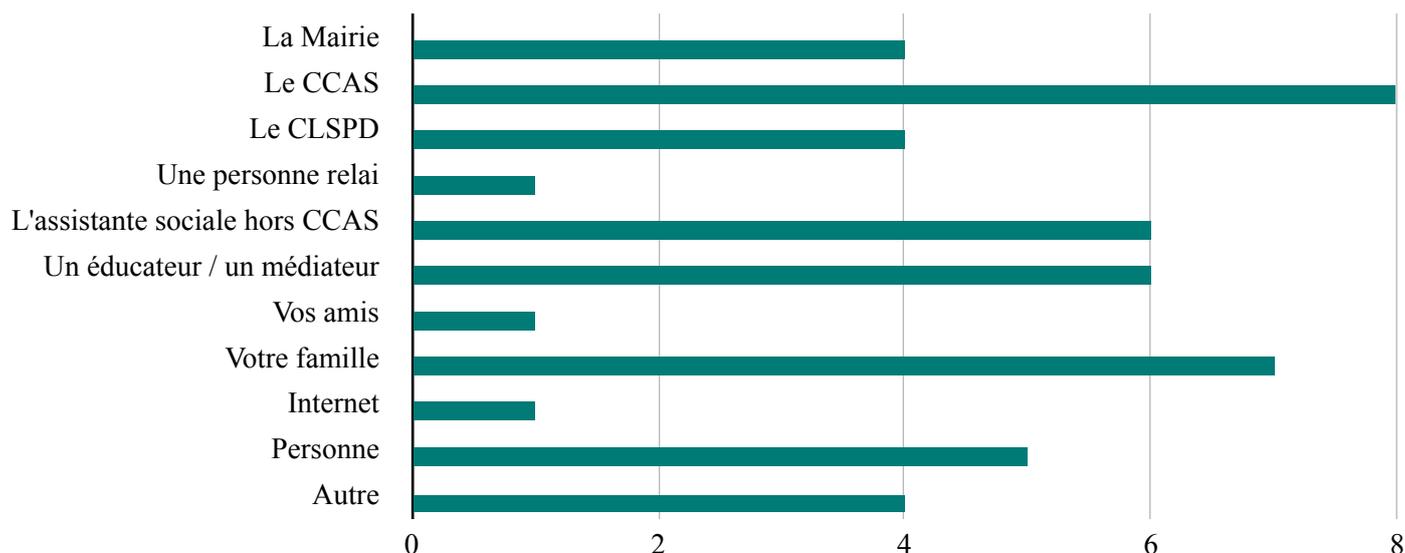


Les familles déclarent être particulièrement préoccupées par les sujets qui concernent :

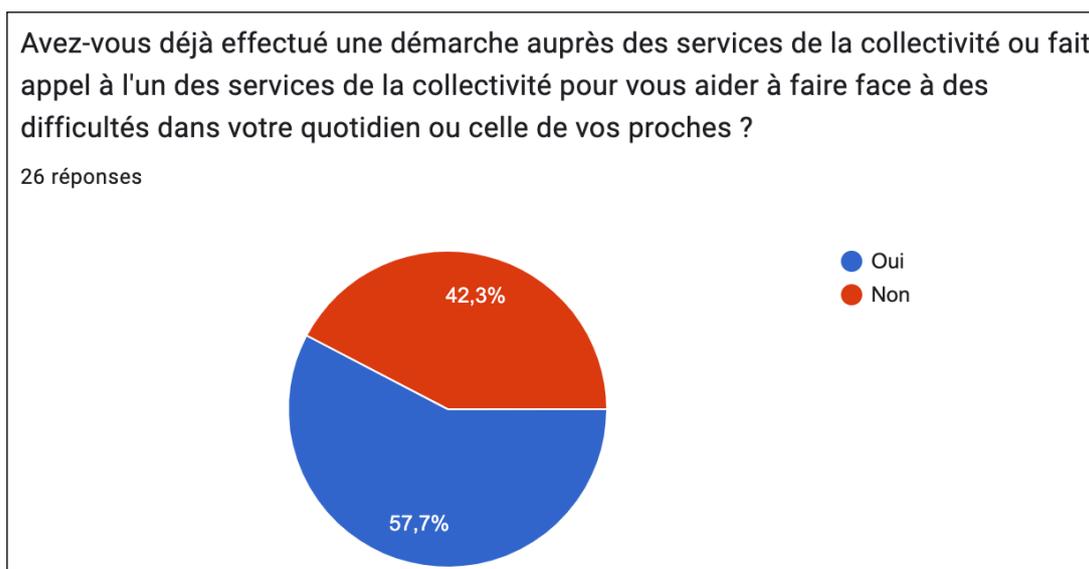
- L'éducation et le rôle de parent,
- Le rôle de mère et le rôle de père,
- L'école et la qualité de l'enseignement.

D'autres sujets ont par ailleurs été relevés tels que :

- Le manque de professionnels dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- L'illettrisme,
- Le harcèlement en milieu scolaire.



En cas de difficultés sociales, 30% des participants sollicitent spontanément le Centre Communal d'Action Sociale. Les autres recours sont la famille (26%) et les autres services sociaux (23%).

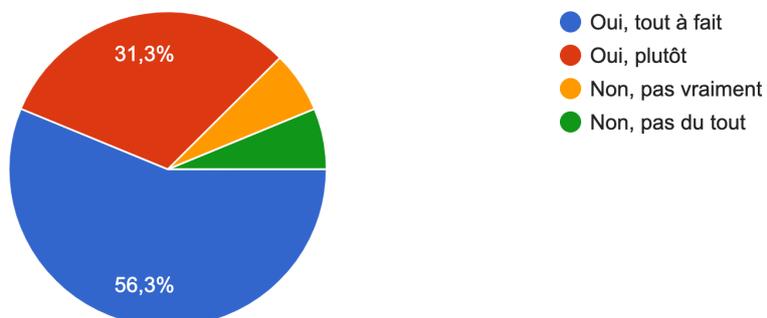


57% des enquêtés ont déjà eu recours aux services de la collectivité. Certains précisent que ces démarches pouvaient concerner :

- Une aide financière (29%)
- Une aide au logement (29%)
- Une aide alimentaire (23%)

Avez-vous été satisfait de la réponse apportée ?

16 réponses

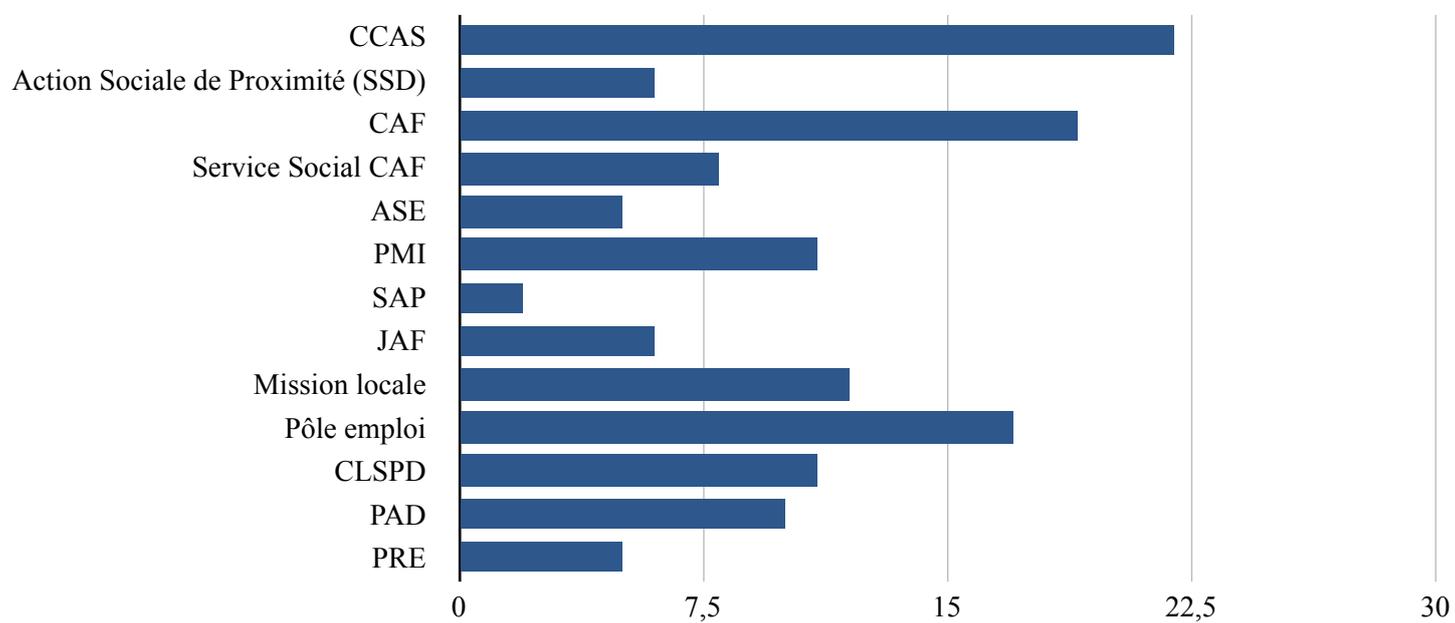


Si vous n'avez jamais fait appel à un des services de la collectivité, pour quelle raison ?

15 réponses

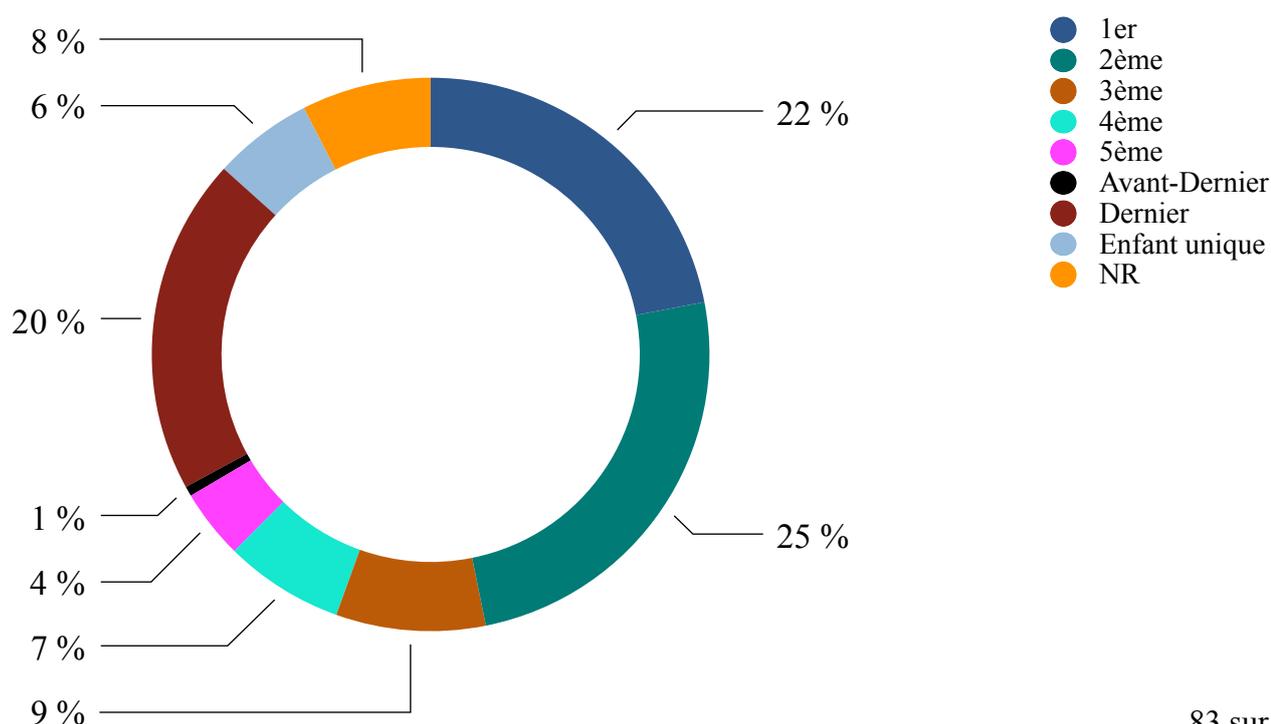
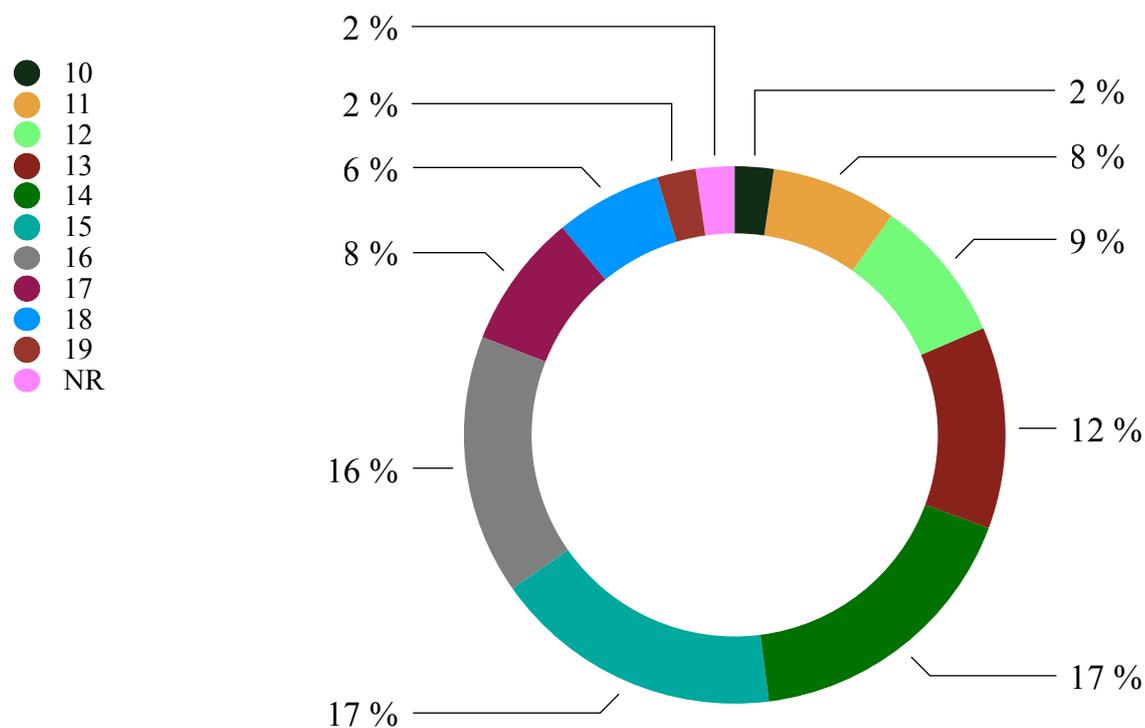


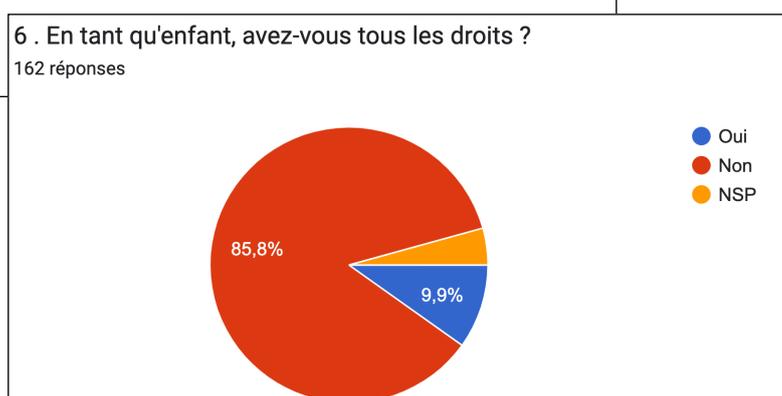
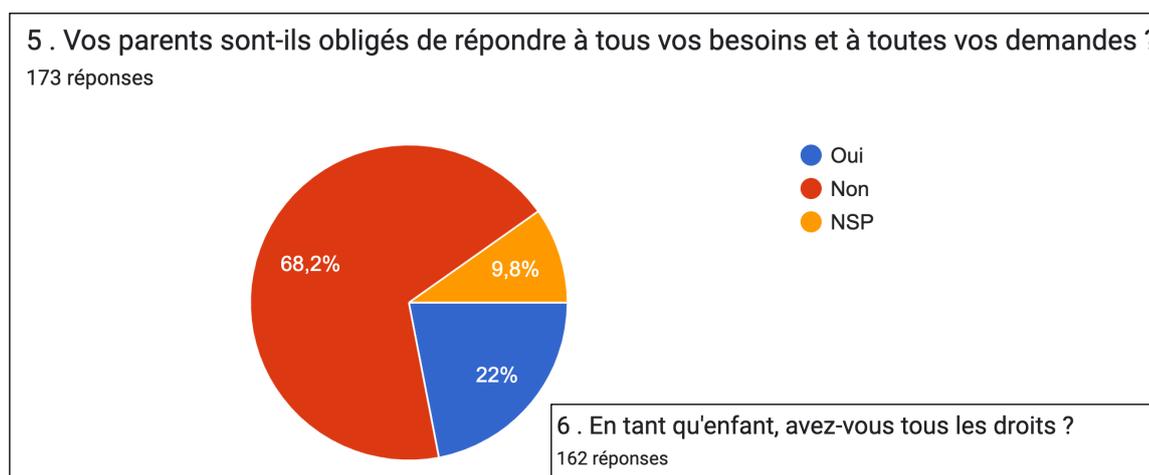
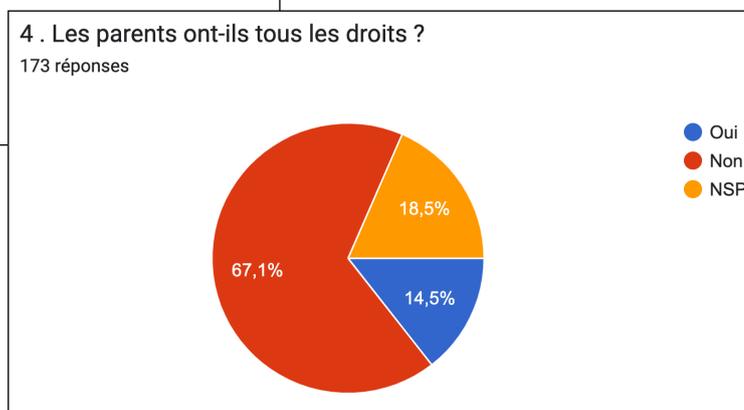
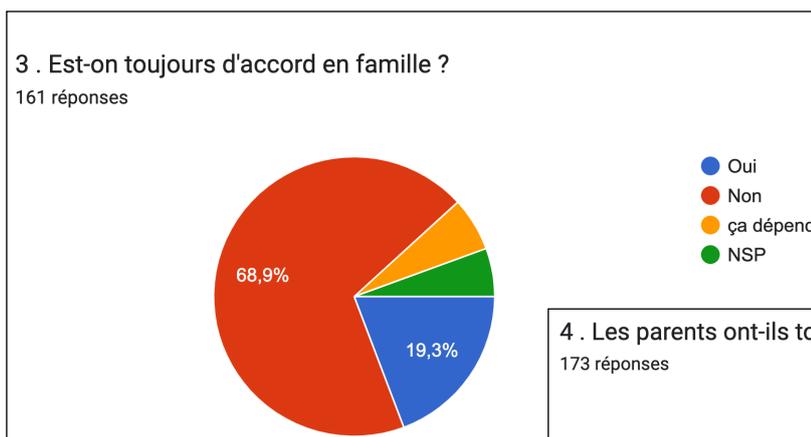
■ Les services les plus connus



V. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DU PUBLIC JEUNE

Dans les établissements scolaires et parmi les groupes consultés, deux tranches d'âge sont majoritairement représentées. Il s'agit des jeunes âgés de 14 et 15 ans.

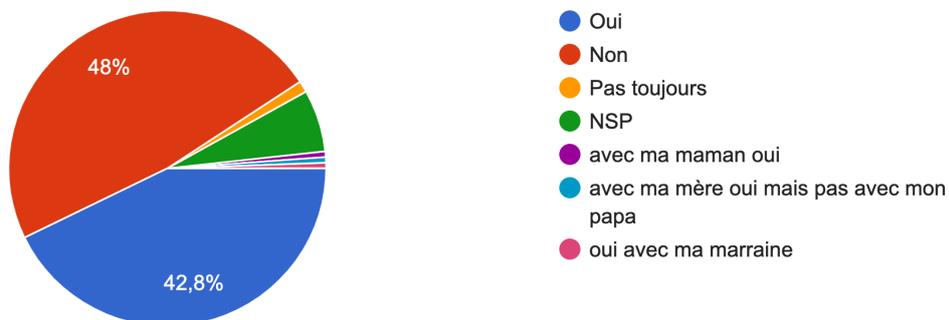




Pour 68% des jeunes rencontrés, il n'est pas aisé d'être toujours d'accord dans l'environnement familial. Ils reconnaissent que les parents n'ont pas tous les droits et qu'ils ne sont pas obligés de répondre à tous les besoins ni à toutes les demandes. Ils concèdent enfin, qu'en tant qu'enfant, ils n'ont pas tous les droits.

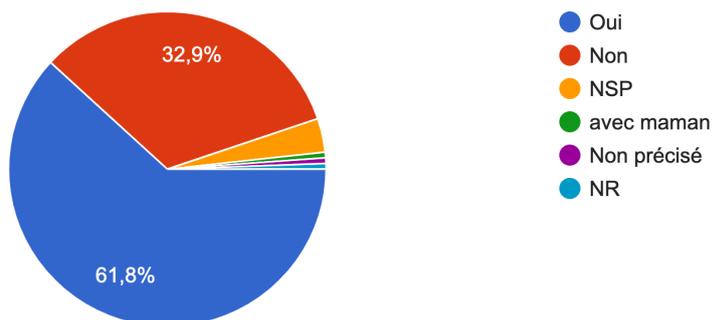
7 . Avez-vous une relation fusionnelle avec vos parents ?

173 réponses



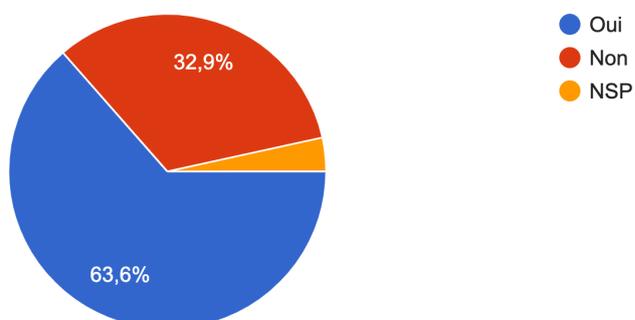
8 . Diriez-vous que vous avez parfois une relation difficile avec vos parents ?

173 réponses



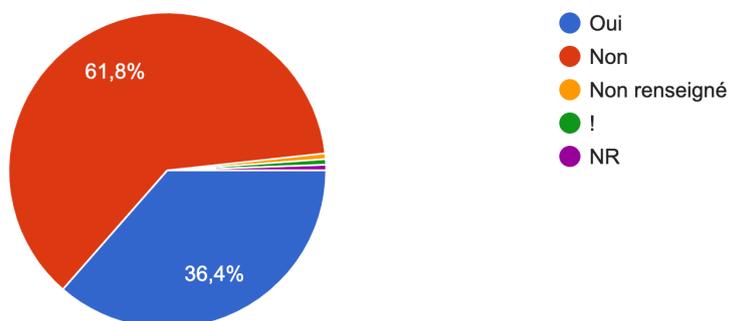
13 . Avez-vous déjà vécu des situations conflictuelles ou de crise avec vos parents ?

173 réponses



15 . Avez-vous déjà rencontré un professionnel pour une difficulté ?

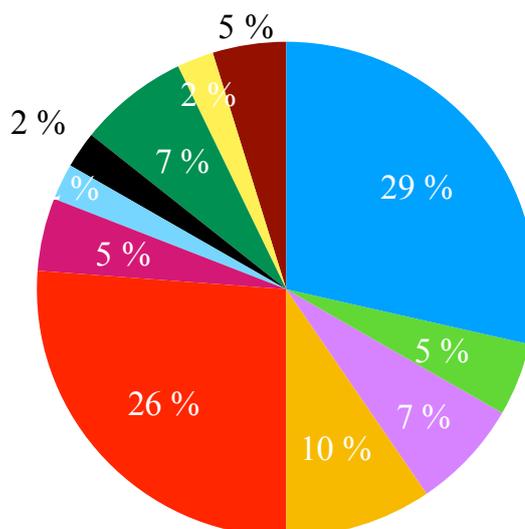
173 réponses



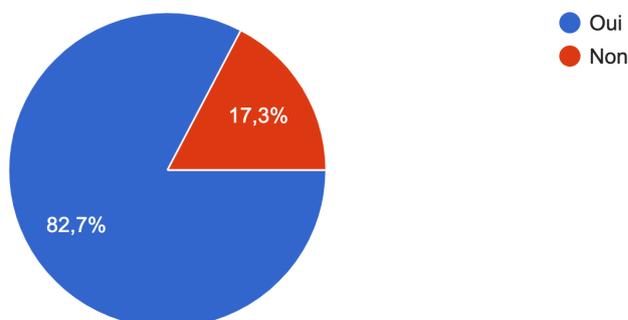
Malgré les difficultés évoquées, 61% déclarent n'avoir jamais rencontré de professionnel.

Toutefois, certains bénéficient d'un suivi et/ou d'un accompagnement par un psychologue (29%) et/ou un orthophoniste (26%). D'autres, ont eu l'opportunité de solliciter le CPE (10%) ou de rencontrer un travailleur social (7%).

- Psychologue
- Dentiste
- Docteur / pédiatre
- CPE
- Orthophoniste / orthoptiste
- Ophtalmologue / opticien
- Diététicien
- Professeurs
- ASS / éducateurs
- Kiné
- Psychomotricien

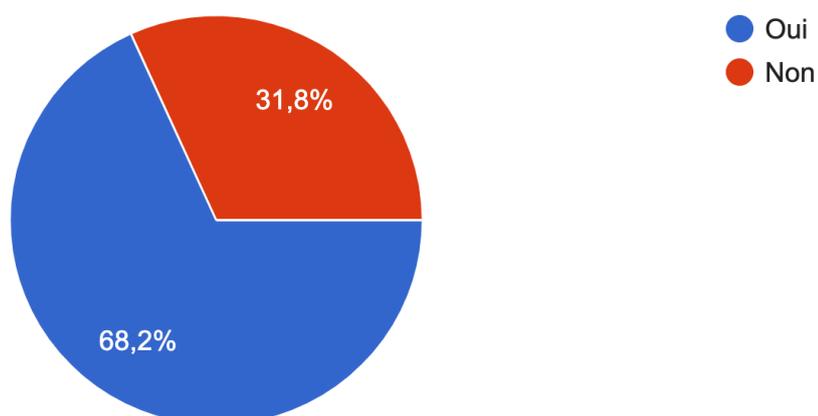


12. Est-ce que les outils numériques, réseaux sociaux et internet sont accessibles chez vous ?
173 réponses



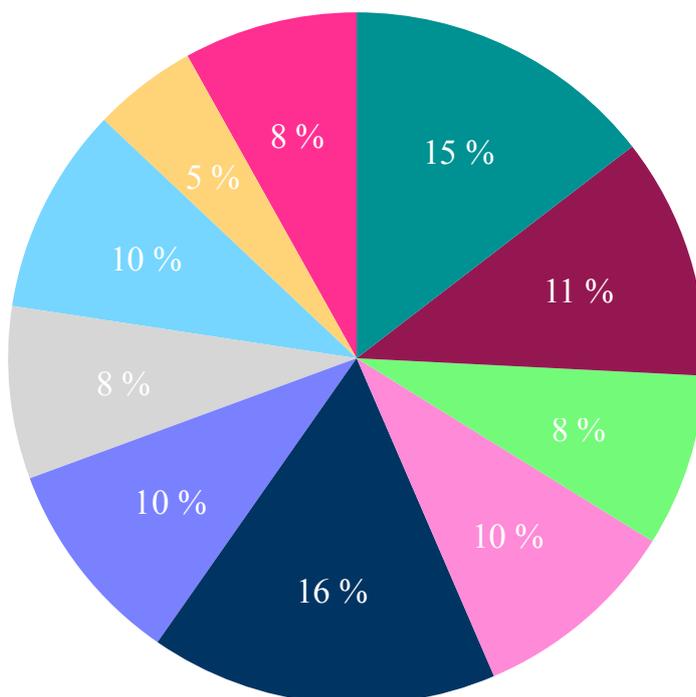
82 % des jeunes ayant complété ce questionnaire ont accès à un outil numérique et aux réseaux sociaux via un ordinateur, même si celui-ci ne leur appartient pas spécifiquement.

17 . Est-ce que vous en avez une ?
173 réponses



Après avoir défini en grand groupe ce qu'est une addiction, 68% des jeunes enquêtés déclarent en avoir une.

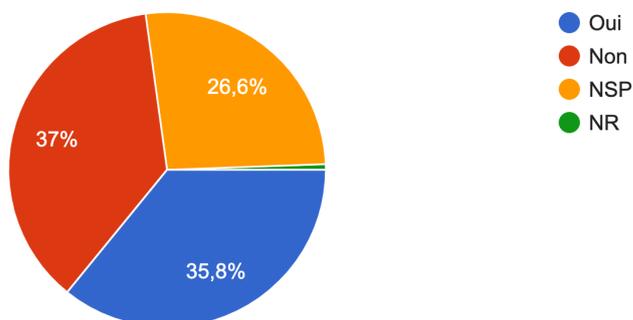
- Écrans
- 2 roues
- Activités sportives
- Sexe
- Jeux vidéo
- Alimentation
- Animaux
- Argent & Or
- Une personne
- Fumer



Certains accepteront d'en préciser la nature. Parmi les plus citées, nous pouvons retenir les jeux vidéo, les écrans, les engins motorisés, l'argent, les animaux ainsi que tout ce qui attire à la sexualité.

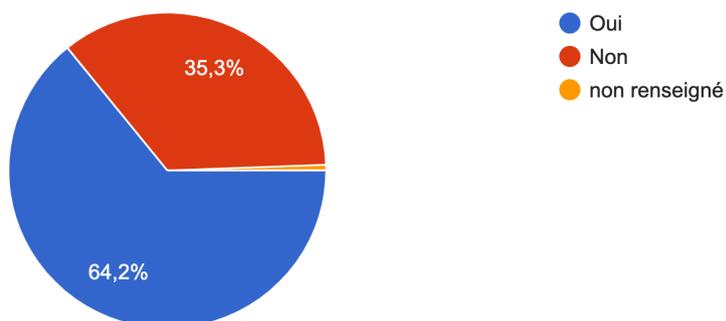
18 . Est-ce que l'un de vos parents en ont une ou plusieurs ?

173 réponses

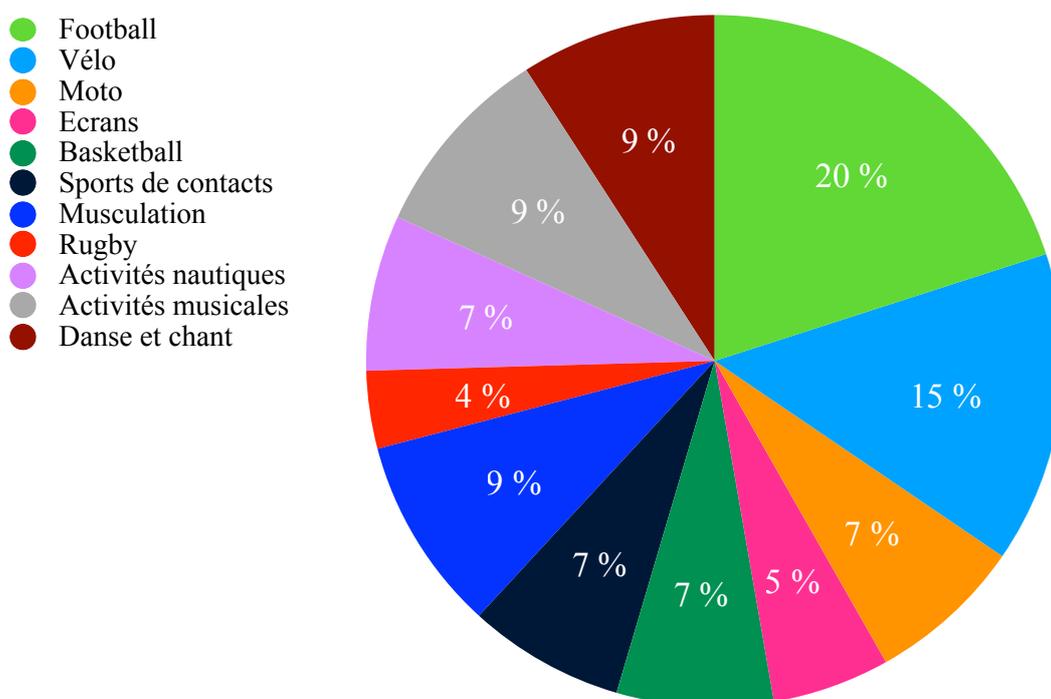


19 . Pratiquez-vous une activité sportive, de loisir ou culturelle extra scolaire ?

173 réponses



La grande majorité (64%) pratique une activité extra-scolaire. Le football et le cyclisme sont les activités les plus plébiscitées.



Ces activités sont majoritairement pratiquées en club (44%), entre amis (37%) ou seul(e) (18%).

Pour terminer ce questionnaire, il leur a été proposé d'écrire ce qu'ils n'osent pas dire ou demander à leurs parents dans le quotidien. Nous pouvons en présenter quelques-unes à travers les thématiques les plus récurrentes.

THÉMATIQUES	VERBATIMS
Affection	<p>« j'arrive pas à dire ça à ma mère de dire que je l'aime »</p> <p>« je vous aime »</p> <p>« Je veut de l'amour »</p> <p>« je l'aime ma mère »</p> <p>« je l'aime et j'aime ma famille aussi »</p> <p>« je veux juste leur dire que je les aiment beaucoup »</p> <p>« Maman je te remercie d'avoir fait tous ce que tu a fait pour moi et continuer à te battre avec ta maladie. Je t'aime. papa même si tu n'est pas tous temps la pour moi aux moins tu m'appelle pour prendre de mes nouvelles malgré ta maladie aussi. je t'aime »</p> <p>« je veux rendre fière ma mère »</p>
Sexualité	<p>« je soutient les LGBT »</p> <p>« je l'ai aime , je suis bisexuelle »</p> <p>« que je suis gay »</p>
Autres confessions	<p>« j'ai avalé un resor en métal »</p> <p>« je veux un nouveaux portable. je voudras qui l'arrêt de crier »</p> <p>« je vais devenir pro »</p> <p>« avoir un copain - me laisser faire ce que je veut - avoir un percings sur le nez »</p> <p>« avoir un piercing et me laisser faire ce que je veux »</p> <p>« je veux un scooteur »</p> <p>« maman tu soul me je suis tu me fait descendr la poubel tout le temps »</p> <p>« j'ai usurpé 4 signature de mon papa en primaire. je joue dans le dos de ma maman parfois (jeux vidéo) »</p> <p>« Ils me collent trop et ils sont trop parano sa me dérange beaucoup »</p> <p>« J'aimerais lui raconter mes souffrances mais personne ne me comprend »</p> <p>« je veux juste partir de la maison »</p> <p>« Je veux partir de la maison et de l'argent »</p>

« laisser moi mourrir en paix »
« laisser moi me suicider »
« je ne veux plus rester chez ton compagnon ! (mère) je ne vous support plus! (père) pour ma santé et ma sécurité je préfère partir »
« arrêter de promettre et de ne rien faire. accepter que je grandisse. »
« j'aimerais rencontré ma vrai famille (j'ai été adopté) »
« j'aimerais qu'elle m'encourage et qu'elle me félicite et j'aimerais aussi qu'elle arrête de crié et de me frappé »
« à mon père pourquoi j'étais jamais rencontré »

Pour d'autres, il s'agit d'une opportunité de :

- S'exprimer sur un besoin de liberté,
- Questionner quant au permis,
- S'excuser de leur comportement.

PARTIE III - ANALYSE

- On ne nait pas parent, on le devient -

I. ENJEUX

Cette étude nous aura permis de mettre en exergue et d'analyser les enjeux de l'accompagnement de la parentalité sur le territoire de la ville du Moule. Ces enjeux concernent à la fois l'enfant, le parent et les institutions.

A. POUR L'ENFANT

Nous avons rencontré des jeunes de profils différents. Toutefois, quelle que soit la composition familiale, la place et l'importance de celle-ci sont reconnues par la grande majorité. Les besoins et les attentes d'un point de vue affectif prédominent les besoins matériels. Les jeunes rencontrés reconnaissent pour la grande majorité leurs limites en tant qu'enfant ; ils reconnaissent qu'ils ne peuvent pas se construire et évoluer sans un cadre familial certain et structurant. Ce dernier peut parfois être remis en cause, parce que trop « archaïque » mais reste selon la vision de l'enfant, indispensable puisqu'il lui permet de se situer vis à vis de ses pairs, des institutions et de la société d'un point de vue plus globale. Chaque enfant apprend, comprend et se construit à partir de ce qu'il observe et perçoit de son premier environnement social qu'est la famille. Le cadre familial, quel qu'il soit, constitue donc LA référence, un baromètre, un SAS, en l'absence duquel, il est difficile, pour certains, de se construire et de se projeter.

Il est donc à penser qu'à défaut de pouvoir le modifier, il serait pertinent de s'appuyer sur cet environnement familial pour accompagner l'enfant et le parent (si un accompagnement s'avère nécessaire).

B. POUR LE PARENT

Les parents qui ont accepté de participer aux ateliers, ont démontré leur investissement et par la même, ont tordu le cou à l'idée de « parent démissionnaire ».

Certains sont venus seuls, d'autres étaient accompagnés de leur(s) enfant(s), qui ont pu prendre part aux échanges. Certaines thématiques auront suscité davantage de réflexion et de débats, questionnant leur quotidien et leur intimité. Les thématiques proposées ont parfois permis de conscientiser la présence d'une problématique individuelle.

Si aucun parent n'aura manifesté de signe de « Burn out parental » et d'abandon, ces derniers constituent bien l'un des enjeux de l'accompagnement de la parentalité. De plus en plus acculés par les (leurs) représentations et les contraintes sociétales, il s'agirait de mutualiser l'expression des inquiétudes et de capitaliser les expériences.

Si aujourd'hui, les difficultés ne sont pas toujours reconnues comme telles, les parents rencontrés affirment avoir cette volonté de rechercher une solution, face aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer avec leur(s) enfant(s). Malgré la défiance installée vis-à-vis des institutions, certains sont prêts à travailler avec les professionnels si cela s'avérait nécessaire.

C. POUR LES INSTITUTIONS

Les institutions sanitaires, sociales et médico-sociales ont pour vocation de prévenir les situations d'exclusion, en favorisant l'autonomie et la protection des personnes. Les contextes politique et économique génèrent de fait une relative paupérisation dans les domaines économique, social, professionnel, culturel, familial.... Cet état de fait questionne par ailleurs le panel de dispositifs mobilisables aujourd'hui pour une même situation. Il interroge même la notion d'accompagnement, à savoir, s'il s'agit uniquement de mobiliser des dispositifs pour penser passer d'une situation insatisfaisante à une situation satisfaisante.

Malgré cette volonté à visée interventionniste, compte tenu des projections politiques et législatives, les institutions et les professionnels ne pourront à terme plus répondre à l'ensemble des besoins identifiés. Ils n'auront plus les moyens de se substituer aux solidarités organiques.

L'accompagnement de la parentalité est un outil, à mettre en oeuvre de manière efficiente à court/moyen terme. Il peut être pertinent s'il permet effectivement au parent pris en charge de changer de statut mais surtout d'être autonome dans SA réalité. Il ne s'agit pas pour le professionnel de s'immiscer dans la vie de l'utilisateur ni de s'y installer à demeure. L'aide apportée par les professionnels doit (redevenir) rester subsidiaire et ponctuelle, afin que cette notion d'autonomie prenne tout son sens.

II. PERSPECTIVES

Les recherches effectuées, les ateliers avec les familles et les élèves ainsi que des tables rondes animées avec les professionnels ont fait émerger des préconisations. Elles peuvent être classifiées en trois catégories :

- Celle qui regroupe les outils,
- Celle qui appelle différents espaces de rencontres,
- Celle qui affecte les méthodologies de travail.

A. DES OUTILS ...

Ils sont connus et reconnus de tous mais la demande reste criante et pertinente. Afin de favoriser le travail en réseau et en partenariat, d'améliorer les modalités de prise en charge des usagers, l'annuaire inter institutionnel et la fiche de liaison sont les outils qui ont été majoritairement plébiscités, sans pour autant en exclure d'autres.

1. L'ANNUAIRE INTER INSTITUTIONNEL

Un recensement annuel des professionnels de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale actifs sur le territoire de la ville du Moule permettrait de tenir à jour un **annuaire inter institutionnel**. Véritable guide, facilitateur de la démarche partenariale, cet annuaire prendrait la forme d'une plateforme qui regrouperait les coordonnées et les informations permettant d'identifier les institutions. Les acteurs seraient regroupés par domaine d'activité. Les principales caractéristiques de cette base de données consisteraient à accéder aux renseignements par des recherches multi-critères.

Il pourrait évoluer en annuaire électronique qui inclurait un répertoire téléphonique, l'adresse, l'e-mail et un lien qui mène au site de chaque institution.

2. UNE FICHE DE LIAISON

La fiche de liaison est un outil de communication. Elle permet une transmission synthétique d'informations concernant un usager entre les professionnels. L'objectif est de garantir la sécurité et la continuité de la prise en charge à chaque étape de l'accompagnement.

Indispensable à tous les acteurs, elle permettrait de centraliser les informations utiles à l'identification des besoins de l'utilisateur, les professionnels rencontrés ainsi que les mesures et les dispositifs mobilisés ou mis à disposition.

Cette fiche de liaison assurerait une lisibilité et permettrait une cohérence dans l'accompagnement puisqu'à partir de celle-ci l'ensemble des acteurs pourraient tenir le même discours.

B. DES ESPACES DE RENCONTRES

Chaque professionnel confronté à une situation particulière ressent le besoin de questionner et d'obtenir un appui de son environnement professionnel immédiat et/ou à distance.

Il conviendrait de formaliser la notion de travail en réseau et en partenariat puisque les pratiques informelles ont démontré la pertinence et l'efficacité de ceux-ci. Si le travail en réseau relève davantage d'une démarche spontanée, informelle et ponctuelle, le travail en partenariat se construit, se formalise et se cristallise dans le temps. Différentes formes sont envisageables. Il peut s'agir de :

- Rencontres pluri-professionnelles (et pluri-disciplinaires) mensuelles et/ou semestrielles (espace de rencontre, d'échanges, de partages et de confrontations des pratiques, des réalités institutionnelles, des problématiques rencontrées),
- Rencontres régulières et formaliser pour des situations spécifiques,
- Séminaires territoriaux avec un rythme annuel.

Ces espaces auraient pour vocation de (re)dynamiser un travail de terrain déjà entamé par certains acteurs du territoire et d'en assurer la visibilité.

C. ET UNE MÉTHODOLOGIE REVISITÉE !

La méthodologie appliquée aujourd'hui, consiste à mettre en oeuvre un accompagnement individuel avant d'envisager un accompagnement collectif. Seules certaines familles, ciblées par les professionnels, bénéficient des ateliers proposés. Compte tenu de la récurrence de certaines problématiques, qui s'inscrivent parfois sur plusieurs générations d'une même famille, il conviendrait d'envisager d'autres modalités de travail.

Le travail social de groupe ou le travail social communautaire sont d'autres formes de travail collectif qui s'appuient sur la réalité, les capacités des usagers ainsi que les potentialités de l'environnement. Outils pédagogiques et de changement, le travail social de groupe et/ou

communautaire, participent à l'accompagnement de la personne en difficulté, la rend sujet, acteur et partenaire pour résoudre ses propres difficultés. Par exemple :

- Un travail social de groupe pourrait être mis en oeuvre dans le cadre des attributions de logements sociaux, conditionnant ainsi par la même l'accès à ceux-ci,
- Une école des parents regrouperait des parents (rencontrés et accompagnés par différentes institutions) qui souhaitent s'exprimer (ou ont besoin d'entendre), se retrouver, mutualiser leurs expériences.

Dans ce cadre, le groupe n'est pas animé par le travailleur social. Les objectifs sont définis par les membres du groupe au regard de leurs problématiques communes et de leur désir de changement dans leur situation. En effet, la finalité est de favoriser l'(entr)aide mutuelle dans le groupe de pairs et d'augmenter leurs capacités de fonctionnement social en autonomie par des expériences collectives.

Le développement social local est également une modalité de travail collectif. La notion de projet y est d'autant plus prégnante. La démarche participative et donc ascendante, s'inscrit dans la durée. Le projet travaillé et mis en oeuvre avec les familles, est élaboré à partir de leur vision de leurs conditions de vie et de leur projet de vie. Cette approche favorise la conscientisation et l'implication de chaque protagoniste dès les prémices du projet.

Enfin, il est à noter que dans la méthodologie de projet, un temps d'évaluation est préconisé. Cette étape souvent mise au rebut, est pourtant d'une importance capitale. L'évaluation du projet assure la vérification de l'atteinte des objectifs fixés et de l'impact escompté du projet.

Différents types d'évaluation sont prescrites afin de s'assurer de la pertinence et du cheminement du projet au regard des objectifs fixés, en amont, de manière intermédiaire, mais aussi en aval de la réalisation du projet. La réalisation de l'action n'est pas un gage de réussite du projet, ni de l'atteinte des objectifs.

Les objectifs doivent être liés à des indicateurs fixés en amont et évalués à chaud et à distance de la réalisation du projet. Ce temps d'évaluation fait partie intégrante du processus et doit être formalisé dès la phase d'élaboration du projet.

CONCLUSION

*« Toute transmission de savoirs véhicule,
par les choix qu'elle effectue et
par la manière de les transmettre - qui n'est jamais neutre - ,
des valeurs explicites et implicites. »*

De cette étude, il ressort la place prépondérante du contexte historique et culturel dans la réalité de chaque acteur rencontré. D'un point de vue tant individuel que collectif, nous avons pu constater les atavismes ainsi que les séquelles de cette histoire, difficiles à appréhender et à canaliser pour chaque partie. Les protagonistes ont su les identifier sans pour autant les intégrer dans leur quotidien et leur pratique.

Il semble pourtant indéniable qu'omettre cet aspect revient probablement à mettre en échec l'accompagnement proposé puisque l'individu reçu, est façonné par son propre parcours, son histoire, ses références, sa culture et ses représentations. Celui qui recherche de l'aide, n'a pas pour volonté première de s'inscrire dans une démarche d'acculturation. L'aide apportée doit lui permettre de s'enraciner et d'être autonome dans son environnement. Or, comment une personne déracinée peut-elle être autonome dans un environnement « hostile » ?!

Le professionnel de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale détient un mandat lui permettant de proposer un accompagnement médico-social individuel et/ou collectif à un usager rencontrant une ou plusieurs difficultés.

Cet accompagnement ne consiste pas et ne doit pas se limiter à la mise en oeuvre d'un dispositif. Il s'agit d'identifier les freins et les ressources de l'usager dans son environnement et de l'aider à cheminer d'une situation insatisfaisante vers une situation satisfaisante. Le dispositif est seulement un outil mis à disposition par les autorités mais ne constitue en aucun cas la finalité de l'accompagnement médico-social. S'il se matérialise par la mise en oeuvre d'un dispositif, il matérialise également implicitement un cloisonnement institutionnel.

Chaque institution dispose de ressources, de moyens et d'outils qu'il conviendrait de mutualiser afin de contribuer au projet de société.

Sur le territoire de la ville du Moule, les actions se multiplient à destination des différents publics de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale. De nombreux dispositifs sont mobilisés mais ne sont pas nécessairement mis en cohérence et coordonnés. Effectivement, l'absence de temps d'évaluation et de concertation formalisés sont significatifs d'une déperdition du travail réalisé.

Au regard des résultats obtenus dans le cadre de cette recherche-action, il conviendrait d'envisager de poursuivre le travail entamé avec les différents groupes identifiés. Plusieurs pistes de travail peuvent être préconisées :

- Des temps de formation à destination des professionnels du territoire, abordant différentes thématiques de la méthodologie de projet et de la sociologie du territoire ;
- Des ateliers portés par plusieurs institutions et pluridisciplinaires, ouverts à un large public, dans le cadre de « l'école des parents » ;
- Des temps de rencontre et de partages avec des professionnels de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale venant du Canada (territoire précurseur, qui fait office de référence en matière d'accompagnement social) ;
- Des temps de rencontre et de partages à visée de « médiation interculturelle » avec des professionnels de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale venant de la Caraïbes.



Le renard et les raisins

Certain renard gascon, d'autres disent normand,
Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille
Des raisins mûrs apparemment
Et couverts d'une peau vermeille.
Le galant en eût fait volontiers un repas.
Mais, comme il n'y pouvait atteindre :
« Ils sont trop verts, dit-il, et bons pour des goujats. »
Fit-il pas mieux que de se plaindre?

LA FONTAINE, *Fables*.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Articles

Magazines

Rapports

Sitographie

Autres

Presse d'ailleurs

Ouvrages

1. Alain Bouregba. 2004, Les troubles de la parentalité, Approche clinique et socio-éducative, Dunod, Paris
2. Alfred Tajan, René Volard, 1973, Le Troisième Père, Symbolisme et dynamique de la rééducation, Petite Bibliothèque PAYOT, Paris
3. Bernard This, 1980, Le père : acte de naissance, Ed du Seuil, Paris
4. Christian Allard, 2020, Pour réussir le placement familial, ESF, Montrouge
5. Caroline Goldman, 2022, Etablir les limites éducatives, Evaluation diagnostic action thérapeutique, Dunod, Malakoff
6. Claudine Attias-Donfut, Nicole Lapierre, Martine Segalen, 2002, Le Nouvel Esprit de Famille, Ed Odile Jacob, Paris
7. Fritz Gracchus, 1986, Les lieux de la mère dans les sociétés afro-américaines, Ed Caribéennes, Paris
8. Gerard Neyrand, Patricia Rossi, 2007, Monoparentalité précaire et femme sujet, Érès, Ramonville Saint-Agne
9. Jean Le Camus, 2005, Comment être père aujourd'hui, Ed Odile Jacob, Paris
10. Jean-Pierre Winter, 2010, Homoparenté, Naître de parents de même sexe, Albin MICHEL, Paris
11. Lisa Lésel, 2003, Le père oblitéré, Chronique antillaise d'une illusion, L'Harmattan, Paris

12. Marie-Hélène Laumuno, 2021, Semeur de sperme, l'autre crime : le cas de la Guadeloupe, « Difficile de dire Papa », Ed Nestor, Gourbeyre
13. Michel Tort, 2007, La fin du dogme paternel, Ed Flammarion
14. Patrick Ben Soussan, 2020, Comment survivre à ses enfants ? Ce que la parentalité positive ne vous a pas dit, Érès, Toulouse
15. Valérie Ganem, 2015, La Désobéissance à l'autorité, L'énigme de la Guadeloupe, PUF, Mayenne
16. Véronique Bédin et Martine Fournier (dir.), 2013, *La parenté en question(s)*, Éd. Sciences Humaines, Auxerre
17. Sébastien Dupont, 2017, *La famille aujourd'hui, Entre tradition et modernité*, Éd. Sciences Humaines, Auxerre

Articles

1. Albert Flagie, Père et Mère, une alchimie, *L'alchimie du possible et de l'impossible*.
2. André-Jean Vidal. 6 Décembre 2017. « *De nombreux pères veulent s'engager dans l'éducation et la construction de leur enfant* ». Stéphanie Mélyon-Reinette. France Antilles. p 9
3. Armelle Catherine et Gérer Forgeot. *Antilles-Guyane : les familles monoparentales, Un modèle ancré et persistant*, Antiane N°72, Janvier 2010, p 32 - 35
4. Bruno Humbeeck, Juin 2022, *Les parents ont aussi droit à la bienveillance*, Sciences Humaines, Grand Dossier

5. Céline Matuszak. 2012. *Cultures créoles et parentalité, Regards croisés d'outre-mer*, Les cahiers dynamiques - n°57, Érès
6. Claude Martin, Juin 2022, *Etre parent, ça s'apprend !*, Sciences Humaines, Grand Dossier
7. Claude Martin, *Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe ?*, Politiques sociales et familiales - Production et réception des normes de « bonne » parentalité, N°118, décembre 2014.
8. Héloïse Lhéréte. Octobre 2018. Eduquer ? Mission impossible ! *Eduquer, le conflit des modèles*. Sciences Humaines N°307. Numéro spécial. p 28-29
9. Héloïse Lhéréte et al. Octobre 2018. Que transmettre aujourd'hui ? Quels sont les grands enjeux de l'éducation d'aujourd'hui ? *Eduquer, le conflit des modèles*. Sciences Humaines N°307. Numéro spécial. p 30-31
10. Isabelle Corpart, 26 août 2022, *Les droits familiaux des couples homosexuels*, Dossier Juridique, Actualités Sociales Hebdomadaires - N°3271
11. Stephanie Mulot. *Les femmes antillaises entre traditions familiale et modernité économique*. Dossier Dom : Regards croisés. Informations sociales N°69, p 34-39

Magazines

1. *Élever ses enfants. D'hier à aujourd'hui, ici et ailleurs*. *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*. Sciences Humaines N°39. Juin, juillet, aout 2015
2. Dossier *Famille : je vous aime !*, Les Aides Magazine N°5, Mai-Juin 2017

3. Dossier *La parenté en question. Filiations, adoptions, paternité, secret des origines*. Sciences Humaines N°101. Janvier 2000.
4. Philippe Meirieu. Sciences Humaines N°307. Octobre 2018. Numéro spécial. *Eduquer Le conflit des modèles. Que transmettre aujourd'hui ? Quels sont les grands enjeux de l'éducation d'aujourd'hui ?*
5. *L'aventure de la paternité*. Le Nouvel Observateur. Hors Série N°49. Décembre, janvier, février 2003.
6. Raymond Otto. *Les valeurs perdues de la famille guadeloupéenne*. L'avis du Sociologue. Les Aides Magazines N°5, Mai-Juin 2017, p 13

Rapports

1. Rapport d'activité 2020 du Point d'Accès Au Droit du Moule
2. Rapport d'activités 2021 du CLSPD de la ville du Moule
3. Bilan d'activités TAS Nord Grande Terre, Activités du service Action Sociale de Proximité dans le domaine de l'enfance Année 2021
4. Convention Territoriale Gloable de Service aux Familles, Projet social de territoire 2019 - 2022

Sitographie

1. Minimas sociaux et prestations sociales, édition 2021, DREES, *Le revenu de solidarité (RSO)*, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/Fiche%2028%20-%20Le%20revenu%20de%20solidarit%C3%A9%20%28RSO%29.pdf>

2. Programme de Réussite Educative, Découvrir le dispositif, M. GOEPFERT, <http://observatoire-reussite-educative.fr/dispositifs/dossier-PRE/programme-de-reussite-educative>
3. Le Moule devient « cité éducative », mars 2022, MadrasFmTv, <https://www.madrasfm.tv/le-moule-devient-cite-educative#:~:text=La%20cit%C3%A9%20%C3%A9ducative%20du%20Moule%20couvrira%20les%20deux%20quartiers%20dits,900%20000%20euros%20au%20total>
4. Les citées éducatives un label d'excellence, <https://www.citeseducatives.fr/le-projet/les-cites-educatives>
5. Fédération nationale de la Médiation Familiale, <http://mediation-familiale.org/>
6. Historique des lois de la protection de l'enfance en France, La Gazette des Communes, juin 2021, <https://www.lagazettedescommunes.com/189/historique-des-lois-de-la-protection-de-lenfance-en-france/>
7. La parentalité en Afrique après Esther N.Goody, Journal des Africanistes, 2021, Celine Guilleux, <https://calenda.org/842422>

Autres

1. Albert Flagie. *Comprendre la dynamique de la famille antillaise pour mieux aider les enfants*. Conférence organisée par l'AREN. Janvier 1994. Pointe-à-Pitre
2. Albert Flagie. *Les transformations de la société guadeloupéenne 1946-2006*. Novembre 2006
3. Actes du Deuxième Séminaire Inter Caraïbe sur l'Inadaptation Juvénile. La question du père. 24 - 26 avril 1981. SCEP
4. Caisse d'Allocations Familiales. *La famille en Guadeloupe*. 2002. Jarry

5. Claudine Attias-Donfus et Nicole Lapierre. *La famille Providence, Trois générations en Guadeloupe*, La Documentation Française, 1997, Paris
6. Conseil Départemental de la Guadeloupe, *L'Action Sociale de Proximité du Conseil Départemental*, Présentation de la nouvelle territorialisation de l'action sociale départementale
7. Delta SI. Rapport de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un état des lieux des associations dans la Ville du Moule. Septembre 2018.
8. FORCE. Juin 2015. « Peut-on faire famille et société en faisant fi du sentiment d'appartenance ? ». *Colloque sur la parentalité*.
9. *La question du père. Le père vu à travers 100 familles bénéficiaires d'une allocation mensuelle du service de l'aide sociale à l'enfance*. Étude réalisée à l'intention du séminaire du 24 au 26 mai 1981. Pointe-à-Pitre.
10. SCIC EPAULES. Juin 2017. Charte des femmes de Guadeloupe. *Colloque sur la parentalité. La Famille Guadeloupéenne et les mutations sociétales*.
11. SCIC EPAULES. Juin 2017. Les caractéristiques de la femme Rose Cayenne . *Colloque sur la parentalité. La Famille Guadeloupéenne et les mutations sociétales*.

Presse d'ailleurs

Darline Gilles. *Un regard critique sur le système éducatif haïtien, Les 5 « E » manquants de l'enseignement*, PublicaD'Elles - Volume 2 N°003, Juillet - Décembre 2014, p 7.

TABLES DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire à destination des familles

Annexe 2 : Questionnaire utilisé avec le public jeune

Annexe 3 : Affiche / Invitation aux ateliers destinés aux familles

Annexe 1 - Questionnaire destiné aux familles

Consultation publique sur la Parentalité

Madame, Monsieur,

La ville du Moule et le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec la Caisse d'Allocations Familiales mènent une étude portant sur la parentalité et les relations parents-enfants.

Il s'agit pour ces acteurs et leurs partenaires de recenser et de comprendre vos besoins en tant que famille.

Quelques minutes suffisent pour compléter ce questionnaire, dont les réponses permettront de développer les services dédiés aux familles.

Votre avis compte, partagez-le !

Vos réponses sont entièrement **anonymes** et le questionnaire est disponible jusqu'au **18 novembre 2022**.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution à cette démarche.

***Obligatoire**



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Annexe 2 - Questionnaire utilisé avec le public jeune

ATELIERS EN MILIEU SCOLAIRE

Bonjour à tous,

Vous avez accepté de participer à cette étude menée par la ville du Moule et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Cette étude porte sur les relations parents-enfants.

Votre avis compte !

Vos réponses sont entièrement **anonymes**.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution à cette démarche.

***Obligatoire**

1. 1 . Ma famille c'est : *

Plusieurs réponses possibles.

- Ma maman
- Mon papa
- Mes 2 parents
- Frère
- Soeur
- Mamie
- Papi
- Mes grands-parents
- Mes oncles et tantes
- Toutes ces personnes ensemble
- Non renseigné
- Autre : _____

2. 2 . Y-a-t-il une différence avec les parents ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- NSP

3. 3 . Est-on toujours d'accord en famille ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- ça dépend
- NSP
- Autre : _____

4. 4 . Les parents ont-ils tous les droits ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- NSP
- Autre : _____

5. 5 . Vos parents sont-ils obligés de répondre à tous vos besoins et à toutes vos demandes ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- NSP
- Autre : _____

6. 6 . En tant qu'enfant, avez-vous tous les droits ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- NSP
- Autre : _____

7. 7 . Avez-vous une relation fusionnelle avec vos parents ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Pas toujours
- NSP
- Autre : _____

8. 8 . Diriez-vous que vous avez parfois une relation difficile avec vos parents ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- NSP
- Autre : _____

9. 9 . Pensez-vous que vos caractéristiques familiales (culture, valeurs, patrimoine, *
langue) changent vos relations avec vos parents ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- NSP

10. 10 . Pensez-vous que vos caractéristiques familiales (culture, valeurs, *
patrimoine, langue) changent vos relations avec les personnes qui vous
entourent ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- NSP
- Autre : _____

11. 11 . Pensez-vous que vos caractéristiques familiales (culture, valeurs, patrimoine, langue) changent vos relations avec l'école et vos enseignants ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 NSP
 Autre : _____

12. 12. Est-ce que les outils numériques, réseaux sociaux et internet sont accessibles chez vous ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Autre : _____

13. 13 . Avez-vous déjà vécu des situations conflictuelles ou de crise avec vos parents ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 NSP
 Autre : _____

14. 14 . Si oui, quelle a été la solution ?

15. 15 . Avez-vous déjà rencontré un professionnel pour une difficulté ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre : _____

16. si oui, quel type de professionnel ?

17. 16 . Qu'est-ce qu'une addiction ?

18. 17 . Est-ce que vous en avez une ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre : _____

19. Si oui, laquelle ?

20. 18 . Est-ce que l'un de vos parents en ont une ou plusieurs ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- NSP
- Autre : _____

21. Si oui, laquelle ?

22. 19 . Pratiquez-vous une activité sportive, de loisir ou culturelle extra scolaire ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Autre : _____

23. Si oui, laquelle ?

24. commentaire

25. 20 . La pratiquez-vous :

Plusieurs réponses possibles.

Seul(e)

En famille

Entre amis

En club

En association

Autre : _____

26. 21 . Quel âge avez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- plus de 21 ans
- Non renseigné

27. Combien de frère(s) et soeur(s) avez-vous ?

Plusieurs réponses possibles.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Frères	<input type="checkbox"/>								
Soeurs	<input type="checkbox"/>								

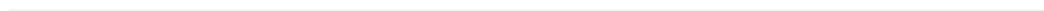
28. Quel rang occupez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- Aîné
- 2ème
- 3ème
- 4ème
- 5ème
- Dernier
- Enfant unique
- Non renseigné
- Autre : _____

29. 22 . Qu'aimeriez-vous dire ou demander à vos parents ?

Nous remercions de votre participation.



Annexe 3 - Affiche / Invitation aux ateliers destinés aux familles



ENTRÉE GRATUITE

La ville du Moule et le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance vous invitent à participer à leurs ateliers portant sur la parentalité et les relations parents-enfants.

"An Nou Palé dè Fanmi An Nou"

Au CLSPD
Rue des écoliers
Ancienne école Gaston Calmet
DE 17H À 19H

DATES

THÉMATIQUES

Mardi 27 septembre	Familles, couples, ami(e)s & allié(e)s ... ET institution, qui fait quoi ?
Mardi 4 octobre	Comment faire famille à l'ère du 2.0 ?
Mardi 11 octobre	Quelle place pour MA culture dans la rencontre avec les professionnels et les institutions ?
Mardi 18 octobre	Médiations en situations de crises (enfants difficiles, ruptures, maltraitements conjugaux, addictions...)

Pour répondre au mieux à vos attentes, la Ville du Moule et la Caisse d'Allocations Familiales vous proposent un questionnaire en ligne

Votre avis compte, partagez-le !



SCANNEZ-MOI



Inscriptions:

felix.francfort@mairie-lemoule.fr
sylvia.lambert@mairie-lemoule.fr

05 90 01 02 80



Conseil. Formation. Expertise. Ingénierie sociale
97139 Les Abymes

Tel : 0690.182.938
Email : contact@aponi.consulting
Site : <https://aponi.consulting>

N°Siret : 84295334100018
N° Adeli : 9AA004505

